



HAL
open science

Les femmes parapentistes de haut-niveau: quel genre de sortie de carrière? Étude des parcours biographiques des sportives sorties de leur carrière de haut niveau en parapente, à l'aune du genre

Amandine Vial

► To cite this version:

Amandine Vial. Les femmes parapentistes de haut-niveau: quel genre de sortie de carrière? Étude des parcours biographiques des sportives sorties de leur carrière de haut niveau en parapente, à l'aune du genre. Science politique. 2020. dumas-03801644

HAL Id: dumas-03801644

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03801644>

Submitted on 6 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Amandine VIAL

LES FEMMES PARAPENTISTES DE HAUT NIVEAU : QUEL GENRE DE SORTIE DE CARRIÈRE?

Étude des parcours biographiques des sportives sorties de leur carrière de haut niveau en parapente, à l'aune du genre.



ILLUSTRATION 1 : Parapentiste de haut niveau prise par X. Murillo, photographe et lui-même parapentiste.

Année scolaire 2019-2020

École Solidarités, Innovations et Territoires,

Année 2 du parcours : « Développement et expertise de l'économie sociale », dirigé par Amé-

lie ARTIS

Mémoire effectué sous la direction de Nicolas PENIN.

Amandine VIAL

LES FEMMES PARAPENTISTES DE HAUT NIVEAU : QUEL GENRE DE SORTIE DE CARRIÈRE?

Étude des parcours biographiques des sportives sorties de leur carrière de haut niveau en parapente, à l'aune du genre.

Année scolaire 2019-2020

École Solidarités, Innovations et Territoires,

Année 2 du parcours : « Développement et expertise de l'économie sociale », dirigé par Amélie ARTIS.

Mémoire effectué sous la direction de Nicolas PENIN.

AVANT-PROPOS

Mieux comprendre le cadre de ce travail actuel ainsi que les enjeux qui en découlent n'est possible qu'au gré de la compréhension du contexte dans lequel a émergé cette recherche et dans lequel elle prend désormais place.

Ce mémoire de fin d'études, réalisé dans le parcours « Développement et Expertise de l'Économie Sociale » à Sciences Po Grenoble, pourrait être qualifié « d'intrus » au milieu des différents travaux étudiants. Portant sur les carrières des sportives de haut niveau, au premier abord, pour celle ou celui qui découvre l'économie sociale, cela apparaît comme éloigné. Pour autant, l'économie sociale, pensée alors comme un champ économique et non comme un secteur d'activité, s'inscrit au sein de presque l'ensemble des univers sociaux et professionnels. Le sport est un champ social et de travail qui revêt une multitude d'entités juridiques, économiques et sociales qui font partie de l'économie sociale. En effet, les fédérations et associations sportives font parties, à titre d'exemple, de cet ensemble hétérogène qu'est l'économie sociale. Ce faisant, cette recherche se pose dans ce cadre.

De plus, afin de comprendre la construction de ce mémoire, il est nécessaire de savoir que cette recherche s'inscrit plutôt dans une perspective pluriannuelle, de deux ans. Ceci étant, elle est une première étape, mettant en lumière l'état de l'art dans les différents champs scientifiques qui se trouvent ici articulés. Dans ce cadre, la revue de littérature constitue l'axe principal de ce manuscrit. Pour autant, l'enquête empirique a déjà débuté, c'est pourquoi il est possible de trouver, au gré de l'argumentation, des éléments qui attestent de cet entre-deux. Plus spécifiquement, au sein du protocole méthodologique, la non-linéarité du protocole d'accès au terrain, décrite telle qu'elle, est en cours de réalisation. Ceci ne manquera pas de mettre en lumière les spécificités d'accès, qui sont parfois difficiles, ainsi que la réalité du terrain.

Le lecteur, la lectrice trouvera donc, au fil de cette argumentation, les premières clefs argumentatives qui sont la base des hypothèses pensées et décrites ; lesquelles seront testées l'année prochaine. Les résultats finaux de cette étude seront donc explicités dans un prochain manuscrit.

SOMMAIRE

ILLUSTRATION 1 : PARAPENTISTE DE HAUT NIVEAU PRISE PAR X. MURILLO, PHOTOGRAPHE ET LUI-MÊME PARAPENTISTE.....	1
INTRODUCTION	9
I.LE PARAPENTE À HAUT NIVEAU, UN SPORT ANCRÉ DANS UN CHAMP MASCULIN	16
1.LE CHAMP SPORTIF COMME CHAMP CLASSIFIANT ET HIÉRARCHISANT.	16
1.1.UN CHAMP SPORTIF CONSTRUIT SUR LA BASE DE DISPOSITIONS MASCULINES, METTANT EN JEU DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE	16
1.2.LA HIÉRARCHISATION DU CHAMP SPORTIF.....	20
1.3.UNE MISE EN SCÈNE SEXUÉE DU CORPS SPORTIF DANS LE CADRE DES PRATIQUES SPORTIVES	23
2.LE PARAPENTE, UNE DISCIPLINE METTANT EN JEU DES DISPOSITIONS SEXUÉES MASCULINES	27
2.1.UN OUTIL DU MASCULIN UTILISÉ DANS UN ESPACE SEXUÉ	27
2.2.LE « GOÛT » DU RISQUE, UNE DISPOSITION MASCULINE	29
2.3.STRUCTURELLEMENT, UNE PRATIQUE MASCULINE, DES FEMMES EXCEPTIONNELLES	31
2.3.a.DE LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES COMME MARQUEUR DE LA PERFORMATIVITÉ DU GENRE.....	32
2.3.b.L'UTILISATION DU CONCEPT DE DÉVIANCE POUR RENDRE COMPTE DES CARRIÈRES DES FEMMES PARAPENTISTES.....	33
TABLEAU 1 : TYPES DE DÉVIANCE. (SOURCE : BECKER, 1986)	34
3.EXERCER À HAUT NIVEAU, UN TYPE D'ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE	37
3.1.LES COMPÉTITIONS ET LE HAUT NIVEAU, DES STRUCTURES SOCIALEMENT CONSTRUITES COMME MASCULINES; LE PARAPENTE COMME EXCEPTION.	37
3.1.A. UNE REPRÉSENTATION QUANTITATIVE SEMBLABLE ENTRE LES LICENCIÉES ET LES PRATIQUANTES DE HAUT NIVEAU.	37
3.1.B. L'APPRENTISSAGE D'UN ETHOS PARTICULIER PRODUCTEUR DE HIÉRARCHIES AU SEIN DU HAUT NIVEAU.....	39
3.2.DES MODES D'ENGAGEMENTS DIFFÉRENCIÉS	43
3.3.ÊTRE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU, UNE LÉGITIMATION PROFESSIONNELLE EN QUESTION	45
3.3.a.ÊTRE DANS LA CATÉGORIE DES SPORTIVES ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, DE LA RECONNAISSANCE SYMBOLIQUE D'UN CERTAIN PROFESSIONNALISME	46
3.3.b.UNE PROFESSIONNALISATION ET UNE SALARISATION EN QUESTION : UN FOSSÉ DE RÉTRIBUTIONS MATÉRIELLES.	49
3.3.c.DE L'AMBIVALENCE DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES SPORTIVES ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	50
3.4.CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS À TIRER.	52
II.DES CARRIÈRES DE FEMMES DANS UN MONDE MASCULIN.....	54

1.L'UTILISATION DE LA NOTION DE CARRIÈRE COMME OUTIL D'OBJECTIVATION POUR PENSER LE PROCESSUS D'ENGAGEMENT ET DE DÉSENGAGEMENT DANS LE HAUT NIVEAU. ...	54
1.1.LA CARRIÈRE, DÉTOUR DÉFINITIONNEL.....	54
1.2.LA CARRIÈRE DES FEMMES DANS UN SPORT CONSIDÉRÉ COMME MASCULIN, DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES	55
1.3.PENSER LES ENGAGEMENTS ET DÉSENGAGEMENTS AU GRÉ DES CONCEPTS D'ÉVÉNEMENTS	57
2.L'UTILISATION DE DISPOSITIONS SEXUÉES PLURIDIMENSIONNELLES POUR RENDRE COMPTE DE L'ENGAGEMENT DES PARAPENTISTES DANS LE HAUT NIVEAU	63
2.1.L'IMPORTANCE DES DISPOSITIONS MASCULINES POUR RENTRER DANS LA CARRIÈRE ; ÉTUDE DE LA SOCIALISATION DES SPORTIVES.	63
2.1.a.LA CONSTRUCTION DE DISPOSITIONS SEXUÉES EN PARTIE INVERSÉES	63
2.1.b.UNE SOCIALISATION ET DES SOCIABILITÉS CONSTRUITES SUR LA BASE DU REPOUSSOIR DE LA FIGURE FÉMININE	66
2.2.UNE ANALYSE DE CLASSE METTANT EN LUMIÈRE LA SUR REPRÉSENTATION DES FEMMES DE STATUT SOCIAL ÉLEVÉ	68
2.3.FINALEMENT, DES DISPOSITIONS MULTIPLES QUI VONT ÊTRE UTILISÉES.....	70
3.UNE CARRIÈRE DE HAUT NIVEAU SOUS CONDITIONS ? DE L'HÉGÉMONIE MASCULINE AUX RÉSISTANCES DES FEMMES.	72
3.1.L'EXERCICE DU HAUT NIVEAU SOUS CONTRAINTE DE LA DOMINATION : UNE CONDITION D'EXERCICE SOUS COUVERT DES HOMMES	72
3.2.LA NÉCESSAIRE PREUVE DE LA CAPACITÉ À ÊTRE UNE PARAPENTISTE DE L'EXCELLENCE : UNE CONCEPTION GENRÉE DE LA PREUVE.....	74
3.3.LE FAUX DÉPASSEMENT DE LA DOMINATION MASCULINE : SE CONFORMER À DES ATTITUDES MASCULINES, TOUJOURS EN FAISANT PREUVE DE LEUR FÉMINITÉ	76
3.4.UNE LÉGITIMITÉ QUESTIONNÉE DANS UN MONDE D'HOMMES : L'AMBIVALENCE DE LA SITUATION DES FEMMES	77
3.5.CONCLUSION, HYPOTHÈSES	79
III.SORTIR DU HAUT NIVEAU DANS LE PARAPENTE EN REFAISANT LE GENRE ? DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES, PARFOIS GENRÉES, DU DÉSENGAGEMENT DES SPORTIVES	80
1.DES SORTIES DE CARRIÈRES PRÉCIPITÉES DANS LE CADRE D'UN ARRANGEMENT ENTRE LA CARRIÈRE SPORTIVE ET FAMILIALE AU PROFIT DE LA DERNIÈRE.....	81
1.1.REPENSER SON ENGAGEMENT DU FAIT DE L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT NÉCESSAIRE	82
1.1.a.UN TEMPS DISPONIBLE DÉDIÉ AU TRAVAIL DOMESTIQUE GENRÉ METTANT EN LUMIÈRE LA DIFFICULTÉ POUR LES FEMMES D'EXERCER À UN NIVEAU REQUÉRANT UNE DISPONIBILITÉ SANS FAILLE.	82
1.1.b.DES ARRANGEMENTS CONJUGAUX RELATIFS AUX CARRIÈRES PROFESSIONNELLES FAVORABLES AUX HOMMES : L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES FEMMES SOUS CONDITIONS, DANS UN CADRE HÉTÉROSEXUEL.....	83
1.1.c.DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE DÉPASSEMENT DU GENRE DANS UN CADRE DE CONCILIATION ENTRE CARRIÈRE FAMILLE ET PROFESSIONNELLE SPORTIVE	86

1.2.LA MATERNITÉ, UNE COMPOSANTE METTANT UN POINT D'ARRÊT À LA CARRIÈRE DE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU ?	88
1.2.a.STRUCTURELLEMENT, UNE MATERNITÉ « NATURELLE », UNE PATERNITÉ « OPTIONNELLE ».....	88
1.2.b.LA NAISSANCE DU PREMIER ENFANT COMME MISE EN ARRÊT DE LA CARRIÈRE ..	89
1.2.c.DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DU DÉPASSEMENT DU GENRE.....	92
1.3.LA SPHÈRE AMICALE CONTRIBUTRICE DE LA CONTINUATION OU DE L'ARRÊT DU SPORT COMME CARRIÈRE	94
2.DES SORTIES DE CARRIÈRES PRÉCIPITÉES PAR UN ARRANGEMENT ENTRE LES VIES PROFESSIONNELLE SPORTIVE ET PROFESSIONNELLE RÉMUNÉRATRICE AU PROFIT DE LA CARRIÈRE RÉMUNÉRATRICE	97
2.1.L'AMBIVALENCE DU CHOIX ENTRE CARRIÈRE SPORTIVE ET CONTINUATION DES ÉTUDES	98
2.1.a.DES SITUATIONS COMPLEXES, DONT LES STRATÉGIES SONT FONCTION DES CONFIGURATIONS SOCIALES ET FAMILIALES	98
2.1.b.ABANDONNER, POURSUIVRE, L'IMPORTANCE DU GENRE DANS UNE STRUCTURATION DU HAUT NIVEAU PARTICULIÈRE	99
2.1.c.DES POURSUITES D'ÉTUDES CONDITIONNÉES PAR DES AMÉNAGEMENTS, POSANT DES BASES NON SUFFISANTES POUR UNE CONCILIATION SANS PEINE.....	100
2.2.LE MONDE SPORTIF, L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE STRUCTURELLEMENT PEU RÉMUNÉRATRICE, ET SPÉCIFIQUEMENT DANS LE CADRE DU PARAPENTE.....	102
2.2.a.LE MONDE DU TRAVAIL RÉMUNÉRATEUR, PORTEUR DE HIÉRARCHIES ET AMBIVALENCES	103
2.2.b.SPORT AMATEUR, SPORT PROFESSIONNEL, SE POSITIONNER DANS UN FLOU. .	104
2.2.c.TRAVAILLER DANS LE MONDE SPORTIF SANS POUR AUTANT VIVRE DE SA PRATIQUE, UNE ALTERNATIVE.	105
2.3.ÊTRE UNE FEMME TRAVAILLANT DANS LE MONDE SPORTIF: SORTIR DE SA CARRIÈRE AU PROFIT DE RÉTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET SYMBOLIQUES PLUS IMPORTANTES.	107
3.DES SORTIES DE CARRIÈRES PLUS TARDIVES DANS UN CADRE DE PRATIQUE PLUS ENGAGÉ : UN DÉPASSEMENT DU GENRE EN QUESTION	110
3.1.DÉPASSER LE GENRE, LE REPENSER, OU INCORPORER LES DISPOSITIONS MASCULINES POUR DÉJOUER LES SORTIES DE CARRIÈRES PRÉCIPITÉS.....	110
3.1.a.L'IMPORTANCE DES DISPOSITIONS ET CONFIGURATIONS DE LA FAMILLE	110
3.1.b.UN ETHOS DE TRAVAIL SPORTIF MASCULIN JUSQU'AU BOUT DE LA CARRIÈRE DE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU : L'APPROPRIATION DES DISPOSITIONS MASCULINES AU PRINCIPE D'UN DURCISSEMENT DU RÉGIME DE GENRE.....	111
3.2.LA FIGURE DU COMPAGNON-RESSOURCE, DES SORTIES DE CARRIÈRES PLUS TARDIVES DU FAIT DE CADRES SOCIALISATEURS MASCULINS SPORTIFS : REPENSER LE GENRE À DEUX	113
3.2.a.DES SITUATIONS « D'HOMOGAMIE SPORTIVE » AU PRINCIPE D'UN DÉSENGAGEMENT PLUS TARDIF ET DES SORTIES DE CARRIÈRES MOINS GENRÉES	113
3.2.b.DES ARRANGEMENTS ENTRE LES CARRIÈRES AU PRINCIPE D'UNE REDÉFINITION DES NORMES DE GENRE	115
3.3.LA CONTINUITÉ DE LA CARRIÈRE SPORTIVE EN DEHORS DU HAUT NIVEAU.....	116
3.4.CONCLUSION.	118

IV.L'ÉTUDE EMPIRIQUE, UN PROTOCOLE MÉTHODOLOGIQUE PERMET- TANT L'OPÉRATIONNALISATION DE LA REVUE DE LITTÉRATURE.....	119
1.L'APPROCHE PAR ENTRETIENS BIOGRAPHIQUES, UNE MÉTHODE COMPRÉHENSIVE NÉCESSAIRE À LA SAISIE DES CARRIÈRES	119
2.UNE POPULATION RESTREINTE, UN ÉCHANTILLON CALQUÉ SUR LA POPULATION.....	122
TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA POPULATION DE L'ÉTUDE.....	123
3.UNE MÉTHODOLOGIE NON LINÉAIRE, LIÉE AUX ALÉAS DU TERRAIN	124
4.BIAIS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	129
CONCLUSION.....	132
BIBLIOGRAPHIE.....	136
SITOGRAFIE	149
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	151
TABLE DES ANNEXES	153
TABLE DES MATIERES	170

INTRODUCTION

Lors des Jeux Olympiques de 1912, à Stockholm, Pierre de Coubertin affirmait qu' « *une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est, à mes yeux, l'adulte mâle individuel. Les JO doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs* ». Cette citation est significative de la façon dont a été construit le champ sportif, notamment du haut niveau. Sur des bases d'exclusion et de hiérarchisation sexuées, celui-ci est « l'oeuvre » d'hommes, à destination des hommes. Les femmes sont-elles, dans ce cadre, sommées de « *couronner les vainqueurs* », en restant dans les cadres d'une féminité construite et normée ? Si le parapente n'apparaît pas comme une des disciplines présente aux Jeux Olympiques, elle est toutefois une discipline internationalisée, structurée nationalement et internationalement. Ceci étant, le parapente serait-il une pratique « pour les hommes »? C'est ce qu'il convient d'appréhender.

Le parapente, entendu tout d'abord comme aéronef dérivant du parachute, est notamment formé d'une voile, de caissons et d'une sellette. Si cela peut être considéré comme un outil, c'est aussi une pratique sportive. Ce sport est une pratique de vol libre car non motorisée; les aéronefs étant de la famille des Planeurs Ultra-Légers (PUL). Puisque le parapente est une discipline sportive, il s'agit de comprendre les caractéristiques du champ sportif - à l'aune d'une étude de genre -, avant de se pencher plus particulièrement sur les spécificités de cette discipline. Ce cadre permet, au fur et à mesure de l'argumentation, de rendre compte de la carrière des femmes du haut niveau dans le parapente¹. Tout d'abord, le champ sportif est un champ intégré au monde social. Or, en matière de socialisation sexuée, le monde social constitue une sorte d'institution totale, socialisant de manière permanente et de multiples façons les individus à de telles différences. (Bourdieu, 1984). À partir de là, il s'agit de comprendre le champ sportif et les impacts de la socialisation sexuée sur la structure des pratiques puisque la socialisation sexuée est celle qui a le plus de chances de devenir habitus. Ce dernier peut être défini comme

¹ Selon l'arrêté du 2 avril 2019 modifiant l'arrêté du 17 mars 2017 relatif à la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives, le parapente de longue distance est reconnue par l'Etat comme une discipline sportive relevant du haut niveau en France.

« l'incorporation (physique, intellectuelle, affective) des structures objectives (codes sociaux, valeurs, structures sociales, organisations, institutions...) qui crée la subjectivité (représentations sociales, intuitions, sensations, habitudes, hexis...) nécessaire à l'action des agents ou des groupes d'agents qui eux-mêmes les (structures objectives) reproduisent, entretiennent, font évoluer, au cours des générations qui se succèdent (culture)» (Lecordier, 2012 : 199).

Ces éléments structurels permettent d'affirmer que les sportives agissent potentiellement dans un cadre contraint (Martuccelli, 2004). Cependant, les cadres d'analyse peuvent être différents en fonction des pratiques ; d'où l'intérêt d'étudier un sport considéré comme masculin « *en ce que les hommes les choisissent électivement, les aiment, en rêvent* » (Louveau, 2004 (b) : 172). Il relève aujourd'hui d'une diversité de disciplines encadrées et institutionnalisées, sur le territoire national, notamment par la Fédération Française de Vol Libre (FFVL), cette dernière ayant été fondée en 1974. Les disciplines sont la distance, le voltige, la précision d'atterrissage. Son objet social est

« d'organiser, de diriger et de promouvoir les pratiques du vol libre (notamment aile delta, parapente, speed riding et disciplines associées), les glisses aérotractées (tout milieu, tout support), le cerf-volant, le boomerang et toute discipline connexe validée par l'assemblée générale, en France métropolitaine ainsi que dans les départements et territoires d'outre-mer » (FFVL, 2019)

Les moyens par lesquels la FFVL met en œuvre son objet social sont diversifiés. Cela passe notamment par la « *création d'associations et d'écoles* » (FFVL, 2019), mais aussi des formations, des études et élaborations de programmes et règlements, etc. La structuration de l'association est la suivante : c'est une fédération nationale, dont les compétences et missions sont essaimées régionalement au gré de fédérations agréées par le Ministère des Sports. Ces dernières sont chargées de « *la représenter dans leur territoire respectif et d'y assurer l'exécution d'une partie de ses missions.* » (FFVL, 2019). C'est dans ce cadre organisationnel et institutionnel que la pratique se développe et que les pilotes licenciés évoluent. Quantitativement, il y a une sur-représentation des parapentistes à la FFVL. L'étude des licences annuelles témoigne des éléments suivants : 71 % des pratiquant.es déclarent que leur pratique principale est le parapente et 6 % leur pratique secondaire. Sur la totalité des licenciés, ce sont 77% d'entre eux et elles qui pratiquent ce sport. S'il y a sur-

représentation des pratiquant.es de parapente relativement aux autres disciplines de la FFVL, il y a aussi une nette sur-représentation des hommes. En effet, en 2018, 83,33% des licenciés étaient des hommes². Quant à la part des licencié.es de parapente plus spécifiquement, elle est aussi du même ordre. Les sportives représentent 14 à 16% des pratiquantes de parapente licenciées depuis 2009³. C'est un taux d'engagement sensiblement stable dans la durée (FFVL, 2018).

Comment expliquer cette propension plus élevée des hommes à pratiquer ce sport?

Plusieurs spécificités de la pratique ont un caractère socialement attribué comme masculin. Il s'agit à la fois d'une pratique risquée (Penin, 2004, Soulé, 2008, Raveaneau, 2006), mettant en jeu des outils (Clastres, 1966, Tabet, 1979), dans un espace géographique dévolu aux hommes (Bourdieu, 1990). Qui plus est, la pratique du parapente à haut niveau apparaît comme un travail sportif de la performance, mettant en application des dispositions spécifiques. Compte tenu du principe de séparation et de hiérarchisation des principes masculin et féminin (Kergoat, 2010), le parapente de haut niveau peut être considéré comme une pratique différenciatrice, qui renvoie symboliquement à la sphère du masculin. Les femmes qui exercent cette pratique peuvent donc être considérées comme exceptionnelles (Mennesson, 2004), voire « *déviantes* » puisque transgressant les normes de genre (Becker, 1985) les plus répandues. Cependant, le fait est là : des femmes, bien que moins nombreuses, s'engagent dans cette pratique.

Quelles conditions sociales leur permettent d'intégrer un monde masculin ? De nombreuses ressources permettent de comprendre comment les sportives entrent dans une carrière sportive dans une discipline masculine (Mennesson, 2004, 2005 (a)) et même, plus spécifiquement, dans les pratiques sportives « à risque » (Penin, 2012). Cependant, un vide réside dans la compréhension sociologique de la sortie de la carrière pour une femme sportive du haut niveau. De même, il existe dans la littérature scientifique, nombre d'études sur les conditions et effets psychologiques de l'arrêt de carrières sportives. Pourtant, peu d'études portent sur les conditions sociologiques de sorties de carrière de haut niveau dans

² Voir en annexe 1 l'évolution de la répartition sexuée des pratiquant.es au sein de la FFVL.

³ Voir en annexe 2 l'évolution numéraire et en part des licencié.es de parapente au sein de la FFVL, depuis 2009.

un sport mettant en jeu des dispositions sexuées masculines. Aucune étude sociologique considérant ces aspects ne porte sur la discipline du parapente spécifiquement.

C'est donc dans ce cadre que réside l'intérêt de l'étude des parcours de ces sportives déviantes, au sein d'une pratique masculine, au gré de l'outil interactionniste de la carrière. En effet, « *l'analyse en termes de carrière permet de rompre avec une version évidente de continuité* » (Darmon, 2008). Si la carrière peut être analysée au gré de différents moments particuliers, pouvant être plus ou moins prévisibles, brefs, ritualisés, institutionnalisés (Hughes, 1950), cela permet finalement de rendre compte de son caractère objectif. (Grossetti, 2006). De même, la perspective dans laquelle se pose ce mémoire est celle d'une activité de l'agent social, en l'occurrence l'agent sportif. Comme le souligne D. Le Breton (2009), « *pour l'interactionnisme, l'individu est un acteur interagissant avec les éléments sociaux et non un agent passif subissant de plein fouet les structures sociales à cause de son habitus ou de la 'force' du système ou de sa culture d'appartenance* » (Le Breton, 2004 : 46, cité par Laberge, 2009 : nc). Ce faisant, d'un point de vue de la posture épistémologique, ce travail propose un enchevêtrement entre structuralisme et interactionnisme. Cela permet de « *les associer dans une lecture conjointe et enchevêtrée du même objet* » (Corneloup, 2016 : 364, cité par Lebreton, 2017). Rompant donc avec les habituelles frontières, cette posture permet de rendre compte de deux approches de façon enchevêtrée et conjointe. D'une part, cela permet d'appréhender la construction socio-historique de l'objet, situant alors les goûts, les pratiques dans un cadre macro-sociologique et structurel. D'autre part, ce parti-pris scientifique considère les agents sociaux non pas comme des simples produits des structures structurantes, mais comme des acteurs et actrices. Cela pourrait s'approcher alors de la posture décrite comme structuro interactionniste de J. Corneloup. Ce détour épistémologique permet donc de situer l'ancrage disciplinaire de cette recherche. Ce faisant, il s'agit donc de prendre en compte des sorties de carrières spécifiques, dans un champ particulier. Ainsi, selon Stambulova (2010), par exemple, les carrières sportives sont particulières, avec des transitions propres. Tout l'intérêt de ce travail est donc de croiser une étude des structures et des interactions en matière de genre et de sociologie du travail, à l'outil interactionniste de la carrière afin de pouvoir objectiver ces conditions de sorties.

Si la carrière est spécifique dans le sport, qu'est-ce qu'exercer à haut niveau pour une femme? Y a-t-il des spécificités de genre, des dispositions particulières mises en jeu? Il

pourrait y avoir une ambivalence entre le caractère exceptionnel pouvant entraîner une implication, elle aussi « *hors -la-norme* », et le fait d'être rattrapée par des conditions objectives de la réalité d'être une femme. En effet, comme le précisent B. Papin et B. Viaud, « *les effets de genre sont susceptibles d'influencer les destins des sportives. Il est moins évident qu'une femme se lance dans une carrière sportive et s'y maintienne* » (Papin, Viaud, 2018 (a) : 49). Ainsi, ce n'est pas parce que ces sportives ont dépassé les barrières symboliques, le plafond de verre (Bourdieu, 1985), que leurs modalités de pratique et de sorties seront, à l'instar de leur entrée, exceptionnelles. (Martucelli, 2004, Penin, 2004). Pour illustrer ce propos, l'exemple des carrières des administratrices de grandes entreprises est significatif. Celles-ci ont « *des expériences plus courtes* ». (Bender, Dang, Scotto, 2016 : 76). Il s'agit donc d'une part de comprendre les conditions durables de l'engagement des femmes sportives de haut niveau dans le parapente. Cela permettra ensuite d'appréhender avec plus de précision l'articulation et la hiérarchisation des sphères d'influence dans la sortie de carrière de ces sportives (Forté, 2006; Gasparini et Vieille Marchiset, 2008). Ce faisant, il est possible de considérer la sortie de carrière d'une sportive de haut niveau comme un phénomène encadré dans une réalité plus large, où plusieurs sphères interfèrent.

En prenant en compte les dispositions spécifiques qui font que les sportives se désengagent de ces sports « masculins » et ainsi en reprenant l'idée que « *le pouvoir, la domination, la liberté ne sont pas plus seulement des questions de position et de statut mais de plus en plus des questions de contrôle de la réversibilité* » (Grossetti, 2006 : 24), il y aurait donc potentiellement reconfiguration de la structure de domination, en fonction des éléments individuels liés à la carrière. Ainsi ce serait plutôt des carrières de reconfigurations de l'ordre établi (Penin, 2007, Martucelli, 2004). Cela a, par ailleurs, été démontré dans d'autres situations. Il y aurait potentiellement homologie avec les différents idéaux types de dirigeantes d'associations sportives, lesquelles reproduisent la domination mais aussi reconfigurent des positions et des rôles de genre (Tatu-Collasseau, Vieille Marchiset, 2010).

Dans ce cadre, l'enjeu principal réside dans la compréhension du désengagement des sportives de haut niveau dans un sport considéré comme masculin, dans lequel elles font figure d'exception dès leur engagement. **Ainsi, la sortie de carrière des sportives de haut niveau dans la discipline du parapente met-elle en jeu, à l'instar de l'entrée, des dispositions sexuées masculines ?**

Il convient de préciser. La problématique posée est ici celle des contraintes. Pouvant être de diverses natures, le postulat fait est qu'elles peuvent constituer autant d'entraves sexuées à la pratique du haut niveau. Se pose alors la question de la façon dont le genre influence la nature et l'importance des contraintes, la façon pour les femmes de s'en détourner ou non. Cela pourrait donc expliquer des sorties de carrières précipitées du fait d'un régime de genre particulier. Pour répondre à cette question et émettre des hypothèses, la revue de littérature est la base de réflexion et d'argumentation.

En premier lieu, l'attention sera portée sur l'étude de la structuration du champ sportif, en prenant en compte le parapente comme pratique spécifique socialement construite (PARTIE 1). Le fait que ce champ particulier soit une manifestation du social et ait été construit selon des normes de genre mettant en exergue la séparation du féminin et du masculin ainsi que la hiérarchisation du principe masculin sur le féminin, n'est pas neutre. Il constitue une base de compréhension à la définition des femmes sportives comme déviantes. De plus, l'analyse spécifique du parapente reprend les éléments décrits en introduction, analysés plus en profondeur. Ce qu'il est démontré, c'est que le parapente revêt des particularités dans sa pratique qui concourent à la mise en exergue de dispositions masculines pour le pratiquer. Néanmoins, l'étude du haut niveau n'amène pas à considérer cette forme de pratique comme plus spécifiquement excluante dans le cadre du parapente, pour les femmes.

Ceci étant, les femmes pratiquent dans un monde masculin (PARTIE 2). Leur parcours biographique est pensé à l'aune d'une étude en termes de carrières. Ceci permet de mettre en lumière les différentes sphères de l'existence, et donc de ne pas penser la carrière sportive comme homogène, l'œuvre de stratégies clairement établies ou autres éléments qui conduiraient à penser qu'être parapentiste de haut niveau est le fruit de dispositions naturelles, mettant en jeu une vocation (Lahire, 2018). Afin d'objectiver leur parcours, c'est tout d'abord leur entrée qui sera étudiée. Mieux comprendre les dispositions sociologiques de l'engagement transgressif des sportives permet de mieux appréhender leur désengagement. Ce faisant, l'entrée met en effet en jeu des dispositions toutes spécifiquement masculines, acquises notamment durant la socialisation primaire. Si cette incorporation de dispositions est palpable pour penser l'entrée, force est de remettre en perspective les conditions de possibilités et les pratiques effectives. En allant plus loin dans l'étude des modalités de

pratique des sports masculins par les femmes, il apparaît une différenciation. Cette différenciation s'entend dans les formes d'engagement dans le risque. Ces éléments permettent d'apporter une nuance dans le caractère totalement inversé des dispositions dont seraient porteuses ces sportives de l'exception.

Ensuite, après avoir étudié l'entrée et les modalités de carrière, l'importance est mise sur le moment de la sortie du haut niveau (PARTIE 3). Ce faisant, plusieurs hypothèses sont émises, appuyées par l'état de l'art. Les sorties de carrières pourraient être précipitées dans le cadre d'un arrangement entre les sphères familiale et professionnelle qui ne permet pas la poursuite du haut niveau. La seconde hypothèse porte sur la précipitation de la sortie au gré d'un choix d'abandon de la pratique de haut niveau au profit de l'investissement dans une sphère professionnelle rémunératrice, porteuse de rétributions matérielles. Enfin, la troisième hypothèse, qu'il convient ensuite de tester, est celle selon laquelle les sorties de carrières des sportives de l'exception en parapente mettraient en jeu des dispositions durcissant le régime de genre, ou le reconfigurant.

Enfin, pour de tester toutes ces hypothèses, un protocole méthodologique permettant d'opérationnaliser la revue de littérature est établi (PARTIE 4). Un éclaircissement sur l'approche choisie est décrit. Ensuite, ce sont la population ainsi que l'échantillon qui sont présentés. À partir de là, la méthodologie est remise en perspective. Elle met en lumière un processus non linéaire d'accès au terrain, lié aux particularités et difficultés de la réalité. Enfin, sont présentés les biais et limites relatives à ce protocole.

I. LE PARAPENTE À HAUT NIVEAU, UN SPORT ANCRÉ DANS UN CHAMP MASCULIN

1. LE CHAMP SPORTIF COMME CHAMP CLASSIFIANT ET HIÉRARCHISANT.

Le champ sportif, entendu comme un microcosme social (Bourdieu, 2000, d'après Dortier, 2012) partageant des éléments structurels analogues avec d'autres champs du macrocosme social, est régi par des normes. Il revêt un ensemble de règles, mais aussi d'acteur.rices qui sont dans des configurations particulières, prenant alors une place de dominant.e, de dominé.e (Wagner, 2010). Cette position dépend de leur stock de capitaux, l'activation ou la mise en sommeil de dispositions particulièrement valorisé.es dans tel ou tel champ. Il convient ici de rendre compte des éléments qui structurent le champ sportif, c'est-à-dire des normes qui ont cours dans cet espace donné, et qui font que certain.es acteur.rices sont en position de force ou non, de déviance ou non. C'est donc la perspective structuraliste qui est ici mise en avant afin de mieux rendre compte de l'espace des possibles des parapentistes de haut niveau. L'objectif est de comprendre en quoi le champ sportif est un espace de valorisation de la symbolique du masculin. Pour cela, est abordée tout d'abord la construction sociale du champ, comme un espace de séparation du masculin et du féminin. Ensuite l'attention est portée sur la hiérarchisation sexuée de cet espace, conduisant à l'appréhension de la place du corps de la sportive dans cet espace particulier.

1.1. Un champ sportif construit sur la base de dispositions masculines, mettant en jeu des rapports sociaux de sexe

Le champ sportif est donc entendu comme un champ intégré au champ social, mais développant des logiques et règles autonomes (Elias, Dunning, 1986). Si c'est un champ de luttes et de forces (Bourdieu, 1984), B. Lavigne ajoute que c'est un champ de « *lutte de sexe* ». En effet, « *que cela soit au niveau de sa pratique en soi, de sa production ou encore de sa consommation. Les divisions sociales traversant la société se retrouvent présentes dans les pratiques sportives, ce qui finalement les reproduit socialement.* » (Lavigne, 2014 : 17). Il est possible de rajouter à ce titre que « *la variable sexe, [est la] catégorie so-*

ciale première utilisée « de façon privilégiée, pour organiser le monde social et s'y repérer » » (Lentillon, 2009 : 15). Dans ce cadre,

le rapport social de sexe est donc de même nature que les autres rapports sociaux (il leur est consubstantiel), même s'il a ses caractéristiques propres : il traverse la totalité de l'espace-temps connu, les ségrégations qu'il opère ont des formes particulières. (Kergoat, 2010 : 63).

Le sport serait donc un lieu de la lutte des sexes, un espace privilégié de visibilité des rapports sociaux de sexe. Il apparaît important de rendre compte, en ces termes, de cet espace puisque « penser les relations entre hommes et femmes en termes de rapports sociaux de sexe consiste avant tout à refuser l'idée d'une détermination naturelle des différences » (Penin, 2012 : 57). Il faut en revenir à la construction du champ sportif pour comprendre que celui-ci est un « fief de la virilité » (Elias, Dunning, 1986). En effet, « l'institution sportive a été créée par des hommes, pour d'autres hommes, pour qu'ils maintiennent leur combativité, leur fraternité, leur homogénéité. » (Baillette, Liotard, 1999 : 57, cité par Abath Amboulé, 2009 : 29). À l'instar du métier de chirurgien.es, étudié par E. Zolesio, le sport a été construit par et pour les hommes :

La construction sociale de cette réalité est d'abord celle d'une réalité objective qui se dessine grâce à l'analyse statistique (très faible pourcentage de femmes en exercice) et historique (tradition d'exclusion des femmes du métier). Elle est aussi indissociablement une réalité subjective puisque les caractéristiques techniques et symboliques de la profession, comme les qualités (ou dispositions) qu'elle requiert, sont également associées à un sexe et pensées comme lui étant « naturellement » attachées (Zolesio, 2009 (a) : 119).

Ce sont ces aspects décrits par la chercheuse qu'il convient d'analyser dans le cadre du champ sportif pour mieux comprendre en quoi il est un champ exclusif et excluante. La construction du sport comme un ensemble de règles, de pratiques valorisant des dispositions historiquement construites comme masculines fait que cela renvoie principalement aux performances des hommes (Louveau, 2006). En effet, l'institution sportive a été construite progressivement comme un « lieu d'apprentissage de la virilité mais aussi de la discipline et de l'obéissance, favoris[ant] l'incorporation de comportements qui facilitent

le développement de la société capitaliste et renforcent les hiérarchies de classe et de sexe » (Mennesson, 2007 : 20). Ces éléments constructivistes et historiques permettent de comprendre la place dominante des dispositions masculines (Lahire, 2001) au sein des sports, notamment par le biais de la valorisation d'une « violence maîtrisée » (Elias, Dunning, 1986). Si historiquement le sport a été construit de façon à valoriser les hommes, sur le présumé d'une naturalisation du genre sur le sexe - ce dernier étant pourtant lui-même l'objet d'un construit social - il convient de comprendre les enjeux actuels. En effet, comme le souligne C. Louveau, « ces activités sont devenues une expérience commune à de nombreuses femmes » (Louveau, 2004 (a) : 42). Néanmoins, il n'y a pas une égalité parfaite dans les conditions d'accès à la pratique sportive en général, ni dans l'accès aux différentes pratiques en particulier. Une perspective intersectionnelle croisant le genre, la classe, la race permettrait de mettre en évidence ceci. Pour l'heure, ce sont plutôt des analyses de genre et de classe qui sont croisées. En effet,

2 femmes sur 10 au moins ne pratiquent aucune activité physique ou sportive aujourd'hui, à aucun moment de l'année, pas même occasionnellement. Certaines n'y ont pas accès, elles ne pratiquent pas ou ne pratiquent plus : en un mot, les femmes ne sont pas égales quant aux probabilités d'avoir une pratique physique ou sportive. (Louveau, 2004 (a) : 42).

S'il persiste une non-participation des femmes au champ sportif en général, il convient aussi de comprendre plus particulièrement les exclusions qui sont présentes au sein de certaines pratiques sportives. En effet, certaines pratiques sont considérées comme masculines tandis que d'autres seraient féminines (Mennesson, 2004 Louveau, 2004 (a) Penin, 2004, 2006, 2007). Serait-ce un manque de motivation inné ? Serait-ce parce que les femmes sont biologiquement moins fortes, moins musclées, plus averses au risque, avec des propriétés biologiques ne permettant pas l'exercice sportif? Afin d'aller contre ces perspectives naturalisantes, il convient de s'appuyer sur l'analyse constructiviste et sociologique faite par C. Louveau :

Peu de femmes choisissent aujourd'hui ces sports qu'on a pu qualifier « de tradition masculine » (Louveau 1986), du rugby au cyclisme en passant par le vol libre, le motocyclisme ou la haute montagne pour ne citer que quelques exemples... Deux voies explicatives peuvent être retenues. La sexuation des

pratiques sportives entretient un rapport d'homologie avec la sexuation du travail — social et domestique. Simultanément et en corollaire, cette sexuation donne à voir les contours de la féminité et de la masculinité — changeants selon les époques et les cultures — et leur acceptation sociale. (Louveau, 2006 : 172)

Ces deux voies d'explication sont particulièrement prises en compte tout au long de ce développement afin de penser la pratique du parapente, et plus spécifiquement la pratique des personnes qui se considèrent comme femmes dans ce sport. Ces principes énonciatifs et performatifs ont donc des répercussions d'un point de vue statistique, sur les probabilités de pratique des femmes et hommes. En effet, comme le soulignent A. Bohuon et G. Quin, l'éviction des femmes dans une pratique sportive peut renvoyer :

aux représentations mentales et sociales liées à la masculinité (esprit de compétition, recherche de l'affrontement) et à la féminité (goût pour l'hygiène et tout particulièrement autour de la fonction biologique de reproduction) qui concourent également à l'éviction des femmes d'un espace des sports très compétitif, ou alors qui les amènent à pratiquer des activités spécifiques où ce sont les hommes qui sont exclus formellement ou tout du moins symboliquement (gymnastique rythmique, natation synchronisée, fitness, etc.) (Bohuon, Quin, 2012 : 24,25)

C'est en cela qu'il est possible de comprendre aujourd'hui l'exclusion symbolique des femmes dans les sports socialement construits comme masculins. Il s'agit alors de garder le sport comme un bastion de la virilité, tout en excluant les dispositions féminines des pratiques renvoyant à la mise en jeu de dispositions masculines (Louveau, 2006). Ainsi,

l'entrée des femmes dans ces disciplines questionne l'évidence de cette relation et suscite des résistances importantes. Groupe minoritaire dans ces milieux très masculins, les femmes sont confrontées au regard des hommes qui détermine en grande partie leur identité (Mennesson, 2005 (b) : 68).

Plutôt que de parler d'exclusion - *il s'agira de revenir sur ce point ultérieurement* - il convient de parler d'anormalité, par rapport au référentiel masculin; lequel fait office de norme. En effet:

Les manifestations féminines sont généralement annoncées comme spécifiques, au contraire de celles des hommes, présentées de manière non marquée sexuellement, comme si elles allaient pour l'ensemble du domaine sportif concerné. [...] le sport est plus ou moins implicitement considéré comme un domaine avant tout masculin. (Guido et Haver, 2003: 10, cité par Lavigne, 2014).

En cela, un point de tension émerge déjà et cela implique le questionnement suivant : que se passe-t-il lorsque des femmes investissent « un monde d'hommes » ? Quelles dispositions et résistances sont en jeu ? Ce sont autant de points névralgiques qui sont, tout au long de ce mémoire, traités.

Ainsi, le champ sportif s'avère être un champ social construit sur des normes masculines. Néanmoins, plus que d'une séparation, d'une spécialisation des sexes selon les champs sociaux voire d'une complémentarité, il est possible de parler de hiérarchisation. Cela renvoie donc à une domination structurelle du principe masculin sur le principe féminin.

1.2. La hiérarchisation du champ sportif

Le principe de hiérarchisation peut s'entendre du point de vue de la construction sociale et historique; construction qui permet alors de mettre en évidence les manifestations quotidiennes de cette hiérarchie au gré de violences symboliques, parfois répétées sous des formes diffuses (Bourdieu, 1998, Martuccelli, 2008). En prenant en compte l'activité sportive comme une activité de travail des corps, alors il est possible de rendre compte du principe de hiérarchisation sexuelle. Comme le souligne C. Guillaumin (1992) ainsi que D. Kergoat (2010), "*ces rapports sociaux reposent d'abord et avant tout sur un rapport hiérarchique entre les sexes ; il s'agit bien là d'un rapport de pouvoir, d'un rapport de « classe »*" (Guillaumin, 1992, cité par D. Kergoat, 2010 : 63), et non d'un simple principe de « classement ». (Kergoat 2010). Ainsi,

la division sexuelle du travail a pour caractéristiques l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc.) (Kergoat, 2010: 64).

Ces deux principes - *de séparation et hiérarchisation* - sont distincts en même temps qu'ils s'entretiennent. À la fois, il persiste une séparation entre les sexes, mais aussi une hiérarchisation entre le principe féminin et masculin, ce dernier valant plus que le premier peu importe la situation objective. C'est à ce titre que F. Héritier parle de « *valence différentielle des sexes* » (Héritier, 1996). Pour aller plus loin dans cette réflexion il est possible de reprendre l'analyse de C. Delphy (2008) rapportée par B. Lavigne :

La catégorie (ou la classe) homme se définit principalement par le rapport de domination que ces derniers exercent à l'égard des femmes, la supériorité sociale qui leur est accordée étant la caractéristique première de cette catégorie. Inversement, la catégorie (la classe) femme se définit essentiellement par la position sociale inférieure assignée ou reconnue aux femmes. Ceci nous amène à relever deux autres caractéristiques des rapports sociaux; ils sont hiérarchiques et exclusifs. Hiérarchique puisqu'un groupe se place nécessairement en position de supériorité par rapport à l'autre. C'est même de la hiérarchie que naît la division, le pouvoir de nommer étant le privilège du dominant. Exclusif puisque la division est universelle et binaire, c'est-à-dire qu'un individu est nécessairement dans un des groupes antagoniques et dans un seul. Par exemple, on est soit homme soit femme, soit blanc soit non-blanc, etc. Autrement dit, les rapports sociaux sont, de par leur existence même antagoniques, dichotomiques, hiérarchiques et exclusifs. Si on applique ces caractéristiques aux rapports sociaux de sexe, c'est dire qu'hommes et femmes sont deux catégories socialement construites, mutuellement exclusives, aux intérêts opposés et n'existant que dans leur opposition, la classe des hommes dominant la classe des femmes. (Lavigne, 2014 : 31)

Dans ce cadre, puisque les pratiques sportives sont des pratiques ancrées dans le social, dans le culturel (Pociello, 1999), il est possible de comprendre la prégnance de « *logiques d'exclusion et d'étiquetage, d'écartement et de subordination, de marginalisation et de*

plafonnement qui seraient ainsi à l'œuvre pour freiner, faire obstacle et épuiser les dirigeantes dans le système » (Vieille Marchiset 2004: 21, cité par Abath Amboulé, 2009 : 28). Ces logiques d'exclusion ont cours sur la classe « femme » dans le champ social. Si rien n'est dit sur son accentuation ou non dans le champ sportif spécifique, force est de constater qu'il peut y avoir, au-delà du processus d'exclusion, ce processus de déviance clairement identifié par Vieille Marchiset, repris par A. Abath Amboulé dans le champ du travail au sein de directions sportives. Cette analyse spécifique peut être extrapolée au gré des recherches faites par Becker (1985) relatives à la déviance, et plus spécifiquement au processus d'étiquetage exercé sur les individus socialement considérés comme déviantes. Les femmes sportives seraient-elles donc déviantes ? Effectivement, elles ne répondent pas à la norme construite dans le champ sportif puisqu'elles sont des femmes dans un monde où le masculin domine quantitativement et symboliquement (Bourdieu, 1998). Poursuivant la théorie de Becker, il y aurait un processus de contrôle social au gré des différents rapports sociaux de sexe. C'est ce que démontre B. Lavigne, au gré du processus de contrôle de la féminité (Lavigne, 2014) :

Au contraire des hommes pour qui le sport construit leur corps selon les normes, la pratique d'un sport par les sportives les éloignent plus souvent qu'autrement des modèles normatifs de la féminité. Développer son corps pour augmenter sa force, sa masse musculaire et sa puissance ne correspond pas nécessairement au corps idéal féminin ou aux activités qui lui sont permises. Et lorsqu'une femme développe un peu trop son corps au goût des autres, on s'empresse de douter de son « authenticité », par exemple en soupçonnant la prise de drogue. (Lavigne, 2014 : 23)

Il est possible d'identifier dans cette affirmation à la fois les processus d'exclusion, de hiérarchisation, de séparation et de déviance effectués par le masculin sur le féminin. Ainsi, ces processus d'exclusion peuvent être diffus, plus ou moins sous la forme de rappel à l'ordre, sous la forme explicite de contraintes (Martuccelli, 2008, Baillette, 1999). C'est ce que A. Abath Amboulé note dans son analyse, là aussi en reprenant de façon synthétique les propos de Vieille Marchiset :

Ce système traduit les rapports sociaux de sexe dans les directions sportives « par une relation d'établis et de nouveaux venus, les premiers plutôt des

hommes, exerçant des pressions par une stigmatisation, certes le plus souvent involontaires, inconscientes sur les intruses, nouvelles venues dans le mouvement sportif (Vieille Marchiset 2004 : 20, cité par Abath Amboulé, 2009 : 28)

Cette stigmatisation ainsi que le contrôle social reviennent à considérer le genre, les constructions sociales de féminité et de masculinité. Ainsi, être une femme, ce serait ne pas investir le champ sportif; par ce biais, ce serait ne pas faire siennes les pratiques sportives. D'où les rappels à l'ordre sexué sous forme de contrôle de la féminité des sportives (Bohuon, Quin, 2012). Si, dans ce champ social particulier, le masculin vaut davantage que le féminin, alors il est possible de comprendre en quoi le sport est considéré comme le « *lieu de construction sociale de la masculinité* ». Ce principe vaudrait tant pour les personnes biologiquement femmes qu'hommes (Lavigne, 2014), proposant alors des significations symboliques, que M. Haicault (1993) explicite comme étant la doxa des sexes. C'est à partir de cette perspective que N. Penin analyse les relations sociales entre les sexes, dans le cadre des pratiques sportives masculines à risques « *moins [comme] une domination exercée par les hommes biologiques sur les femmes biologiques que d'une domination du masculin – dont la nature est d'être viril – sur ce qui ne relèverait pas de ce modèle* » (Penin, 2006 : 657).

Ceci étant, il a été possible de comprendre en quoi le champ sportif, produit d'un construit social faisant intervenir une multitude d'acteurs, et *a fortiori* peu d'actrices, est un champ de domination du principe masculin sur le principe féminin. À partir de là, il convient d'aller plus loin dans cette analyse constructiviste en prenant en compte le sport comme un travail de mise en jeu, de mise en scène des corps.

1.3. Une mise en scène sexuée du corps sportif dans le cadre des pratiques sportives

Selon C. Guillaumin, et ceci est repris dans les analyses de J. Thomas, « *quel que soit le champ considéré, le corps se situe au centre du processus de construction du genre* » (Thomas, 2013 : 53). Le champ sportif ne fait pas office d'exception en la matière, d'autant plus qu'il a la spécificité de mettre en scène les corps. Ceux-ci sont même utilisés comme des outils de travail de la performance. C'est en cela que Robert Linhart propose de rapprocher le travail posté et la performance sportive (Linhart, 1978 : 41). Ce faisant, D. Demazière et al. (2015 : nc) rajoutent « *[qu'] au même titre que pour le travail des ouvriers, le corps du sportif est son instrument de travail, son outil. Le sport devient ainsi un*

objet d'étude des mises en jeu de techniques du corps ». Or, si le corps se situe au coeur de la construction du genre et si le champ sportif a la spécificité de mettre en scène particulièrement les corps, alors c'est un champ privilégié de l'étude des rapports sociaux de sexe. C. Louveau précise à ce titre que

l'ensemble des activités physiques et sportives, quelles que soient leurs formes et modalités d'exercice, représentent donc un analyseur des usages du corps, que celui-ci soit un moyen ou une fin en soi, en même temps que l'on peut y repérer la valeur dont ces corps sont susceptibles d'être dotés. (Louveau, 2007: 55).

C'est pourquoi « *le corps est nécessairement un lieu de la différence entre les sexes* » (Fraisie, 2002 : 36). Rendre compte des rapports sociaux, c'est aussi prendre en considération les rapports de forces dans ce champ spécifique au prisme de la place du corps. G. Fraisie explique alors que « *la différence des corps pose la question d'une hiérarchie de ces corps-là et des comparaisons qui ne peuvent pas se faire et qui doivent pouvoir se faire quand même* » (Fraisie, 2002 : 37). En effet,

les pratiques physiques et sportives sont des pratiques sociales où s'expriment et se construisent des « usages sociaux » des corps qui sont sexuellement différenciés. À l'instar de toutes les pratiques sociales (relevant de l'éducation, de la culture, du travail professionnel, de la politique...), les pratiques sportives sont des lieux de construction de différences et d'inégalités entre les sexes, de rapports sociaux de sexe, de même sont-elles parties prenantes de la construction des identités de sexe. (Louveau, 2004 (b) : 165, 166)

Dans ce cadre, comment le corps des femmes est-il soumis à l'ordre sexué ? Comment les rapports sociaux entraînent-ils un contrôle social de ce qu'est un corps transgressif, dans un champ social où les femmes sont déjà dominées ? En allant plus loin, en quoi le corps d'une femme dans un sport développant sa musculature, sa force, c'est-à-dire des dispositions considérées comme masculines, est-il contrôlé, peut-être même instrumentalisé ? En effet, « *quelle que soit la transformation du corps dans l'entraînement ou par le dopage [...], l'enjeu là est clairement le corps* » (Fraisie, 2002 : 36).

Il existerait un « spectre de la virilisation » (Baillette, 1999), qu'il est possible de définir comme une construction sociale où le spectre du genre ferait obstacle à la pratique sportive des femmes. En effet, faire du sport, et « être une femme » au sens d'avoir une féminité considérée comme conventionnelle, avec un corps « de femmes », n'iraient pas de pair. Dans ce cadre, « *les sports de tradition masculine sont considérés comme pouvant déformer le corps féminin ou en altérer la féminité* ». (Bohuon, Quin, 2012 : 28)

Ces questions se posent avec autant d'acuité puisque « *[la] sexuation est un schème organisateur des pratiques sportives toujours opérant aujourd'hui* » (Louveau, 2007 : 59). Cela s'exerce avec une telle force que le spectre de virilisation précédemment étudié se double d'un « *procès de virilisation* » lorsque les femmes transgressent :

Les sportives, a fortiori de haut niveau et dans les sports historiquement masculins, subissent ce que nous tenons à appeler un procès de virilisation. Dans le sport, la référence à la virilisation persiste largement aujourd'hui. Ainsi, dès que les sportives dérogent au « féminin » quant au sport choisi, elles font « un sport d'homme ». C'est le cas par exemple pour le cyclisme, le football. La référence à la femme virile apparaît encore pour celles qui ont un signe sexuel secondaire habituellement, culturellement assigné aux hommes, « trop de muscles », les épaules « trop carrées », « pas assez de poitrine » ou bien des hanches gommées. Celles-là ont des apparences considérées au mieux comme « androgynes », elles sont immédiatement suspectées sur leur identité de femme : « Ce ne sont pas de vraies femmes », « Le sport menace leur beauté », « Elles sont hommases », ou encore, désignation banalisée et qui se veut parfois élogieuse, « des garçons manqués ». (Louveau, 2004 (b) : 178)

À partir de ces considérations, le point névralgique serait aujourd'hui moins celui de la participation des personnes nées avec un vagin, mais plutôt celui du genre (Penin, 2007). Plus spécifiquement, ces analyses permettent de comprendre en quoi il y a naturalisation du genre dans le « monde sportif », et en quoi transgresser l'ordre social sexué pose la question de la normalité ainsi que du contrôle social.

Ainsi, les sportives jugées performantes, c'est-à-dire conformes au modèle de pratique masculin, sont perçues comme peu « féminines », tandis que les com-

pétences sportives des femmes dites « féminines » sont questionnées. (Laberge, 1994, selon Mennesson, 2005 (b): 68).

Pour terminer, il est possible de reprendre les termes de N. Penin pour parler de cette double relation schizophrénique : « *d'une part, elles doivent à la fois se comporter comme les hommes, mais démontrer qu'elles sont quand même «vraiment des femmes»; d'autre part, elles se voient étrangères à la féminité classique mais invoquent le droit à la différence* » (Penin, 2007 : 99). Le corps des sportives en particulier et les sportives en général sont donc soumises à ces multiples injonctions, qui apparaissent plus que contradictoires. Ceci étant, être une femme dans le champ sportif, c'est être historiquement et structurellement déviante, mais aussi être dominée par des principes masculins ; principes qui sont autant de dispositions à incorporer et parfois incorporées, mais qui sont aussi autant de dispositions dont il ne faut pas oublier qu'elles ne sont pas « leurs ». C'est donc appartenir à la classe « femme », tout en incorporant des pratiques masculines, pratiques qui sont la norme et pratiques qui sont présentes dans leur environnement sportif, d'autant plus lorsque les femmes exercent un sport socialement considéré comme masculin.

Ainsi, après avoir rendu compte des rapports sociaux sexués qui traversaient le champ sportif en particulier et les champs sociaux en général, il est désormais question de comprendre en quoi le parapente plus spécifiquement est une pratique socialement considérée comme masculine.

2. LE PARAPENTE, UNE DISCIPLINE METTANT EN JEU DES DISPOSITIONS SEXUÉES MASCULINES

Afin de cerner les caractéristiques de l'objet d'étude qu'est la carrière des femmes dans le parapente de haut niveau, il est important de rendre compte du parapente en tant qu'objet d'étude à part entière. En effet, le parapente renvoie à la fois à un outil et à un sport de plein air, lesquels sont étudiés à l'aune d'une étude de genre. Après quoi, l'objectif est de cerner en quoi le parapente est une pratique « de l'extrême », c'est-à-dire une pratique sportive structurellement risquée. Le postulat selon lequel le parapente est une discipline renvoyant à la symbolique du masculin est confirmé. Ce faisant, l'analyse porte sur la place de l'engagement des femmes dans ce type de sport. La notion de déviance s'avère donc centrale dans ce travail. C'est un concept à définir et à mettre en contexte pour analyser les rapports sociaux de sexe dans un monde particulièrement masculin.

2.1. Un outil du masculin utilisé dans un espace sexué

Comme il a été présenté en introduction, le parapente est à la fois un outil et un sport. Du point de vue technique, c'est un aéronef dérivant du parachute, formé d'une voile, de caissons et d'une sellette. Du point de vue sportif, il s'agit d'une pratique de vol libre car non motorisée; les aéronefs étant de la famille des Planeurs Ultra-Légers (PUL). Le parapente est donc une pratique qui invite à la mobilisation d'outillages, avec une technicité importante. Or l'utilisation de l'outil n'est pas neutre. Clastres expliquait alors par exemple que l'arc et le panier n'étaient pas neutres et renvoyaient à une division sexuelle du travail ainsi qu'à une division symbolique de la féminité et de masculinité (Clastres, 1966). Cette division n'est pas seulement complémentarité, elle est hiérarchique. En effet, cette possibilité sociale ou non d'utiliser, de manier l'outil assure notamment la supériorité du masculin sur le féminin, rendant alors dépendantes les femmes vis-à-vis des hommes (Klapisch-Zuber, 1980 ; Tabet, 1979). Ainsi, la division sexuelle du travail « *a pour caractéristiques l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc)* » (Kergoat, 2010 : 64). De plus, s'il apparaît une différenciation de la possibilité ou non de manier des outils pour les femmes et hommes, il y a aussi une hiérarchisation technique des outils, lorsqu'ils peuvent être utilisés par les femmes et les hommes. En effet, chez les Murngin, « *men make and use the greater number of the more complex tools, weapons, and implements* ».

(Warner 1937 : 134, cité par Tabet, 1979 : 17). Comme l'a montré P. Tabet, il apparaît qu'« *entre les outils masculins et les outils féminins se produit un saut technique évident* » (Tabet, 1979 : 19). Ces principes de séparation mais aussi de hiérarchisation des outils, de la technicité sont autant de principes différenciateurs entre femmes et hommes. À partir des outils donc, les rapports sociaux de sexe peuvent être analysés. Cela laisse à penser que les outils, la technicité sont des dispositions masculines. À l'instar d'autres champs sociaux, tels que celui du travail, la technicité renverrait aussi symboliquement au domaine du masculin, différenciant et excluant ainsi la symbolique du féminin. C'est ce que V. Boussard (2016) explique, lors de son analyse des carrières des femmes dans les directions financières :

Le « métier d'homme » renvoie aussi à la dimension technique du travail, associée à la maîtrise des chiffres et des techniques comptables et financières [...] Cette technicité est définie par opposition à des compétences relatives à la connaissance des comportements humains, renvoyés eux à la féminité, au cœur de métier démographiquement féminins : ressources humaines, communication, marketing. L'opposition entre le « dur » et le « mou », marque ici l'opposition entre deux polarités, construites comme masculine et féminine, et leur associe une valeur différentielle. (Boussard, 2016 : 59)

Ainsi, il est possible à la fois de rendre compte de cette hiérarchie mais aussi du caractère performatif du genre, des dispositions incorporées. Pour expliquer ceci, B. Lavigne (Lavigne, 2016) parle de « *rapports de production ayant tous une part matérielle et idéale, c'est-à-dire produis[a]nt des conditions et des pratiques sociales concrètes, mais également des représentations sociales et symboliques* » (Lavigne, 2014 : 33). C'est en cela que, quantitativement, moins de femmes exercent des professions, des pratiques qui sont socialement considérées comme masculines, renvoyant à une symbolique excluante pour les femmes. De ce fait, le parapente peut être considéré comme une pratique différenciatrice, qui renvoie symboliquement à la sphère du masculin.

Qui plus est, cette activité se pratique en extérieur. Or, l'espace géographique n'est pas neutre sociologiquement. En effet, les espaces renvoient à une division sociale et sexuée construite, faisant alors que les hommes investissent davantage les espaces extérieurs, lointains et méconnus, tandis que la géographie des femmes, c'est celle de la circonscription, du connu, voire de l'intérieur. On peut ici faire le parallèle avec Clastres, selon

qui « *il y a chez les Guayaki un espace masculin et un espace féminin, respectivement définis par la forêt où chassent les hommes et par le campement où règnent les femmes* » (Clastres, 1966 : 15). Ainsi, étant donné l'homologie structurale (Bourdieu, 1979) présente entre les différents champs sociaux, et bien il est possible de comprendre la structuration du champ du parapente au gré de cette binarité renvoyant à la fois à la technicité ou non, mais aussi à la distinction entre intérieur / extérieur. Pour résumer ces éléments, C. Louveau expose les faits suivants :

Quand il s'agit de sports de combat, de sports de force, de sports durs physiquement, mais aussi de sports qui exigent des compétences techniques, des compétences scientifiques, des savoir-faire techniques, technologiques, ou encore dans le cas des activités se déroulant dans de grands espaces, sur les grands terrains ou risquées, les pratiques sont très peu investies par les femmes. (Louveau, 2004 (b) : 173)

À partir de tous ces éléments-ci, il est aisé de comprendre que le parapente, en tant que pratique sportive particulière, renvoie symboliquement au masculin, à ce qui a été construit socialement comme appartenant au domaine des hommes. Ce seraient donc des représentations non permises pour les femmes (Louveau, 2003).

2.2. Le « goût » du risque, une disposition masculine

S'arrêter à la dimension technique du parapente comme sport et outil n'est pas suffisant pour comprendre les enjeux en termes de rapports sociaux de sexe sous-jacents; bien que ces analyses en donnent déjà un aperçu. En effet, une autre caractéristique s'avère pertinente dans l'analyse. Il s'agit d'un sport que l'on peut considérer comme extrême en ce qu'il est risqué. En effet, ce sont des

situations à l'issue hautement incertaine et aux impacts potentiellement létaux en cas d'accident. La notion de limite est omniprésente, qu'elle soit frôlée ou dépassée. Probabilité élevée d'accident ; gravité des conséquences éventuelles : si l'on se réfère à une définition mathématique du risque, cela renvoie à des sports très risqués. (Soulé, 2008 : 86).

Si l'on prend en compte une analyse en termes constructivistes, c'est un sport où la propension de trouver la mort est importante. Il s'agit alors de

porter son regard sur la gravité des écueils corporels induits par certaines activités sportives. La possibilité de trouver la mort est un critère de hiérarchisation des sports, préalable nécessaire à tout questionnement sur le sens de l'engagement dans l'activité (Routier et Soulé, 2012 : 63).

Ainsi par exemple, quantitativement, en 2018, 86 % des accidents déclarés à la FFVL sont des accidents de parapente et 9 décès sur 10 recensés étaient du fait des personnes pratiquant cette discipline. De même, les statistiques de 2017 révèlent les mêmes proportions puisque 19 sur 22 personnes sont mortes au cours de la pratique et 82% des accidents déclarés à la FFVL sont des accidents de parapente.⁴ S'il est effectivement plus probable, au regard des parts de pratiquant.es de parapente au sein de la FFVL, que les accidents soient des accidents de parapente, il n'en demeure pas moins une sur représentation des dommages corporels liés à l'activité de parapente, relativement aux autres disciplines de la FFVL. Afin de ne pas seulement avoir pour cadre d'analyse les sports encadrés par la FFVL il s'agit de prendre plus largement les sports de montagne pour considérer ce risque d'accident et de mort. Selon le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM), en 2018, 159 décès traumatiques et liés à des avalanches étaient recensés dans les domaines de montagne. Par un décès traumatique, il est entendu une « *personne décédée suite à une chute, glissade, chute de pierre, choc sur un obstacle ...* » (SNOSM, 2019). Quant au décès par avalanche, cela concerne des personnes « *dont le décès peut résulter d'asphyxie, d'hypothermie ou de traumatisme(s)* » (SNOSM, 2019). En 2017, c'était 224 individu.es qui ont trouvé la mort du fait de la pratique d'un des sports de montagne. Pour être plus précis.e, il s'agit de prendre en compte le fait que la majorité des écueils liés à l'activité de parapente sont tout d'abord liés à des traumatismes puisque 62% des décès étaient liés à des traumatismes en activités sportives de montagnes (123/200). S'il y a une diversité de pratiques pour lesquelles la probabilité de trouver la mort en montagne est élevée, il s'avère que 9 décès étaient, en 2018, liés à une activité de parapente. C'est environ 7% des décès traumatiques liés à une activité de montagne et près de 5% des décès, toute cause confondue. En 2017, c'était 10 % des décès traumatiques de montagnes qui étaient liés à une pratique de parapente et environ 5% des décès, toutes causes confondues.

⁴ Voir en annexe 3 l'évolution quantitative et qualitative des accidents de parapente au sein de la FFVL.

(SNOSM, 2019). Dans ce cadre, le parapente peut être défini comme une pratique sportive à risques en ce qu'il y a une « *menace indésirable [avec des] probabilités d'atteintes à l'intégrité physique, accident ou mort dont les sportifs cherchent à se garder* » (Raveneau, 2006 : 582). C'est ce que propose également N. Penin dans ses analyses effectuées sur les pratiques des femmes dans les sports à risque :

Les sports à risques sont des sports extrêmes ou plus exactement des sports des extrêmes. Ce dont il est question dans ces pratiques, c'est de rencontrer les frontières, naturelles, corporelles ou psychologiques dans un rapport toujours présent avec l'ultime limite que constitue la mort (Le Breton, 1996a). Dans ces sports, la mort n'est pas seulement symbolique, mimée ni même euphémisée : elle est réelle. (Penin, 2004 : 196)

Cette perspective constructiviste amène à considérer le parapente comme une de ces pratiques où la mort n'est pas symbolique, mais une réalité. C'est en cela que sera choisi ce terme plutôt que celui de sport à engagements, perspective développée par G. Routier et B. Soulé (2012). Le référentiel qui est davantage retenu dans ce mémoire est celui de la concordance entre la gravité des écueils éventuels ainsi que l'aléa de la situation (Collard, 1998). Ce faisant, si la pratique du parapente est une pratique à risques, cela peut expliquer en partie la sur-représentation des hommes dans ce type de sport. En effet, « *les prises de risques se posent dès lors comme des épreuves viriles puisque ces pratiques mettent en jeu la vaillance et le courage, vertus communément admises comme étant proprement masculines* » (Penin, 2004 : 196). Dans ce cadre, les prises de risque s'inscrivent dans la sphère du masculin puisque « *prendre des risques corporels sont autant d'attributs que les femmes semblent ne pas pouvoir faire leurs et qui appartiendraient donc, en propre, à la masculinité* » (Louveau, 1996, d'après Louveau, 2003 : 12).

2.3. Structurellement, une pratique masculine, des femmes exceptionnelles

Le parapente, au travers de ce faisceau d'éléments, s'avère être une pratique du masculin. Ceci a un effet performatif puisqu'il apparait une sous-représentation des sportives au sein de la Fédération Française de Vol Libre. Dans ce cadre, il pourrait paraître opportun de prendre en compte une analyse structuraliste, d'autant plus que la socialisation sexuée est un des principes les plus homogénéisants (Lahire, 2001). Or, questionner le principe homogénéisant est nécessaire puisque des femmes investissent effectivement la

pratique. Dans ce cadre, comment expliquer leur investissement jusqu'au plus haut niveau ? Les comportements sont-ils exclusivement le résultat d'un principe socialisateur uniforme, homogène, où l'individu.e n'est pas acteur.rice de ses comportements? Comprendre les parcours de sportives dans un domaine où elles ne sont pas attendues apparaît tout spécifiquement comme intéressant pour rendre compte de l'effectivité de la performativité du genre. Ainsi, c'est au gré du concept interactionniste de la déviance qu'il est question de rendre compte de leur carrière de sportive de l'exception.

2.3.a. De la sous-représentation des femmes comme marqueur de la performativité du genre

Les enseignements qu'il est possible de tirer de ces premières analyses ont trait à la structuration du parapente. Il s'agit actuellement d'une pratique socialement construite comme masculine, où les femmes sont sous-représentées. Quantitativement, les statistiques confirment ce fait. Il persiste une sur-représentation des hommes en tant que pratiquants de parapente à la FFVL. En effet, en prenant en compte les licences annuelles, 71 % des pratiquant.es déclarent que leur pratique principale est le parapente et 6 % leur pratique secondaire. Ainsi, sur la totalité des licencié.es, ce sont 77% des licenciés qui pratiquent ce sport. S'il y a sur-représentation des pratiquant.es de parapente relativement aux autres disciplines de la FFVL, il y a aussi une nette sur représentation des hommes en tant que pratiquants. En effet, en 2018, 83,33% des licenciés étaient des hommes. C'est un taux d'engagement sensiblement stable dans la durée (FFVL, 2018). Ainsi, il existe tout de même une propension de femmes qui exercent le parapente dans un monde d'hommes. Cela peut donc apparaître paradoxal à la compréhension de la structuration précédemment étudiée. Les femmes qui pratiquent cette discipline peuvent donc être considérées comme exceptionnelles (Mennesson, 2004), voire « déviantes » puisque transgressant les normes de genre (Becker, 1985). Or, ce qu'il est nécessaire de comprendre, c'est que cette déviance n'est activée que sous certaines conditions, dans certaines situations. En effet, ce qui vaut dans le cadre de goûts pour les pratiques sportives considérées comme masculines ne vaut pas nécessairement pour d'autres goûts, dans d'autres situations, face à tel événement, etc. De même, au sein même de la pratique, des dispositions tantôt masculines, tantôt féminines peuvent être activées. C'est ainsi qu'il y aurait une « pluralité des principes de socialisation » (Penin : 2012 : 201), conduisant parfois à des « dissonances » (Penin : 2012 : 207) dans les comportements. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de questionner le

concept de déviance dans le cadre de pratiques qui iraient à l'encontre des attendus de genre.

2.3.b.L'utilisation du concept de déviance pour rendre compte des carrières des femmes parapentistes

Il est intéressant de s'arrêter quelques instants sur la compréhension de ce qu'est la déviance via l'approche sociologique de l'interactionnisme symbolique, afin de rendre compte de l'engagement des femmes dans le parapente. En effet, « *les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants* » (Becker, 1985 : 33). Ce processus apparaît comme structurant le rapport à la normalité au sein d'une société. D'ailleurs, « *le fait central en matière de déviance, [est que] celle-ci est créée par la société* » (Becker, 1985 : 32). C'est dans ce cadre qu'il n'est pas possible de rendre compte des carrières des femmes déviantes dans un sport d'hommes sans avoir préalablement compris les normes sociales et sexuées en la matière, à un moment donné de l'histoire. Ceci étant fait précédemment, il est donc possible de comprendre que les femmes parapentistes sont, dans une certaine façon, déviantes. Voici davantage d'explications sur le terme de déviance :

la déviance n'est pas une propriété simple, présente dans certains types de comportements et absente dans d'autres, mais le produit d'un processus qui implique la réponse des autres individus à ces conduites. Le même comportement peut constituer une transgression des normes s'il est commis à un moment précis ou par une personne déterminée, mais non s'il est commis à un autre moment ou par une autre personne ; [...] Bref le caractère déviant, ou non, d'un acte donné dépend en partie de la nature de l'acte (c'est-à-dire de ce qu'il transgresse ou non une norme) et en partie de ce que les autres en font. (Becker, 1985 : 37).

Or, ce qu'il faut comprendre, c'est donc que le processus d'étiquetage est un processus contingent. Cela relève donc « *d'un processus relationnel complexe au terme duquel il est procédé à l'étiquetage d'un individu comme déviant* » (Depoilly, 2013 : 208). Ce processus serait jalonné « d'étapes » co-construites, allant de la transgression à la déviance dans un

continuum qui n'est jamais donné à voir comme un processus évident (Depoilly, 2013). Dans ce cadre, qui dit transgression des normes ne dit pas forcément processus d'étiquetage de l'agent.e social.e comme déviant.e. En ce sens, toutes les personnes faisant du parapente n'ont pas la même probabilité d'être étiquetées comme déviantes. Les femmes ont effectivement une propension plus élevée d'être étiquetées comme déviantes puisqu'elles transgressent les normes de féminité. Là encore, si elles transgressent à des normes de genre puisqu'elles exercent une activité sportive masculine, elles ne sont pas pour autant forcément considérées par leurs pair.es comme déviantes. En effet, la complexité et la contingence du processus d'étiquetage rendent perceptibles le fait que les agent.es sociaux et sociales qui les entourent et avec qui elles évoluent ne les considèrent pas nécessairement comme déviantes. En effet, à l'instar de la déviance scolaire qui « *relève bel et bien d'un processus de désignation sociale complexe* », l'étiquetage de la déviance suivrait ce même modèle pour les femmes transgressant les normes de genre du fait de leur activité physique. Par exemple, les sportives et sportifs avec lesquelles elles évoluent pourraient ne pas associer les outils à la virilité, le haut niveau à une norme masculine, etc. De même, les systèmes normatifs ne sont pas immuables. Ainsi, la population considérée dans cette étude fait apparaître des sportives qui ont exercé entre le milieu des années 1990 et jusqu'à la fin des années 2010. Dans ce cadre, 30 à 40 ans séparent la sortie de carrière. Leurs conditions d'exercice n'ont certainement pas été les mêmes, tout comme les représentations normatives ont pu évoluer. Ce faisant, c'est aussi un élément sur lequel il conviendra d'être vigilant pour analyser la perception de la déviance. C'est donc un terme qui doit être considéré en relation avec la société, les individu.es qui la composent, et le moment historique. Ceci étant, il peut être intéressant de faire un détour par la catégorisation faite sur les types de déviance, c'est-à-dire les types d'actes, et non les types de personnes :

	Obéissant à la norme	Transgressant la norme
Perçu.e comme déviant.e	Accusé.e à tort	Pleinement déviant.e
Non perçu.e comme déviant.e	Conforme	Secrètement déviant.e

Tableau 1 : Types de déviance. (Source : Becker, 1986)

(ajout personnel de l'écriture inclusive)

À partir de cette catégorisation, il est possible de comprendre en quoi l'étiquetage des engagements sportifs masculins dans le parapente par des personnes considérées comme femmes peut potentiellement ne pas donner lieu à une déviance. Comme précisé précédemment, les normes sont évolutives, le processus d'étiquetage est contingent. De ce fait,

elles peuvent être dans des configurations relativement hétérogènes. Elles peuvent être secrètement déviantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent transgresser la norme sans pour autant être perçues par leurs pairs comme déviantes. À l'inverse, elles peuvent aussi être pleinement déviantes lorsque perçues comme telles. Partant de là, l'analogie avec les caractéristiques principales et secondaires des statuts développée par Hughes et reprise par Becker permet de comprendre les caractéristiques attendues par la société sur les parapentistes. Les représentations associées sont les suivantes : la caractéristique principale des parapentistes serait donc la capacité à savoir voler, c'est-à-dire à avoir le capital technique pour reprendre les termes de Bourdieu. Les caractéristiques secondaires, c'est-à-dire symboliques et informelles auxquelles la pratique du parapente renvoie seraient potentiellement le fait que ce soit des hommes, puisque ce serait une caractéristique « normale ». Or, lorsque ce sont des femmes « *on a le sentiment que, d'une certaine manière, [cela] ne satisfait pas à toutes les exigences* » (Becker, 1985 : 55). Ainsi, pour comprendre la déviance des femmes parapentistes, il est nécessaire qu'il y ait « *un certain nombre de connotations qui attribuent à tous ceux qui reçoivent cette étiquette des caractéristiques accessoires.* » (Becker, 1985 : 56) Ces caractéristiques accessoires symboliques renvoient donc à cette anormalité qu'est le fait d'être femme dans ce monde d'hommes. Cet approfondissement théorique peut permettre, en filigrane, d'appréhender les carrières de ces femmes déviantes, ou flirtant avec la déviance. Becker souligne alors dans ce cadre qu'il est potentiellement d'autant plus intéressant de comprendre les « presque déviations », c'est-à-dire ces faits, pratiques qui sont exercées par les femmes, sans pour autant qu'elles mènent une carrière complètement déviante.

Ainsi, le fait est là : des femmes, bien que moins nombreuses, s'engagent dans cette pratique. En effet, ces « *femmes souvent cultivées et pratiquant dans des espaces mixtes, les libéristes (vol libre, parapente), navigatrices ou pilotes, « empruntent » aux hommes d'abord des savoirs techniques et scientifiques, du courage, des qualités intellectuelles ou morales* » (Louveau, 2006 : 11). Les femmes sont alors considérées comme déviantes si l'on prend en compte la culture développée au sein de ces mondes masculins ainsi que leur sous-représentation. Plusieurs études ont permis de mettre en lumière le parcours de ces sportives exceptionnelles. Que ce soit les cavalières à haut niveau (Le Mancq, 2007), les boxeuses poing pied ou bien les footballeuses (Mennesson, 2004), les guides de haute montagne (Mennesson, 2005 (a)), ou encore les administratrices de grandes entreprises (Bender & al, 2016) et chirurgiennes (Zolesio, 2009) pour ne citer que quelques exemples,

des femmes intègrent des « fiefs de la virilité », en effectuant des « carrières improbables » (Le Mancq, 2007). Cela engendre donc une « *contradiction de statuts* » (Hughes, 1996). C'est pourquoi l'engagement dans ces métiers, ces disciplines sportives masculines, est un objet d'étude pertinent dans le cadre de la sociologie, et plus particulièrement interactionniste.

Néanmoins, une dernière dimension manque pour analyser cet objet d'étude : les particularités relatives à la pratique du haut niveau. Cette dernière rajoute-t-elle un facteur de différenciation ? C'est ce qui est analysé désormais, afin que la diversité des dimensions de l'objet soit complètement cernée.

3. EXERCER À HAUT NIVEAU, UN TYPE D'ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE

Exercer à haut niveau, est-ce d'autant plus excluante ? En effet, en prenant en compte les statistiques générales, compte tenu du caractère excluante de certaines pratiques sportives et en prenant pour postulat que le haut niveau requiert une disponibilité d'autant plus intense, un rythme de travail lui aussi intense, alors il pourrait être aisé de conclure à une exclusion d'autant plus importante pour les femmes dans le haut niveau. Or, les éléments quantitatifs vont à l'encontre de cette conclusion. Néanmoins, cela ne veut pas dire que dans la pratique en elle-même, les modalités sont semblables. Enfin, l'objectif est de cerner les contours de la catégorie « sportif.ve de haut niveau », en France, pour comprendre le contexte dans lequel les actrices évoluent.

3.1. Les compétitions et le haut niveau, des structures socialement construites comme masculines; le parapente comme exception.

3.1.a. Une représentation quantitative semblable entre les licenciées et les pratiquantes de haut niveau.

La pratique de haut niveau, qui semblerait requérir d'autant plus de dispositions, puisque d'autant plus institutionnalisée, codifiée et exigeante (Louveau, 2007) apparaît d'autant plus être un « monde d'hommes ». Les sportives seraient donc moins investies dans les compétitions, (Guillet et al, 2006). Ainsi par exemple, C. Louveau note une sous-représentation des sportives dans l'ensemble des compétiteur.rices et plus spécifiquement dans le haut niveau :

.....
en 2000, en France, l'ensemble des compétiteurs (de plus de 15 ans), tous niveaux confondus, comptent 24 % de femmes, proportion qui n'a pas varié depuis 15 ans. La part qu'elles représentent parmi les sportifs de haut niveau (un tiers au début des années 2000) ou encore parmi les participants aux Jeux olympiques (21 % de femmes en 1976, 31 % en 1996, 38 % en 2000) laisse entrevoir une évolution sensible très récente en même temps qu'une sous-représentation persistante. (Louveau, 2004 (b) : 170)
.....

Or, pour les sportives, au sein de la FFVL, le cas ne se présente pas de la même façon. Effectivement, elles sont sous-représentées dans la pratique compétitive. En prenant en

compte les licencié.es qui exercent en compétition, il est possible de se rendre compte que les femmes ne sont plus que 6 à 8%, la proportion dépendant des années, mais étant relativement stable dans le temps (FFVL, 2018)⁵. Paradoxalement, si l'on va encore plus loin et si l'on prend en considération les sportives de haut niveau, elles représentent 7 à 15% des parapentistes de haut niveau. (Ministère des sports, 2018, FFVL, 2019). Afin d'être considérée comme sportive de haut niveau, il faut être classée dans les catégories Élite, Sénior, Relève ou Reconversion. Pour être dans la catégorie Elite, il est nécessaire d'être dans les 3 premières au World Pilots Ranking Overall (WPRS) féminin. Quant aux séniore, elles sont 4ème, 5ème ou 6ème au WPRS féminin. Enfin, pour être considérée dans la catégorie Relève, il faut être dans les 32 premières au WPRS jeune mixte (FFVL, 2017). Le WPRS est un système de classement attribuant des points aux pilotes en fonction de leurs résultats ainsi que du niveau des compétitions auxquelles elles participent; ces compétitions devant être inscrites au calendrier Fédération Aéronautique Internationale (FAI) (FFVL, 2017). Au regard de la part de licenciées au sein de la FFVL et compte tenu de la part de femmes considérées comme pilotes de haut niveau, il semblerait que l'entrée dans le haut niveau ne soit pas particulièrement excluante pour les femmes⁶. Or, ce qu'il est possible de noter tout de même, c'est la différence de résultats demandés par la Fédération Française de Vol Libre pour être considéré.e comme sportif ou sportive de haut niveau. Les classements nécessaires féminins ont été étudiés précédemment. Pour les hommes, il faut être dans les trois premiers au WPRS toutes catégories afin d'être élite. À partir du quatrième et jusqu'au 12ème au classement WPRS toutes catégories, les hommes sont considérés comme sportifs de haut niveau séniors tandis que pour les séniore, ce sont les 4ème, 5ème et 6ème du WPRS femme. Enfin pour les relève, les hommes doivent être dans les 25 premiers au WPRS jeunes mixtes tandis que les femmes doivent être dans les 32 premières au WPRS jeune. De ce fait, l'entrée dans le haut niveau n'est pas particulièrement excluant statistiquement. Toutefois, l'entrée dans la compétition l'est. Ce faisant, il est donc nécessaire d'aller plus loin et de prendre en compte la carrière non pas seulement en tant qu'entrée dans le haut niveau, mais aussi dans ses modalités d'évolution et de sortie. C'est pourquoi sont désormais étudiées les spécificités du haut niveau, avant de rendre compte des modes d'engagements des sportifs et sportives.

⁵ Voir en annexe 4 l'évolution du nombre de compétiteurs et compétitrices au sein de la FFVL et en annexe 5, l'évolution numéraire et en part des compétiteur.rices de parapente au sein de la FFVL.

⁶ Voir en annexe 6 l'évolution sexuées des sportif.ves de haut niveau en parapente.

3.1.b. L'apprentissage d'un ethos particulier producteur de hiérarchies au sein du haut niveau.

Si, statistiquement, il apparaît effectivement une sous-représentation des femmes dans la compétition mais pas spécifiquement dans le haut niveau, rien ne nous est dit sur les conditions effectives de la pratique intensive de l'excellence. En effet, comprendre l'enchevêtrement des conditions objectives et subjectives de sorties de carrières ne peut se faire qu'en comprenant ces conditions durant la carrière. Pourquoi rendre compte de cet enchevêtrement y compris dans les modalités d'exercice de la carrière ? Tout simplement, « *les liens entre les événements contingents et les significations données par les sportifs à des actions ou des faits importants à leurs yeux* » (Ledon et al, 2015 : 52) peuvent être déterminants dans l'arrêt de la carrière. Ce travail rend donc compte des trajectoires des parapentistes en prenant en considération aléas et contingences. En effet, « *une carrière sportive s'inscrit dans une histoire dynamique et auto-organisée en permanence* » (Ledon et al, 2015 : 52). Ayant posé les bases du cadre d'analyse, il est donc possible d'en venir aux conditions effectives du haut niveau. Il s'agit d'une institution classée et classifiante, avec des principes de classification particuliers. En effet,

« Structuré suivant le principe d'une séparation stricte des concurrents en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur niveau ou de leur mode de pratique, [l'espace des sports] constitue un univers particulièrement clivant qui crée des sous-ensembles de populations cloisonnées et produit des nomenclatures à l'infini. » (Marchetti et al, 2015 : 5)

Extrapolant l'analyse au haut niveau, il pourrait être aisé de dire que c'est un espace aussi, voire plus clivant selon ces catégories. Cependant, pour tester ceci, il faut aller plus loin dans l'analyse. Qu'est-ce qui est spécifiquement classant dans le haut niveau ? Qu'est-ce qui fait autorité ? Qu'est-ce qui se pose comme sanction hiérarchisante ? Le sport du haut niveau pourrait être régi par des principes de classification propres. À ce titre, B. Papin explique que "*la pratique sportive sur le mode de la haute performance engendre l'incorporation de schèmes moteurs spécifiques à un sport donné, doublée d'une intériorisation des normes et des valeurs constitutives de l'espace sportif considéré* » (Papin, 2008 : nc).

Quels sont les éléments qui sont producteurs de hiérarchie ?

Tout d'abord, la performance, attestée par des indicateurs, des résultats sportifs, est classifiante. À ce titre, les classifications de résultats sportifs font office de supports d'objectivation et donc de légitimation de la hiérarchie (Darmon, Schotté, 2016). Or, il ne faut pas omettre de préciser que tout est social, et que ce principe producteur de catégories est lui-même issu d'une production sociale. En effet, « *les modes de classements des sportifs qui leur sont associés sont le produit d'une histoire marquée par des rapports de pouvoir* » (Marchetti et al, 2015 : 6).

Quel pouvoir à ce système de classification ? Celui-ci a un caractère performatif et conduit à une intériorisation de la situation, d'une place spécifique pour le ou la sportif.ve. Il fait donc office de « *foi et loi* » (Paradeise et Thoenig, 2011 : 35, cité par Demesley et le Noé, 2015 : 211). Dans ce cadre, loin d'être neutres, ces principes sont producteurs, en partie, des classifications ensuite sanctionnées par ce même outil de classement. Pour expliciter cela, le classement sportif est à la fois le produit d'une catégorisation construite comme historiquement légitime à sanctionner une performance et à la fois producteur de sens pour les sportives et sportifs qui se soumettent, en partie au moins, à cet « ordre des choses ». En effet, « *résultant d'une interaction, le résultat compétitif ne saurait être conçu comme découlant d'une addition de capacités personnelles* » (Schotté, 2016 (b) : 212). Ce faisant, il est producteur d'une classification stable dans le temps. Le résultat, objet de sanction de la performance est une « *opération de catégorisation [qui] n'est pas neutre du point de vue de ceux qui en sont l'objet. En classant leurs membres de la sorte, les institutions d'excellence contribuent à transformer l'image que ces derniers se font d'eux-mêmes.* » (Darmon, Schotté, 2016 : 57). Pour prendre un exemple, M. Schotté, après avoir utilisé une méthode toute spécifiquement participante dans le cadre de la pratique de cross-country, explique que

« *tout se passe comme si chaque coureur filtrait, parmi l'ensemble des concurrents, ceux qui sont dignes d'intérêt pour lui et par rapport auxquels il lui importe de se situer, à savoir ceux qui sont d'un niveau proche du sien et susceptible de le menacer* (Wouters, 1998, cité par Schotté, 2016 (b) : 214).

Ainsi, en se confrontant seulement à certaines personnes considérées par le ou la sportif.ve comme « *digne d'intérêt* » dans le cadre d'une comparaison des résultats, celui ou celle qui se compare ne fait en fait que reproduire la même hiérarchie. Les individu.es intègrent en effet ce qui est « normal » pour eux et elles, c'est-à-dire qu'ils et elles intègrent une cer-

taine place dans le classement, et interagissent en conséquence (Schotté, 2016). Filant cette analyse sur la thématique du genre, il pourrait être aisé de se dire que les représentations communes naturalisent, sur la base de la biologie, un ordre des choses naturel faisant que les femmes sont « naturellement » moins fortes que les hommes. Des éléments pluriels sont communément mis en avant : différences de testostérone, moindres muscles, etc. En attestent les tests de féminité (Bohuon, 2008), qui viennent sanctionner ce qu'est être femme ou homme dans le sport. Or, dans les pratiques où femmes et hommes concourent ensemble, comme c'est le cas dans le parapente ou bien la course à pied, pour reprendre l'exemple de M. Schotté, l'hypothèse faite serait celle d'un mécanisme produisant une hiérarchie genrée. En effet, si femmes et hommes s'auto-situent au préalable dans le classement, considérant qu'il est normal que tel.le concurrent.e soit devant ou derrière, et compte tenu du régime de genre, l'hypothèse faite est celle d'une auto-censure des femmes dans ce principe de classement. En effet, « *un ordre symbolique consacrant tel ou tel type d'accomplissement n'émerge en effet jamais de façon isolée. Il s'institue en se positionnant par rapport à d'autres, préexistants ou concurrents, pour faire valoir un registre de grandeur qui lui soit propre* » (Schotté, 2016 : 4). À partir de là, émerge donc l'importance de prendre en compte le genre comme principe classifiant. C'est-à-dire qu'il y aurait une sorte « d'ordre intégré » genré, mêlé à des explications essentialisantes liées à ce qui relèveraient de la « nature des sexes ». Ainsi, sportives et sportifs intégreraient un éthos spécifique lié au haut niveau, mais toujours aussi lié au genre. C'est pourquoi, lorsqu'une femme apparaît en tête de classement général dans un championnat, cela fait office d'exception, d'un « événement » en tant que tel. Pour étayer ce propos, prenons en compte le championnat de France de 1989 qui s'est déroulé à Vars. Un magazine local explique alors « désormais, « aile » rime avec « elle » » (p. 46). En effet « *« elle » s'est classée, fin août, première des championnats de France de parapente. Devant tous les hommes, avec la colossale avance de 850 points. (...) parce que, en plus, elle est jolie, douce et gracieuse* »⁷. Si, dans cet extrait, plusieurs éléments peuvent être analysés sous l'angle des effets du genre (la preuve de la féminité et la nécessité de la preuve), pour l'heure, il apparaît de s'attarder seulement sur le caractère exceptionnel du résultat. Ainsi, le classement apparaît à la fois comme principe produit et producteur de sens, dans un cadre interactionniste.

⁷ Cet extrait de magazine est tiré d'un book personnel effectué par une parapentiste rencontrée dans le cadre de cette étude. La source n'est pas citée, parce qu'inconnue. Il ne s'agit que d'extraits, de pages découpées.

Au-delà du classement, d'autres éléments peuvent être producteurs de hiérarchies au sein du haut niveau. En effet, être sportif.ve de haut niveau, c'est aussi être classé.e en fonction de la classe sociale puisque l'espace « *des sports d'élite [est] socialement hiérarchisé* » induisant alors « *des coûts d'entrée différenciés selon les sports, et par conséquent toute une palette d'aspirations probables* » (Papin, Viaud, 2018 (a) : 55). En continuité de cette analyse en termes de classes, M. Schotté explique ce rapport à un éthos corporel spécifique en fonction des classes, qui a lui même une importance dans l'espace sportif. En effet, « *la maîtrise des émotions, les manières de se tenir, les façons de s'exprimer, etc. sont autant de compétences inscrites dans les corps qui déterminent de façon différentielle les possibles (...) d'un individu.* » (Schotté, 2016 (a) : 6). La domination sociale et de genre s'appuyant sur les corps et les corps étant un outil de performance dans l'espace sportif, alors il apparaît qu'à la fois les principes de classification selon la classe sociale et le genre sont opérants. Tout spécifiquement, la compétition, le haut niveau apparaissant comme des espaces où se décuplent les hiérarchies de l'espace sportif amateur, alors ces principes pourraient être d'autant plus classifiants. Partant de là, il apparaît pertinent « *de développer [une] nouvelle approche de la performance centrée sur une vision globale, holistique, de la vie de l'individu* » (Ledon et al, 2015 : 42). Pour expliciter, il ne suffit pas de rendre compte des résultats comme un principe neutre de classification de performance, mais de tirer le fil, en rendant compte de ce qui se joue dans le classement, dans la mise en scène des corps, etc. Ce faisant, dans une perspective inter-sectionnelle, l'espace du haut niveau apparaît donc comme un espace où sont données à voir les hiérarchies de genre, de classe, et toute une série de hiérarchies émanant plus spécifiquement de ce champ (Viaud, 2015, Darmon, Schotté, 2016). Pour conclure, « *en tant qu'économie matérielle et symbolique, le sport produit des classements dont la détermination n'obéit pas qu'à des logiques sportives* » (Marchetti et al, 2015 : 9). À ce titre, les sportives et sportifs se donnant à voir dans cette économie, et au sein de ces structures classifiantes, elles et ils sont donc producteur.rices et des produits de hiérarchies. Après avoir rendu compte des spécificités du haut niveau, pouvant expliquer la moindre présence des femmes dans les espaces les plus valorisés du champ sportif, et notamment du parapente, il s'agit de questionner le sens et la portée des pratiques. Dans ce cadre, l'objectif est de rendre compte des modalités de pratiques, des engagements corporels et de risques que celles-ci supposent, pour comprendre la place des femmes dans cette hiérarchie symbolique.

3.2. Des modes d'engagements différenciés

Comme l'explique Raveneau (2006), il est nécessaire de différencier le risque de la prise de risque. En effet, la prise de risque renverrait davantage à un « être », à une prise de position vis-à-vis d'une situation. Dans la pratique sportive en particulier, ce serait donc un type d'engagement d'autant plus fort, c'est-à-dire un risque pris d'autant plus intense que la situation initiale, c'est-à-dire que l'aléa en présence. Afin de comprendre l'impact du genre sur les modalités de pratiques des hommes et des femmes, il apparaît important de ne pas seulement s'intéresser à l'exercice du parapente, mais aussi aux modalités de pratique de cette discipline. En effet, « *la prise de risque détermine les rapports sociaux de sexe en même temps qu'elle donne du sens à l'activité sportive qui la génère* » (Penin, 2006 : 651). C'est pourquoi dans le cadre de ce mémoire et afin de comprendre les modalités de carrière des femmes, leur rapport au risque se pose avec acuité. En effet, comme l'explique Raveneau (2006), les pratiques de plein air enjoignent la question de la prise de risque, non pas seulement seule mais en groupe. Il y aurait donc « *différentes conceptions de la pratique : plus engagées pour certains, plus hédonistes pour d'autres* » (Raveneau, 2006 : 587). À partir de là, qu'en est-il des modalités d'exercice et de prise de risque dans le parapente ? L'analyse sur laquelle s'appuie ce mémoire est celle développée par L. Robène et D. Jorand (2018). Il semblerait que trois modalités de pratiques du parapente puissent être dégagées, engageant plus ou moins les corps. La première typologie de pratique est celle qu'ils ont appelé « vols planés », qui est assez peu engageante, tant d'un point de vue de la conquête de l'espace que du point de vue de la prise de risque. Ces pratiques sont réalisées « *dans un air calme, sur un beau site, par beau temps* » (Robène, Jorand, 2018 : 42). Comme vu précédemment au gré des analyses de Clastres, le domaine de l'espace méconnu et aventurier renvoie à des pratiques davantage masculines. Par opposition, ces types de pratiques peu engageantes, dans des espaces connus seraient donc, en suivant les analyses de Clastres, celles des femmes, en tout cas celles des personnes dont les dispositions sont féminines. C'est ce que N. Penin confirme, en expliquant là, ce principe de séparation hiérarchisante : « *aux hommes donc les prises de risque valorisantes, aux femmes les styles d'engagement moins marqués et, par suite, moins distinctifs* » (Penin, 2006 : 653). Le second type de mode d'engagement est le type de vol appelé

de « soaring », plus techniques et plus « engagés » (à l'aide d'appareils plus évolués et plus coûteux) exploitant surtout les « dynamiques de pente », par

vents forts, battant des falaises, souvent en bords de mer, parcourues « en va-et-vient », dans le but principal de rester longtemps en l'air. (Robène, Jorand, 2018 : 42).

Cette modalité de pratique s'avère être d'autant plus engageante et risquée. Elle est une modalité de pratique exercée par les sportifs et sportives afin de « *se professionnaliser* » (Robène, Jorand, 2018), malgré les risques. Ceci étant, les écueils corporels sont d'autant plus importants dans ce type de pratique. En reprenant l'analyse de N. Penin (2006), il apparaît que ce type de pratiques serait davantage la panacée des hommes. En effet, ces modes d'engagement plus risqués sont souvent nécessaires pour progresser et donc accéder à l'excellence sportive (Robène, Jorand, 2018). En termes d'études de genre, il apparaît que

les femmes investissent moins les prises de risque, [et donc] atteignent plus difficilement les positions privilégiées qu'occupent ceux dont la maîtrise est la plus grande. Indirectement donc, les prises de risque sont hiérarchisantes. »
Faisant intervenir des « vertues courageuses » (Penin, 2006 : 653),

ces pratiques tendraient donc à hiérarchiser les pratiquant.es. Enfin, la dernière des catégories de pratiquant.es identifiée est celle que les chercheurs appellent « spiraleurs ». Il s'agit de sportifs et sportives qui ont des connaissances techniques importantes et qui cherchent à parcourir des longues distances. C'est une modalité de pratique qui se rapproche donc de celle des compétiteur.rices étant donné que les compétitions induisent des vols de distance. Il apparaîtrait donc que les compétiteurs et compétitrices s'accaparent davantage ce style de pratique, avec des voiles d'autant « *plus coûteuses et sophistiquées* » (Robène, Jorand, 2018 : 43). Comme l'expliquent ces chercheurs « *ces pilotes (de plus de cinq ans d'ancienneté en 1979) transfuges d'autres sports (surtout du ski) attestent des compétences techniques maximales d'une élite de compétiteurs, pour beaucoup déjà professionnalisée* » (Robène, Jorand, 2018 : 43). À partir de cette classification mettant en lumière les types d'engagements plus ou moins risqués, il apparaît que les compétitrices, dans ce cadre, ont certainement dû passer par la prise de risque, par la seconde modalité de pratique qu'est le soaring pour ainsi se professionnaliser, devenir de plus en plus performantes et pouvoir ensuite exercer à haut niveau, en compétition. À ce titre, elles remettent en cause les assignations de genre, les recomposent voire les dépassent, puisqu'elles font leurs des pra-

tiques symboliquement masculines. Elles iraient donc à l'encontre de ce faisceau de dominations structurelles précédemment étudiées. Cependant, il serait nécessaire de confirmer, au sein du haut niveau, les différentes pratiques. Sont-elles genrées? Les engagements les plus légitimés et distingués sont-ils ceux des hommes, y compris dans le haut niveau (Penin, 2006)? En effet, il apparaît ici une ambivalence : les femmes sont exceptionnelles en ce que, pour accéder au haut niveau, pour « se professionnaliser », elles doivent s'engager dans des formes de pratiques distinctives qui seraient plutôt la panacée des hommes. Or, au sein du haut niveau, ce système de classification selon la performance et le genre est-il toujours opérant ? Les plus valorisés sont-ils ceux et celles qui s'engagent le plus dans les pratiques déjà légitimées? Partant du constat que « *les institutions d'excellence sont donc des institutions classantes, entre ceux qui en sont et ceux qui n'en sont pas, mais aussi, voire surtout, entre ceux qui en sont.* » (Darmon, Schotté, 2016 : 45), ce système de classification ne s'arrêterait pas à l'entrée du haut niveau. D'où l'importance de ne pas considérer le haut niveau institutionnel comme un espace homogène. Il y aurait donc des systèmes classifiants à l'intérieur même du groupe « parapentistes inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau ». Ce faisant, en prenant en compte les éléments de classification liés au genre précédemment vus, il apparaîtrait potentiellement que les pratiques sont distinctes en fonction du genre, y compris dans le haut niveau. Les femmes parapentistes, de par leur engagement dans le haut niveau, se situeraient en haut de la hiérarchie de la performance, mais toujours en deçà des hommes.

3.3. Être sportive de haut niveau, une légitimation professionnelle en question

Étant donnée l'étude portée sur les sportives de haut niveau, il est important de comprendre d'un point de vue structurel, ce qu'être reconnue comme sportive de haut niveau par le ministère des sports revêt en termes de possibilités, de rétributions et de reconnaissance. Afin de donner un aperçu, S. Javerlhiac expose en ces termes la place du haut niveau dans la reconnaissance matérielle du travail:

Le sport de haut niveau présente, en effet, une particularité incroyable, celle d'occuper à temps plein des individus sans que cela soit réellement ou toujours un métier, sans qu'il y ait nécessairement une rémunération en contrepartie et bien que cela constitue l'activité principale de cette personne. (Javerlhiac, 2010)

Cette explication permet de comprendre que le haut niveau est ambivalent, qu'il pose la question du professionnalisme, de l'engagement temporel ainsi que celui de la reconnaissance comme métier. Ces aspects, traités ci-dessous, permettent de comprendre en quoi les femmes parapentistes à haut niveau sont, à l'instar des hommes dans cette pratique, structurellement dominé.es. Il ne s'agit donc pas d'un particularisme genré, mais une particularité qui peut entraîner des triples vies particulièrement genrées.

3.3.a. Etre dans la catégorie des sportives et sportifs de haut niveau, de la reconnaissance symbolique d'un certain professionnalisme

Pour mieux comprendre le sens et la portée du travail sportif dans le champ du travail, il est nécessaire d'effectuer des distinctions apportant clarté dans l'argumentation. Ce mémoire propose une distinction entre travail, performances, professionnalisation, salarisation et rétributions monétaires, afin de situer la place du travail sportif de haut niveau. D'une part, le travail peut renvoyer, dans une conception étendue et marxiste, à « *une activité orientée vers une finalité* » (Noguera : 2011 : 138). De plus, ce serait « *une forme d'interaction sociale et de communication* » (Noguera : 2011 : 138). Enfin, le travail revêt une « *autoexpression pratique de l'être humain, qui y développe « le libre jeu de ses forces corporelles et intellectuelles* » » (Marx, 1872 : 319, cité par Noguera, 2011 : 138). Dans ce sens, la pratique du parapente peut-elle est considérée comme un travail sportif ? Selon Fleuriel, « *le sport est communément situé du côté du loisir par opposition au travail* » (Fleuriel, 2006 : 87). L'objectif est donc de questionner cette dichotomie. En reprenant le faisceau d'indices définitionnel marxiste développé par Noguerra, il est possible de caractériser la pratique. La finalité de cette activité peut par exemple être la réalisation de tel ou tel parcours, etc. Quant à la dimension sociale, elle est une activité de socialisation, les parapentistes évoluant dans un cadre d'interaction avec une multitude d'institutions, de pratiquant.es, etc. Enfin, pour ce qui est de l'auto-expression pratique, le parapente peut s'avérer être le lieu de l'expression et du développement de compétences et connaissances techniques, mais aussi de travail du mouvement corporel. C'est donc un lieu où s'affirment et se développent les forces corporelles et intellectuelles. Ainsi, la pratique sportive du parapente est un travail. Quant à la performance sportive, elle peut se mesurer, en fonction des secteurs d'activité, par la mise en place d'indicateurs qui permettent l'objectivation de ce qu'est un travail performant ou non. Dans le champ sportif, il conviendra de revenir dessus, cela peut passer par des indicateurs sanctionnés par les fédé-

rations, notamment au gré de plans de performance fédéraux. Cependant, performance et reconnaissance vont-elles de pair ? Le champ sportif est-il un espace social qui a connu un processus de professionnalisation ? C'est ce qu'il convient de déterminer. Comment analyser ce processus ? Un faisceau d'indices le permet. En effet, la professionnalisation d'un secteur renvoie à plusieurs éléments. D'une part, dans une perspective interactionniste, cela renvoie à un processus de reconnaissance sociale de la profession (Dussuet, Flahault, 2010). Ce groupe, reconnu socialement, devient alors « professionnel ». Comment cela se produit-il ? Il s'agit d'un travail interne et externe. Partant de là, de façon externe,

« les processus de professionnalisation s'appuient à un moment ou à un autre de leur déroulement sur l'action publique, c'est-à-dire qu'ils requièrent l'intervention de la puissance publique (...) qui valide l'espace de qualification en statuant sur les référentiels de formation et en certifiant les diplômes » (Abal-léa, 2005, cité par Dussuet, Flahault, 2010 : 40).

Il y aurait, dans ce processus, un intérêt collectif à la professionnalisation d'un travail. Ce faisant, il convient ci-dessous de rendre compte du processus de professionnalisation. Pour l'heure, l'objectif est de continuer les distinctions terminologiques. Le processus de professionnalisation n'implique pas de reconnaissance matérielle, ni de contrat de travail (Artis, 2018). Les rétributions monétaires sont donc des contreparties financières. Il y a donc une reconnaissance matérielle en contrepartie d'une activité qui s'apparente à un travail. Or, reconnaissance matérielle ne veut pas pour autant dire salaire, contrairement à ce qu'expliquent O. Pilmis et V. Cardon (2014). En effet, la salarisation peut se définir comme « l'établissement d'un contrat de travail et par le paiement d'un salaire » (Dussuet, Flahault, 2010 : 37). Ainsi, si travail, salarisation, rétributions monétaires et professionnalisation peuvent aller de pair, ce sont aussi des processus contingents qui ne vont pas nécessairement ensembles. À ce titre, un travail non rémunérateur, qui est exercé dans un cadre non contractuel, peut prendre davantage de temps qu'un travail salarié. Partant de ces distinctions, qu'en est-il de la situation des parapentistes dans un champ où il a une valorisation du « travail dénié » (Fleuriel, 2006 : 98), aussi appelé « engagement désintéressé » (Fleuriel, 2006 : 96)? Le statut de sportif de haut niveau participe d'une reconnaissance étatique de la performance (Fleuriel, Schotté, 2015). Ce dispositif mis en place au sein des structures d'encadrement des sports, et tout particulièrement la FFVL dans le cadre de la pratique du parapente, permet de reconnaître que tel.le sportif.ve a des résultats, mais aussi un

potentiel tel qu'il est nécessaire de le valoriser, de l'encadrer afin de le promouvoir. En cela, il y a donc un « *traitement particulier de la part de l'Etat* » (Fleuriel, Schotté, 2015 : 424). Ce dispositif permet alors d'accéder ou bien de se maintenir dans une situation d'excellence sportive (Demazière et al, 2015). Ainsi, ce traitement différencié, c'est finalement la reconnaissance de compétences, de connaissances techniques, d'un travail ayant des résultats importants. La performance, dans le sport, revêt des logiques propres, tout en ayant des similitudes avec la performance du travail industriel. Comme le soulignent Demazière & al,

.....
dans les activités de production de biens matériels, la performance du travail peut dans la plupart des cas être définie comme un volume industriel produit dans un temps donné. » Pour faire le parallèle avec la performance sportive, les chercheurs expliquent que « pour le travail sportif, la performance peut aussi être exprimée dans une valeur numérique, mesurée et chiffrée, qu'il s'agisse d'une valeur chronométrique, d'une distance parcourue, d'un nombre de points marqués, etc. (Demazière & al, 2015 : nc).
.....

Il s'agit aussi « d'être meilleur que ses pairs »; en témoignent les projets de performance fédéraux de la FFVL qui expriment des classements nécessaires mondiaux pour être reconnu.e comme un sportif ou une sportive performant.e, et pour ainsi bénéficier de la reconnaissance symbolique du niveau de professionnalisme par le Ministère des Sports. Cette perspective s'entend aussi au regard de la rationalisation du travail sportif, avec des « *dispositifs d'évaluation statistique de la performance* » qui a une « *fonction d'objectivation du rendement des sportifs de haut niveau* » (Demesley, Le Noé, 2015 : 209). Pour autant, cette reconnaissance du professionnalisme est aussi à comprendre par un style d'engagement dans la pratique particulière. En effet, selon l'analyse vue précédemment et faite par Robène et Jorand, le professionnalisme, c'est aussi avoir « *des compétences techniques maximales* » (Robène et Jorand, 2018 : 43). Dans ce cadre, le Ministère des Sports, de façon décentralisée, reconnaîtrait-il non pas seulement des résultats mais aussi ces compétences? Compétences et résultats iraient-elles de pairs dans ce cadre?

Il est possible d'ajouter à ces termes que l'usage de la professionnalisation dans le sport accrédite aussi des compétences, justifiant alors une certaine protection de la part de l'état; protection qui a pu être qualifiée d'assistance (Fleuriel et Schotté, 2013). Si ces chercheurs ont démontré l'intérêt de ne pas utiliser le terme de « professionnalisme », en opposition à

l'amateurisme dans le sport, parce que porteurs d'approximations et de situations très différentes (Fleuriel, Schotté, 2016), il n'en demeure pas moins que dans le cadre de ce travail, le professionnalisme est analysé en rapport avec la catégorie légitimée par l'Etat : celle de Sportif de Haut Niveau. Dans ce cadre, les parapentistes femmes reconnues comme étant de haut niveau sont sommées d'avoir les qualifications, un certain professionnalisme. Cependant, professionnalisme et rétributions vont-ils ensemble de pairs? En effet, si pour D. Demazière & al, cette reconnaissance « désigne une rareté, un niveau d'exigence élevé qui justifie les sélections, les écrémages, et l'amplification des rétributions symboliques ou matérielles » (D. Demazière & al, 2018 : nc), y-a-t-il vraiment reconnaissance matérielle, notamment au gré de rétributions monétaires, de cette performance? C'est ce qu'il convient d'analyser désormais.

3.3.b. Une professionnalisation et une salarisation en question : un fossé de rétributions matérielles.

Pour mettre un coup d'arrêt d'entrée à la perspective d'une rémunération, notamment salariale, il est pertinent de prendre en compte l'analyse de Fleuriel et Schotté (2015) : « quand il est question de rémunérer les sportifs, la chose est toujours envisagée en suivant la logique du dédommagement et non celle du salaire [...] Le statut est en effet pensé en termes de devoirs réciproques et non en termes de contrat de travail » (Fleuriel et Schotté, 2015 : 439). Par exemple, cela a des conséquences matérielles négatives, notamment sur les droits à la retraite. (Fleuriel, Schotté, 2011). Ainsi, si la reconnaissance de sportif de haut niveau peut potentiellement enfanter des rétributions symboliques, puisque ayant un statut synonyme de performances rares, cette perspective conduit à considérer le gouffre qu'il y a vis-à-vis de la reconnaissance matérielle. C'est ainsi qu'« en cadrant les choses sur le mode du don de soi et des gratifications symboliques, et en appelant à la morale de l'honneur, le modèle promu « implique [de la part des sportifs] l'acceptation de sacrifices familiaux, professionnels et financiers » » (Fleuriel, Schotté, 2015 : 18). Ainsi, leur performance serait donc un don de soi (Forté, 2018) pour lequel les politiques publiques feraient un « contre-don » - pour filer la métaphore - de reconnaissance symbolique. Or, dans ce cadre, la question de la rémunération n'est pas posée. Elle ferait partie de l'impensable, et cela peut renvoyer à la construction de la performance olympique, sous l'égide des « champions » qui feraient « don de leur performance », en représentant leur nation aux Jeux Olympiques (Fleuriel, 2006). Construit sur cette forme de reconnaissance

éternelle, la rémunération aurait donc comme corollaire un asservissement des champions au capitalisme. Or, si l'on prend en compte des analyses en termes de classe, il s'agirait simplement d'une rémunération en contrepartie d'un travail non pas industriel, tertiaire, mais sportif. Dès lors, comment effectuer un engagement sans failles dans la pratique dès lors que ce travail n'est pas rémunérateur ? Comment, donc, faire carrière dans le sport alors même qu'il est nécessaire, pour vivre dans une société fondée sur le capital, l'échange monétaire, d'avoir des rétributions matérielles et pécuniaires ? Ce point de tension, s'il n'est, jusqu'à présent, non genré, est à considérer de façon structurelle pour, dans l'argumentation suivante, comprendre les répercussions sur le travail des femmes dans cet univers non rémunérateur. Pour l'heure, il s'agit de tirer les enseignements de cette structuration.

3.3.c. De l'ambivalence de la situation professionnelle des sportives et sportifs de haut niveau

Au regard des éléments précédents, la question qui se pose est la suivante :

*.....
Finalement, SHN est-il un métier ? Car derrière le statut de SHN que l'Etat n'arrive pas à construire devrait émerger une question que tout le monde pourrait être à même de se poser : De quoi vivent-ils ? Le sport de haut niveau absorbe la plus grande part de leur temps mais n'est pas, pour les amateurs du moins, un métier ? (Javerlhac, 2010 : 278).
.....*

En effet, *eu égard* la structuration du monde sportif de haut niveau, les sportifs et sportives ne sont pas nécessairement soumis à un contrat de travail, alors même qu'ils et elles sont dans des situations de travail. Ces dernières revêtent d'ailleurs des situations de subordination qui se retrouvent formalisées, dans le monde du travail salarié, au gré du contrat. Ici, la soumission n'est qu'informelle, mais codifiée. En effet,

*.....
les athlètes ne sont pas rémunérés, pour ce qui ressemble à un travail parfois contraint dans lequel on leur demande d'être de plus en plus « professionnels ». Les « injonctions au professionnalisme » reçues ne diffèrent en rien de celles adressées aux salariés d'entreprises « ordinaires » (Javerlhac, 2010 : 278).
.....*

De ce fait, il existe parfois des arrangements, qui s'écartent parfois de la légalité et témoignent de la multiplicité des formes que ce travail prend (Fleuriel, Schotté, 2016, 2020). Ainsi par exemple, N. Damont et M. Falcoz mettent en évidence « *six types de montages caractérisant ces situations de travail* » (Damont, Falcoz, 2016 : 100). Ces situations « *permet[tent] de se rendre compte des possibles, légaux ou illégaux, et de leur complexité d'autant plus qu'ils ont tendance à se cumuler pour permettre aux sportifs de se procurer assez de ressources pour « vivre en tant que sportif* » (Damont, Falcoz, 2016 : 100, 101). Ainsi, il s'agirait donc d'une dénégation par passion, à l'instar des cadres techniques sportif.ve.s étudié.es par S. Julhe et M. Honta (2012). De ce fait, il y aurait donc à la fois une précarité de rétributions matérielles et financières et une précarité sociale dans le champ du sport de haut niveau, pour reprendre cette double qualification de la précarité décrite par S. Fortino & al (2012). En effet, la précarité de rémunération peut être comprise au gré de l'analyse faite ci-dessus. Celle de la précarité sociale et symbolique s'entend en ce que la carrière de sportif.ve de haut niveau peut être arrêtée, parfois de façon brutale, dès lors que les résultats de performance ne sont plus de mise.

Qu'en est-il de la place du parapente dans la hiérarchie des disciplines? A fortiori, qu'en est-il de la place des rétributions matérielles et symboliques pour des sportives et sportifs qui évoluent dans une discipline minoritaire et peu reconnue ? En effet, le postulat ici fait est celui d'un enchevêtrement des hiérarchies. À la fois, se joue dans la différenciation des rétributions la place de la pratique dans le champ sportif et professionnel, la place des performances des sportif.ves dans l'échelle des performances. À ce titre, J Demeslay et O. Le Noé précisent que les « *échelles de performance jouent sur les rémunérations des athlètes et constituent des incitations à une croissance de leur rendement compétitif* ». (Demeslay, Le Noé, 2015 : 210). Or, un faisceau d'indices permet d'affirmer que c'est une pratique dominée. Premièrement, quantitativement, le nombre des licencié.es en France est plutôt faible, relativement à d'autres sports. Ainsi par exemple, la Fédération Française de Football, au 31 janvier 2020, comptait 1 933 680 licencié.es, celle de rugby 195 013 licencié.es en septembre 2020. Pour prendre un sport moins populaire, plus individuel et qui peut aussi se pratiquer hors cadre institutionnel, à l'instar du parapente, la fédération française d'athlétisme comptait 31 4692 licencié.es en 2018. Il faut tout de même faire attention à ces chiffres, qui n'apportent rien d'autre qu'une mise en perspective. Face à cette échelle, le nombre de parapentistes licencié.es au sein de la Fédération Française de Vol Libre a un poids relatif. En effet, en 2018, 39 721 personnes avaient une licence à la Fédération Fran-

çaise de Vol Libre, dont 26 128 pour pratiquer le parapente. Ensuite, aucune structure fédérale, entreprise privée lucrative rémunère sous la forme d'un emploi les parapentistes, pour l'exercice de leur performance. C'est toujours au moyen des dédommagements, ou bien par l'exercice d'activités annexes que la pratique de ce sport est porteuse de rétribution. En ce sens, le processus de salarisation n'a absolument pas été opéré. De même, si les sportives et sportifs évoluent en équipe de France et dans des clubs, cela ne veut pas dire que c'est un sport qui est légitime dans l'espace du haut niveau. En effet, ce n'est ni un sport reconnu aux Jeux Olympiques, ni un sport médiatisé. Ce faisant, il est possible de considérer que c'est une pratique dominée dans l'espace des sports. Ainsi l'enchevêtrement des hiérarchies conduirait à une disqualification de certain.es sportif.ves. Cette ambivalence de la situation « professionnelle » du ou de la sportif.ve de haut niveau est à prendre en compte dans le cadre de ce travail dans la mesure où cela peut créer des frictions dans les situations de conciliation de carrières. Dans ce cadre, il sera possible d'analyser, à l'aune de la perspective du genre, cette conciliation entre les différentes carrières pour penser l'arrêt de la carrière. Ce détour définitionnel sur la structuration de la légitimité symbolique, matérielle ainsi que des rétributions monétaires des sportives de haut niveau est la base pour comprendre les comportements sociologiques de l'arrêt.

3.4. Conclusions, enseignements à tirer.

Les enseignements à tirer de cette première partie sont multiples. Le parapente apparaît, à l'aune de l'ensemble des pans de la pratique, comme la congrégation de symboles, de connaissances, compétences qui sont autant de dispositions construites comme masculines. Dans ce cadre, les femmes parapentistes peuvent être considérées comme déviantes par rapport à la norme ; mais force est d'analyser s'il y a un processus d'étiquetage ou non de la pratique comme déviante avant de tirer des conclusions hâtives. En revanche, si les femmes parapentistes peuvent être considérées comme exceptionnelles parce qu'elles sont dans un monde masculin, il apparaît que la pratique dans le haut niveau n'est pas particulièrement excluante d'un point de vue statistique. Or, les statistiques disent peu sur les modalités d'engagements, sur les formes symboliques de domination. C'est pourquoi il est nécessaire d'aller plus loin dans l'analyse. Enfin, l'étude structurelle de la catégorisation de sportif de haut niveau permet de dégager des grandes régularités et enjeux, lesquelles peuvent amener à considérer la place des femmes dans une telle situation structurelle ambivalente, mettant en jeu un engagement important, une performance, une excellence, sans pour autant qu'il y ait des rétributions matérielles et symboliques. Pour pouvoir considérer

la place des femmes non pas simplement d'un point de vue historique et structurel, le choix a été fait de s'ancrer dans une démarche interactionniste, et ainsi de comprendre l'engagement puis le désengagement des femmes dans le parapente de haut niveau au gré de la notion de carrière. En effet, afin de comprendre le désengagement de ces femmes considérées comme « hors norme », à un moment précis de l'histoire, il est important de rendre compte tout d'abord de leur engagement dans cette carrière. Difficile en effet de comprendre la sortie de carrière sans en analyser les modalités d'entrée.

II. DES CARRIÈRES DE FEMMES DANS UN MONDE MASCULIN.

1. L'UTILISATION DE LA NOTION DE CARRIÈRE COMME OUTIL D'OBJECTIVATION POUR PENSER LE PROCESSUS D'ENGAGEMENT ET DE DÉSENGAGEMENT DANS LE HAUT NIVEAU.

Afin de ne pas considérer que tout se passe de façon logique, que c'est un processus homogène, dans un cadre de pratique naturel, sous forme de vocation (Lahire, 2018) pour ces femmes de l'exception, la carrière est un outil d'objectivation pris en compte. Une étape définitionnelle permet ensuite de penser leurs séquences de vie sportive comme des périodes faites d'événements, de bifurcations, parfois même de crises. Ainsi, l'objectif est de rendre compte de la carrière sportive dans un tout homogène, mettant en jeu les autres sphères de vie individuelles.

1.1. La carrière, détour définitionnel

L'intérêt de l'étude des parcours des sportives de haut niveau dans le parapente réside dans leur exceptionnalité, voire leur déviance. Pour rendre compte de leur désengagement dans le haut niveau, le concept interactionniste de la carrière est utilisé. En effet, l'analyse en termes de carrière permet de « *rompre avec cette version à la fois évidente et continuiste* » (Darmon, 2008 : 159). De même, cela apporte une compréhension des singularités, rompant alors avec la vision constructiviste selon laquelle il existe un « *caractère cohérent et systématique de l'ensemble constitué par les structures sociales, les systèmes de dispositions des agents et de leurs actes* » (Penin, 2012 : 35). Dans ce cadre, la perspective à l'intersection entre constructivisme et interactionnisme se pense dans la mesure où « *le social relève en effet d'un double mouvement: celui du temps long de la fabrication des dispositions et des capacités et celui du temps court de leur mise en jeu en situation* » (Schotté, 2016 (b) : 211). Si la carrière peut être analysée au gré de différents moments particuliers, pouvant être plus ou moins prévisibles, brefs, ritualisés, institutionnalisés (Hughes, 1950), cela permet finalement de rendre compte de son caractère objectif. (Grossetti, 2006). Afin de comprendre le désengagement des sportives dans cet univers masculin où elles sont sous-représentées, il est nécessaire de prendre en considération, aussi, leur

engagement (Darmon, 2008). Ce faisant, la notion de carrière est un outil analytique pertinent pour saisir les conditions subjectives et objectives d'engagement, la carrière de haut niveau et ses modalités, ainsi que les conditions du désengagement. Ainsi, ce concept permet de « *construire un modèle séquentiel* » (Becker, 1985 : 45). L'intérêt d'utiliser ce concept réside dans le fait que « *cette notion désigne [...] aussi bien les faits objectifs relevant de la structure sociale que les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu* » (Becker, 1985 : 47). C'est pourquoi il est apparu primordial de rendre compte en première partie de la structuration du champ sportif et plus spécifiquement du champ du parapente afin de pouvoir, ensuite, rendre compte des faits qui relèvent des perspectives individuelles. L'analyse de séquences ne permet pas seulement de rendre compte de la dimension sportive, mais aussi de toutes les autres dimensions de vie qui permettent de comprendre cette carrière sportive. Cette notion permet, de plus, d'étudier les imprévus, ruptures, bifurcations, crises et carrefours de vie, c'est-à-dire autant d'événements et de séquences qui recomposent, redéfinissent les rapports sociaux ainsi que la carrière de sportive de haut niveau.

Après avoir rendu compte de façon générale de l'intérêt de l'utilisation de la notion de carrière, cette dernière est appliquée au champ sportif, et puis plus spécifiquement à la discipline du parapente.

1.2. La carrière des femmes dans un sport considéré comme masculin, des conditions spécifiques

Considérer la carrière sportive, c'est prendre en considération des conditions liées à la structuration du monde social en général, mais aussi des particularités structurelles liées au champ du sport. D'une part, de nombreuses études en psychologie du sport ont porté sur les transitions des athlètes de haut niveau. Ces chercheurs et chercheuses identifient à la fois des phases dans les carrières sportives, en relation avec les autres sphères de l'existence telles que l'école, l'entrée dans la vie professionnelle mais aussi la mise en couple, etc. (Wylleman & al 2004 (a), Wylleman et al, 2004 (b)). Ces études en termes de psychologie mettent en évidence l'existence de transitions selon leur caractère plus ou moins prévisible :

Athletes will face one of two types of transitions throughout their athletic career: (a) predictable and anticipated or "normative" transitions, or (b) non-

normative transitions (Schlossberg, 1984; Wylleman et al., 2004). As a result, a systematic understanding of the phenomenon of career transitions and career stages is essential in order to support elite athletes' career transitions (Wylleman & Reints, 2010). A normative transition for athletes may be the transition from junior to senior level sport, from regional to national level competition, from amateur to professional status, or from active participation to discontinuation from competitive sport (Wylleman & Lavalle, 2004). On the other hand, non-normative transitions are commonly unpredicted, unanticipated, and involuntary (Schlossberg, 1984). They also include non-events, or events that an athlete expects or hoped for that did not come to fruition (Schlossberg, 1984). (Knights et al, 2016 : 4,5)

Or, ces éléments psychologiques de transitions, mais aussi de liens avec les autres dimensions de l'existence sont étudiés au gré de la sociologie interactionniste. Effectivement, via l'étude des cavalières et cavaliers dans le haut niveau, V. Chevalier mais aussi F. Le Mancq ont mis en évidence l'importance de l'utilisation de la carrière. V. Chevalier met en perspective les séquences liées à l'évolution des sportifs vers la performance, laquelle à nécessité des périodes de « découverte » puis de « formation », et enfin de « continuation » vers l'excellence sportive (Chevalier, 1996). Quelques années plus tard, F. Le Mancq (2007) étudie particulièrement les carrières des femmes, alors sous-représentées dans le haut niveau alors même qu'elles sont sur-représentées dans le niveau « amateur ». Comme elle l'explique, « *aborder ces parcours comme des « carrières » autorise une démarche diachronique et pluridimensionnelle* » (Le Mancq, 2007 : 128), avec la prise en compte des éléments extra-sportifs pour penser la carrière des cavalier.es de haut niveau. Ceci étant, en prenant en compte le genre dans l'analyse en termes de carrière, il peut apparaître des différences de transition (Stambulova, 2010), mais aussi des adaptations dans un sport comme le parapente, particulièrement masculin. La démarche des femmes dans ces sports-là n'est pas la même puisque devant rendre compte tout spécifiquement de dispositions masculines, sans pour autant perdre de vue leurs dispositions féminines. Ceci peut être mis en perspective avec les études de J. Thomas (2012), selon laquelle

il y a le temps de l'enfance où l'on peut être un « garçon manqué », et celui du passage à l'adolescence, où il faut en quelque sorte « se ranger », et où le sexe biologique doit désormais impérativement déterminer le « sexe social » et ce

qui s'ensuit en termes de choix, pratiques, apparence, rapports avec les garçons. (Thomas, 2012 : 69).

C'est pourquoi la carrière des sportives est à prendre en compte dans une analyse pluridimensionnelle, exposant les particularités d'être femme dans un monde masculin. Pour l'heure, il est possible de penser l'engagement et le désengagement au gré des concepts d'événements, potentiellement genrés, menant à des bifurcations; lesquelles sont parfois crises. Le cadre d'analyse est donc celui des crises dispositionnelles, lesquelles permettent de rendre compte de l'importance ou non du genre dans leur sortie de haut niveau.

1.3.Penser les engagements et désengagements au gré des concepts d'événements

L'objectif ici est double. Il s'agit d'une part de ne pas essentialiser le parcours sportif, ni de le considérer comme une suite logique d'événements menant vers le haut niveau, ainsi qu'une suite logique d'événements préparés menant vers l'arrêt du haut niveau pour une carrière renouvelée dans un autre cadre social. Ceci peut être mis en relation avec la volonté de lutter contre l'illusion biographique, c'est-à-dire de considérer sa carrière sportive de façon homogène, comme un tout sans doute, sans désillusions objectives de résultats mais aussi sans failles de motivation ou autre éléments. Ce faisant, il s'agit de rendre compte de la pluralité des dispositions menant à l'engagement dans le parapente pour des femmes, puis de penser, par la suite, leur désengagement au gré d'une analyse de genre et toujours via le concept de carrière.

Partant de là, « le terme de « bifurcation » est apparu pour désigner des configurations dans lesquelles des événements contingents, des perturbations légères peuvent être la source de réorientations importantes dans les trajectoires individuelles. » (Bessin et al, 2009 : 9). Il s'agirait donc de

situation dans laquelle une séquence d'action partiellement imprévisible produit des effets durables. Il n'y a pas de bifurcation sans la mise en rapport d'au moins deux niveaux de temporalité et sans l'hypothèse que le temps court peut influencer sur le temps long et ce qui se passe dans le temps court est au moins partiellement imprévisible (Grossetti, 2006 : 15).

La bifurcation renverrait donc à ce qu'Hughes appelait les « tournants de l'existence » (Hughes, 1950, 1996, cité par Grossetti, 2006 : 12), c'est-à-dire des séquences

qui se succèdent, s'enchâssent de telle sorte que « *ces phases de transition peuvent être plus ou moins prévisibles, brèves, ritualisées, institutionnalisées.* » (Grossetti, 2006 : 12). Ainsi, dans le cadre des femmes dans le parapente, force est d'analyser la façon dont elles évoluent, s'engagent et se désengagent dans le parapente. Il est possible de considérer leur engagement et leur désengagement non pas comme un processus simple et linéaire, mais plutôt comme des séquences successives d'engagement, de désengagement, le tout toujours en lien avec les dimensions symboliques individuelles ainsi que les choix effectués et séquences des autres sphères de la vie. La carrière des femmes dans le haut niveau est donc considérée comme une « *rupture de linéarité biographique* » (Bidart, 2006 : 31), au sein de laquelle des ruptures et crises peuvent elles aussi apparaître, rendant alors le haut niveau comme un élément contingent pouvant être lieu de réorientation ou comme un élément, une séquence à laquelle se succède une autre séquence (Bidart, 2006). De même, l'objectif est de ne pas considérer la carrière sportive comme ayant nécessairement une haute symbolique pour les sportives, mais plutôt en la considérant avec les autres carrières : familiales, professionnelles rémunératrices, etc. Il s'agit alors de rendre compte de mise en arrêt de certaines des carrières, d'engagements progressifs, de désengagements soudains, et inversement. Bref, de toutes ces séquences, bifurcations et crises potentielles dans les différentes carrières sociales des sportives, il est possible de cerner les conditions de l'engagement plus long, ou bien de désengagements anticipés, soudains dans la pratique sportive. De même, « *l'importance du changement opéré prouve de ce que cette crise traverse diverses sphères de la vie, les « contamine » mutuellement alors qu'elles seraient sinon restées relativement distincts dans leur logique, rythmes, cohérence* » (Bidart, 2006 : 32). Il apparaît donc la nécessité de rendre compte de l'arrêt de la carrière du haut niveau non pas seulement au prisme de la carrière sportive ; les différentes carrières étant enchâssées. Ainsi par exemple, selon Hughes (1996), et cela a été mis en exergue par Bonnet, Collet et Maurines, (2006) « *les événements de la vie conjugale et familiale et la carrière professionnelle de chacun des conjoints [sont reliés]* » (Bonnet et al, 2006 : 75, 76). En termes professionnels,

la vie de travail apparaît comme une suite de seuils, d'étapes, de bifurcations dont la carrière marque le cours; ou mieux : la carrière est cette séquence même de statuts, de rôles, d'honneurs, pour autant que la profession (et non pas le talent personnel, ni la famille, ni le hasard, ni d'autres circonstances) en déterminent la chronologie (Tréanton, 1960 : 73).

En ce qui concerne la particularité de la carrière d'une femme et de l'enclassement des carrières, il apparaît que

les suivis de carrières de jeunes réalisés par le CEREQ (Couppié, Epiphane, 2007) montrent comment, partant de situations professionnelles relativement proches, les jeunes hommes et les jeunes femmes issus des formations supérieures voient leurs itinéraires diverger progressivement, avec, huit ans après leur sortie de l'école, l'apparition d'inégalités significatives, alors même que cette période de la vie est celle précisément des constructions familiales. (Duru-Bellat, 2013 : 95).

Ce faisant, tout l'intérêt réside dans la compréhension de la concordance des différentes carrières, particulièrement pour une femme. Plus spécifiquement, au-delà de l'engagement dans la carrière, le désengagement apparaît tout aussi important afin de saisir la façon dont des sportives exceptionnelles de par leur choix de pratique et de par leur position dans la hiérarchie des pratiquant.es (Penin, 2012) sont, ou non, rattrapées par leurs conditions de « femme ».

Pour l'heure, l'objectif est de comprendre le désengagement sportif dans un contexte de recherches sociologiques et psychologiques, où l'arrêt de la carrière apparaît tantôt comme une « mort sociale », tantôt comme une renaissance. À partir de là, il sera question de situer scientifiquement ce travail dans cette pluralité de concepts.

En continuité de l'argumentation précédente, l'objectif est de rendre compte de l'état de la recherche dans le champ sociologique, dans le désengagement de haut niveau afin de situer la recherche actuelle. En effet, il existe davantage de ressources scientifiques dans le champ psychologique, c'est pourquoi il est apparu important de faire un tour d'horizon des positionnements. Les champs de recherches n'étant pas des mondes séparés, alors il apparaît justifié de l'étudier afin de conceptualiser ce présent mémoire. Tout d'abord, si certain.es chercheur.euses considèrent la fin de la carrière sportive comme une mort sociale, basée sur des conceptions de gérontologie (Greendorfer & Blinde 1985, d'après Stéphan, Bilard, Ninot, 2005), il apparaît que ce travail ne se situe pas dans ce sillon. En effet, plutôt qu'une fin en soi, le désengagement est considéré comme un passage, comme « *une conséquence naturelle de [l']activité* » (Beauchamp, 1998 : 303), à rendre compte dans un contexte pluridimensionnel. L'objectif est en effet de ne pas pré-

supposer que l'arrêt de carrière de haut niveau est traumatique, dont la reconversion est pensée de façon unidimensionnelle (Stéphan, Bilard, Ninot, 2005, Fleuriel et Schotté, 2011). Néanmoins, il n'en demeure pas moins que l'arrêt de la carrière de haut niveau remet en question divers pans de la vie d'un.e individu.e, puisque la carrière en elle-même est enchevêtrée dans les autres carrières. Ceci étant,

la reconversion n'est pas seulement un changement de « statut » et de « rôles » (Linton, 1936), elle est aussi un « processus de bifurcation biographique » (Negroni, 2005, 331). [...] C'est une « expérience de conversion de soi » (Negroni, op. cit., 331) qui implique l'individu et l'oblige à remettre en cause ses objectifs antérieurs, le conduisant souvent à rompre avec son milieu social d'appartenance. (Javerlhac, 2010 : 177)

La transition implique donc une recomposition des carrières, tant dans leurs modalités, que dans leurs engagements corporels, etc. C'est pourquoi

la transition suivant l'arrêt de carrière sportive de haut niveau est potentiellement porteuse de crise (Lavallee et al., 1997) car l'entrée dans un « nouveau monde » entraîne chez l'athlète de haut niveau des changements sociaux, professionnels, corporels, et de son style de vie. (Stéphan, Bilard, Ninot, 2005 : 41).

Il peut parfois y avoir une période de « flottement identitaire », comme l'a souligné Chamalidis (1997, d'après Stéphan, Bilard, Ninot, 2005 : 45). Néanmoins, il ne faut pas oublier que dans ce cadre, l'individue sportive est active, elle n'est pas que soumise à la situation structurelle. En effet, Lavallee, Grove, et Gordon (1997) considèrent six causes volontaires menant à l'arrêt de carrière sportive de haut niveau : l'engagement dans les études ou le travail, la perte de motivation, la politique sportive, la baisse de performance, les finances, l'ennui. Ceci étant, bien que le caractère volontaire puisse être questionné, notamment dans le cadre du facteur financier par exemple, il n'en demeure pas moins que certains retraits du haut niveau ne sont pas toujours totalement subis, ni volontaires. C'est pourquoi

l'arrêt de carrière sportive, plus qu'un événement abrupt et inévitablement traumatique, induit une phase de transition et d'adaptation à un nouvel état. Il s'avère important, à la lumière de la littérature, de considérer cette transition en tant que phénomène dynamique, inscrit dans une temporalité, et nécessitant des remaniements des attitudes, conceptions, et valeurs de l'ancien athlète afin d'adhérer aux changements d'environnement. Ce phénomène est de même multidimensionnel. En effet, les dimensions construites sur la base de l'accomplissement sportif sont remises en question par la transition. Ainsi, les dimensions socio- professionnelle et corporelle sont influencées par l'arrêt de carrière sportive de haut niveau, et ont chacune des répercussions psychologiques plus globales. (Stéphan, Bilard, Ninot, 2005 : 53, 54)

Dans le cadre de l'état de l'art sur les facteurs et modalités d'arrêt de la carrière sportive, ce travail se pose dans le sillon des recherches considérant l'arrêt du haut niveau comme un phénomène multidimensionnel ancré dans une pluralité de carrières, pouvant faire intervenir une multitude de raisons et dispositions. Dans ce cadre, l'actrice sportive n'est pas simplement morte socialement, ne renaît pas non plus, mais recompose ses carrières, au gré de son pouvoir d'action, et dans un cadre structurel parfois contraignant (Martuccelli, 2008).

Ainsi, tout au long de ce travail, c'est le concept de carrière qui est utilisé pour rendre compte de la participation des femmes dans un monde d'hommes, à savoir celui du parapente de haut niveau, ainsi que leur arrêt. Exposer les dispositions qui les amènent à reconsidérer leur engagement, et de ce fait à stopper leur carrière de haut niveau n'est possible qu'en identifiant leurs conditions et modalités d'engagement. Ce faisant, il est tout d'abord nécessaire de rendre compte des dispositions spécifiques nécessaires à leur entrée dans le haut niveau de parapente, partant du postulat qu'il s'agit d'une situation où les issues ne sont pas nécessairement prévues, mais dont on sait que c'est une période de vie qui va se produire. En effet, il s'agit d'une « retraite » qui a la particularité, dans le cas des sportives, de sous-tendre une temporalité floue. En effet, les sportives sont sorties du haut niveau entre 29 à 43 ans. Ce n'est donc pas une sortie de carrière qui est institutionnalisée comme c'est le cas dans d'autres univers sociaux, autour de 60 ans, ni comme la plupart des sports de haut niveau mettant en jeu des dispositions physiques spécifiques, comme ça peut être le cas dans la gymnastique, le football, etc. De ce fait, cette sortie de carrière a la

particularité d'être une séquence plutôt prévisible, mais dont la temporalité n'est pas définie (Grossetti, 2006).

2. L'UTILISATION DE DISPOSITIONS SEXUÉES PLURIDIMENSIONNELLES POUR RENDRE COMPTE DE L'ENGAGEMENT DES PARAPENTISTES DANS LE HAUT NIVEAU

Etant donné la structuration du parapente et compte tenu du pouvoir d'action des sportives dans cet univers contraint du masculin : Y-a-t-il des dispositions sexuées spécifiques nécessaires pour ces femmes de l'exception pour qu'elles fassent leurs les modalités de pratique masculines ? Au gré de l'étude de leur socialisation ainsi que de leur milieu d'appartenance de classe, il est possible d'établir un « profil-type » de la parapentiste de haut niveau. Ce profil-type, s'il laisse transparaître certaines dispositions sexuées inversées, montre aussi, en filigrane, que ces femmes détiennent des dispositions sexuées hétérogènes qu'elles exploitent dans des contextes particuliers.

2.1. L'importance des dispositions masculines pour rentrer dans la carrière ; étude de la socialisation des sportives.

En matière de socialisation sexuée, le monde social constitue une sorte d'institution totale, socialisant de manière permanente et de multiples façons les individus à de telles différences (Bourdieu, 1984). Or, le champ sportif est intégré au monde social, c'est-à-dire qu'il existe des principes de différenciation, de hiérarchisation qui ont aussi bien lieu dans le champ sportif, que dans un autre champ social. Ceci étant, il apparaît donc une homologie structurale entre les différents champs sociaux. Puisque la socialisation sexuée est un des principes socialisateurs qui a le plus d'effets, il convient de se pencher sur ses modalités et effets dans le champ sportif, et plus spécifiquement dans la discipline du parapente. Si P. Berger et T. Luckman (1987, d'après Courty, 1988) distinguent les périodes de socialisation primaire et secondaire, il s'agit ici plutôt de rendre compte dans cette première partie des modalités de la constitution de dispositions sexuées en partie inversées. Elles sont des constantes de l'investissement des femmes dans des mondes d'hommes. Après quoi, l'objectif est de se pencher sur une des modalités de retranscription comportementale de cette socialisation mettant en jeu des dispositions masculines : la figure repoussoir du féminin. Ces deux parties ont pour objectif de démontrer en quoi l'investissement des femmes dans le parapente est fonction d'une socialisation mettant en exergue des dispositions masculines, alors intériorisées.

2.1.a. La construction de dispositions sexuées en partie inversées

La constitution de dispositions sexuées, en parties inversées, c'est-à-dire masculines pour les personnes nées femmes, est constitutive du parcours de celles-ci dans un monde d'hommes. Il est possible de considérer les dispositions sexuées comme un

ensemble de schèmes de perception, de pensée et d'action propres à une catégorie de sexe, sont au principe de «comportements de genre» (genderisms) (Goffman, 2002) ou, autrement dit, «d'hexis corporelles» spécifiques (Bourdieu, 1980), manières particulières de considérer, de tenir, et d'exercer son corps, socialement interprétées comme « féminine » ou « masculine ». (Mennesson, 2004 : 70).

Dans le cas des femmes dans un monde masculin, il apparaît que ces dispositions de genre ont été construites au gré de la socialisation, sur le mode masculin. Ainsi par exemple, les femmes guides de haute montagne ont été socialisées de telle sorte que s'accumulent inculcation du modèle sportif et incorporation de dispositions masculines. En effet, celles-ci connaissant soit une acculturation à la montagne au gré de la socialisation primaire, avec une initiation précoce réalisée dans le cadre familial, soit durant la « *socialisation secondaire au sein de groupes de pairs masculins* » (Mennesson, 2005 (a) : 119); elles ont donc construit leur métier sur la base de ces dispositions. Souvent, le cadre de leur apprentissage était masculin. Cela vient valider les analyses macro-sociologiques qui approuvent l'importance du père, dans les couples hétérosexuels, dans la transmission d'une passion sportive particulière et compétitive (Mennesson, 2011). C. Mennesson explique que lorsque l'acculturation a eu lieu durant la socialisation primaire, c'était soit par leurs pères, soit par leurs frères (Mennesson, 2004). De façon analogue, ce modèle de personne-ressource d'un genre conforme à la pratique s'avère être opérant (Mennesson, 2011). C'est ce que C. Chimot confirme à propos des sportifs engagés dans la pratique de la gymnastique rythmique (Chimot, 2014). Quant à l'acquisition de dispositions masculines durant la socialisation secondaire, cela a été fait via des cadres socialisateurs masculins : parfois des « *étudiants poursuivant le même cursus universitaire* » (Mennesson, 2005 (a) : 121), parfois « *des collègues exerçant dans le même milieu professionnel* » (Mennesson, 2005 (a) : 121). De même N. Penin explique :

Dans les « carrières » sportives, la présence d'instigateurs de pratiques apparaît comme une constante. Quelques acteurs de la socialisation sont extrême-

ment présents dans les trajectoires de celles que nous avons rencontrées. Les pères se posent comme les premiers initiateurs des pratiques sportives. Au cours de l'enfance, ils sont présentés comme les acteurs de référence: c'est à leur contact et sous leur impulsion que se construisent les premiers goûts et se concrétisent les premiers engagements sportifs. (Penin, 2004 : 202)

Parfois même, ces femmes-là sont dans des configurations familiales telles qu'elles apparaissent comme le « garçon manquant » ou le « garçon défaillant » (Le Mancq, 2007 : 45). Dans tous les cas, elles connaissent des groupes de pairs masculins à un moment où à un autre, à l'instar des chirurgiennes (Zolesio, 2009, (a), (b)) ou bien des dirigeantes dans la finance (Boussard, 2016). Dans ce cadre, «leurs dispositions « mentales » et « comportementales » enfantines masculines (Zolésio, 2010) semblent être une clé de leur intégration dans le groupe masculin, et, dans ce contexte, particulièrement activées voire renforcées » (Thomas, 2013 : 61). En ce qui concerne les dispositions sportives, celles-ci sont aussi une constante de leur socialisation, notamment primaire, avec l'importance du soutien familial. A ce propos, L. Forté explique que

l'implication familiale, souvent synonyme d'une socialisation athlétique précoce, primaire et par là même garante de la construction de dispositions sportives fortes et durables a d'autant plus d'influence sur les dispositions sportives des athlètes qu'elle est l'objet de bénéfices sociaux qui s'expriment dans des échanges, relations et partages d'émotions. (Forté, 2006 : 61).

Plus spécifiquement, l'analyse apparaît particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit de rendre compte des pratiques sportives à risques. Il apparaît en effet que « les « femmes du risque » ont pratiqué de manière précoce les sports, les prises de risques » (Penin, 2004 : 202). De ce fait, la famille, et plus spécifiquement les pères, frères apparaissent à la fois comme les cadres socialisateurs de la symbolique masculine, mais aussi comme les cadres protecteurs et motivateurs, permettant alors aux femmes de s'engager dans une pratique sportive de façon durable. À ce propos, l'analyse de B. Lavigne (2014) est pertinente :

le soutien familial apparaît jouer un rôle clé dans l'investissement sportif. Huit des dix femmes rencontrées considèrent avoir été grandement encouragées dans leur enfance à faire du sport et sont entourées depuis toujours par des

gens qui en font et qui le valorisent. Leur pratique sportive est alors jugée normale et elles semblent avoir eu tendance à se rapprocher de gens sportifs à l'âge adulte, ce qui favorise la poursuite de leur investissement dans le sport. (Lavigne, 2014 : 59, 60)

Si l'investissement dans le sport masculin est ici bien analysé, cela ne dit rien spécifiquement sur l'investissement dans le haut niveau. En effet, comme il a été vu, le haut niveau est une modalité particulière, mettant en jeu des dispositions sportives et extra sportives. L. Forté explique à ce titre que « *l'investissement durable dans la pratique athlétique de haut niveau est apparu comme relevant d'une socialisation sportive précoce, essentiellement familiale, impliquant des formes particulières d'articulation des différentes scènes sociales* » (Forté, 2006 : 57). Quant à l'importance des dispositions masculines dans le haut niveau, où les compétitions sont la norme,

les sujets féminins sont moins sportifs et compétitifs que tous les autres profils. Les sujets androgynes sont souvent sportifs et compétitifs et comme les indifférenciés investissent plus facilement des activités appropriées aux deux sexes ou non congruentes avec la dimension de leur CDS de genre la plus marquée. Les sujets indifférenciés sont moins sportifs et compétitifs que les masculins ou androgynes. (Millan, Molinier, 2017 : 32, 33).

Ces analyses viennent donc renforcer l'argumentaire ci-dessus, mettant alors en lumière l'importance des dispositions masculines et sportives acquises lors de la socialisation primaire dans un cadre familial encourageant.

À partir des éléments abordés, il est désormais possible de rendre compte du renforcement des dispositions masculines au gré de la figure de repoussoir de la symbolique féminine. Cela permet de comprendre contre quoi les femmes investies dans le haut niveau de parapente ont construit des dispositions sexuées en partie masculines.

2.1.b. Une socialisation et des sociabilités construites sur la base du repoussoir de la figure féminine

La socialisation masculine va de pair, voire se renforce au gré de la figure de repoussoir du féminin. En effet, pour que la socialisation de genre se produise et pour qu'elle

continue de perdurer, il apparaît qu'il faut qu'il y ait un intérêt à se conformer à un genre particulier, et ainsi à repousser l'autre (Lahire, 2001, Chimot, 2014). C'est en cela que l'on peut comprendre l'incorporation d'attitudes « viriles », dominantes donc, sur la base d'une hiérarchie de genre. Celle-ci produit et entretient ce principe de hiérarchisation entre le masculin et le féminin. À cet égard, C. Mennesson explique que « *toutes les guides déclarent avoir participé pendant leur enfance à des "jeux de garçons" en leur compagnie, témoignant ainsi d'une certaine distance à l'égard des modes de socialisation spécifiques aux groupes féminins* » (Mennesson, 2005 (a) : 121). N. Penin confirme cette thèse, et plus spécifiquement pour les femmes exerçant des pratiques à risques :

A contrario, les modèles sportifs féminins, sont très peu valorisés. Sandrine, alors qu'elle souhaite faire du parachutisme avec son père, refuse les sports « féminins » que propose (ou impose) sa mère. On observe donc la coexistence de principes de socialisation différents qui donnent lieu à une adhésion différente aux rôles et attitudes présentés. La valorisation des modèles masculins est associée à un déni des modèles féminins. (Penin, 2007 : 203).

Ces hiérarchisations et incorporations du masculin comme un principe hautement désirable est donc perceptible dans leur discours, leur hexis corporel, c'est-à-dire dans leur habitus qui est basé sur le mode de la virilité. En effet, V Boussard, à propos des travailleuses dans les fonctions dirigeantes de la finance, explique cela : « *Observée lors de réunions avec des clients, les autres dirigeants ou ses équipes, elle manifeste en permanence un comportement plutôt rude, un vocabulaire ou un humour plutôt associé à la virilité* » (Boussard, 2016 : 61). Etant donné qu'il s'agit, dans la présente étude, de considérer les sorties de carrières de sportives de haut niveau dans le parapente et compte tenu de l'apparition du parapente et de son développement dans les années 1975, 1980, structurée aussi dans ce temps-là via la FFVL, alors il apparaît qu'il s'agit par la même des pionnières. En effet, l'équipe de France a été constituée à peu près à ce moment-là. Or, l'étude de la population rend compte de femmes qui ont été les pionnières du haut niveau dans le parapente. Partant de ce fait, le caractère viril de ces femmes exceptionnelles, dont la théorie a été en partie déboutée par N. Le Feuvre et C. Guillaume (2007), reste pertinente. C'est pourquoi l'analyse en termes de dispositions sexuées inversées (Mennesson, 2004), peut apparaître pertinente, bien qu'il faille comprendre que ce n'est pas systématique (Mennesson, 2004, Penin, 2007). D'autant plus, il convient de rester vigilant dans la me-

sure où la population recoupe des sportives ayant exercé à des périodes très différentes. C'est dans ce cadre qu'il faut rendre compte de l'ambivalence de la socialisation, nuanciant alors cette approche binaire. Cela pourra être confirmé ou infirmé au gré des résultats du terrain. Pour l'heure, il s'agit d'enchevêtrer analyses en termes de genre et celles de classes pour mieux rendre compte des dispositions des femmes parapentistes de haut niveau.

2.2. Une analyse de classe mettant en lumière la sur représentation des femmes de statut social élevé

Dans le champ sportif, il apparaît une « *déperdition sexuée* » (Davisse 1996 ; Davisse, Louveau 1998, d'après Louveau, 2004 : 168) à l'adolescence généralisée (de Bruyn, Bringué, 2006) mais qui serait d'autant plus importante que l'on descend dans l'échelle sociale, et que l'on se situe du côté du genre féminin (Louveau, 2006). À partir de là et puisque le rapport au corps est lui aussi différent en fonction des classes sociales, il

faut considérer la surdétermination de la position sociale dans cette sexualisation des pratiques, puisque l'on sait que la division du travail tend à s'atténuer à mesure que l'on monte dans l'espace social, ou tout au moins à évacuer les visibles dimensions physiques pour se déplacer sur d'autres formes de « compétences » ou « qualités ». (Louveau, 2004 : 174).

Ces analyses permettent de conclure qu'en prenant le cas des sportives de haut niveau, et considérant qu'elles ont eu une socialisation sportive précoce, des dispositions sexuées inversées, il est possible de conclure qu'elles n'ont pas nécessairement fait partie de cette cohorte d'adolescentes ayant subi cette « déperdition » sportive. Ceci étant, afin de ne pas généraliser ni donner de conclusions trop hâtives, il est nécessaire de considérer les analyses de classe au niveau de la discipline particulière du parapente. Comme il a été vu précédemment, le parapente est un de ces sports qui nécessite à la fois des ressources financières (pour l'achat du matériel, par exemple) mais aussi des dispositions techniques importantes de la part des pratiquant.es. De plus, le haut niveau est un mode d'engagement où la technicité fait partie intégrante des compétitions nationales et internationales, donc, des compétitrices. C'est pourquoi la technicité peut être considérée comme, a priori, une disposition incorporée. Or, la technique - "*caractérisée par une forte composante technologique, liée aux appareillages* » - Pociello (1999: 55) n'est neutre ni d'un point de vue du genre, ni d'un point de vue de la classe. En effet, comme le souligne C. Pociello (1999),

le vol libre français comprend en 1980, à l'instar de la planche à voile, une sur représentation d'ingénieurs et de techniciens. Ceux-ci transfèrent et gèrent, dans cette activité de loisir intense et absorbant, leurs propriétés socioculturelle, leur culture technique et leurs compétences technologiques. (Pocciello, 1999 : 67)

De même, il serait nécessaire d'avoir des compétences en termes d'aérologie, de météorologie (Robène, Jorand, 2018). Ainsi, il y aurait une homologie structurale entre les « monde sportif » et « monde professionnel », bien que cette séparation soit tout à fait floue (Damont, Falcoz, 2016, Fleuriel et Schotté, 2016). Les femmes parapentistes de haut niveau feraient partie des classes les plus aisées, étant « *cultivé[es] et bien diplômé[es], doté[es] de ressources économiques satisfaisantes qui exige le coût d'achat important des appareils et accastillages ainsi que les coûts de déplacements et de séjours pour les citadins les plus éloignés des sites* » (Robène, Jorand, 2018 : 43). Ainsi, tout comme les pratiquantes du Club Alpin Français dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle (Louveau, 2006, Ottogalli, 2006), mais aussi les guides de hautes montagnes, (Menesson, 2005, (a)), ou encore les chirurgiennes (Zolesio, 2009, (a), (b)), femmes hautes fonctionnaires (Jacquemart & al, 2016) ou enfin dirigeantes dans la finance (Boussard, 2016), « *elles puisent largement parmi les classes sociales les plus favorisées* » (Penin, 2006 : 652). Finalement, les deux pans précédemment analysés - à la fois celui de la *déperdition sexuée sportive* et celui de la *nécessité de manier les outils* - se recourent pour finalement rendre compte d'un même constat : les femmes qui ont pu accéder au haut niveau dans un sport considéré comme masculin parce que nécessitant la maîtrise d'outils ainsi que de connaissances scientifiques d'aéronomie et de météorologie font partie des classes dominantes. De plus, cela vient questionner et renforcer la configuration familiale dans laquelle elles ont évolué, sachant que « *selon les configurations familiales, les pratiques éducatives et la position sociale des parents, les parents les plus favorables au questionnement des normes de genre appartenant aux milieux favorisés* » (Menesson, 2011 : 108). A cela s'ajoute la dimension risquée de la pratique, qui elle aussi ne serait pas neutre d'un point de vue d'une analyse en termes de classes sociales. En effet, selon N. Penin, à partir de l'analyse de P. Duret selon laquelle la masculinité des classes dominantes ne repose pas sur la force physique et la matérialité du corps mais plutôt sur d'autres dispositions,

la nette surreprésentation des catégories socioprofessionnelles dites supérieures dans les sports à risque prend ici tout son sens, éclairant d'autant le fait que la force physique n'y figure pas comme « valeur virile », alors même que les prises de risque y sont essentielles (Penin, 2006 : 656).

De ce fait, toute cette analyse laisse à penser que les femmes parapentistes ayant accédé au haut niveau, mettant en jeu des dispositions spécifiques, font partie de la classe dominante. Finalement, ce sont des dispositions multiples qu'elles font mettre en jeu, tantôt masculines, tantôt de classes dominantes, mais aussi tantôt féminines. C'est donc l'ambivalence et la multiplicité des dispositions qui caractérisent sociologiquement ces sportives de l'excellence.

2.3. Finalement, des dispositions multiples qui vont être utilisées

Au regard des analyses en termes de genre et de classe, il apparaît que les femmes engagées dans des sports masculins, dont font partie les anciennes sportives de haut niveau de parapente, mettent en jeu des dispositions multiples. S'il apparaît des régularités dans les dispositions construites et mobilisées, il n'en demeure pas moins que les femmes sont socialisées dans des mondes pluriels (Lahire, 2009, Mennesson, 2005 (b)), ce qui peut venir en partie en contradiction avec les dispositions incorporées durant la socialisation primaire. Pour N. Penin, partant des analyses de Dubet et Martuccelli (1998), il est « *difficile d'accepter l'idée que dans un monde pluriel des individus puissent rencontrer des cadres de socialisation homogènes* » (Penin, 2012 : 35) Les individus n'évoluant pas dans des espaces clos, il est nécessaire de comprendre les sportives comme des actrices qui s'adaptent aux différentes situations. Cette affirmation peut être mise en relation avec les analyses de D. Martuccelli (2008) ainsi que B. Lahire (2009), pour lesquels les acteurs peuvent avoir différents rôles et statuts au sein de la société, exercer sous conditions et parfois sous contraintes. Cela renvoie donc à l'incorporation de « *modèles d'action différents et contradictoires* » ainsi que « *d'une diversité de modèles de socialisation* » (Lahire, 2014 : 81). À partir de là, « *ce stock de modèles, plus ou moins étendu selon les personnes, s'organise en répertoires, que l'individu activera en fonction de la situation.* » (Lahire, 2014 : 81). C'est aussi ce que confirme N. Penin, proposant alors de rendre compte des « *conditions d'activation* » des dispositions incorporées (Penin, 2012 : 36). Dans le cadre des femmes parapentistes de haut niveau, il est nécessaire d'être prudent.e sur la caractérisation de dispositions exclusivement masculines, d'un dénigrement exclusif du féminin. En

effet, « *parce que les principes de socialisation sont hétérogènes, alors les dispositions ne peuvent être que plurielles* » (Penin, 2012 : 36). C'est en cela que l'on peut comprendre l'investissement des femmes de façon protéiforme, engageant plusieurs carrières. En effet « *l'entrée puis la « carrière » dans les sports à risque ne sont certainement pas isolés dans les parcours de vie. Ils croisent et se heurtent, synchroniquement, comme diachroniquement, à d'autres domaines et événements de l'existence* » (Penin, 2012 : 37). À ce titre, il serait donc intéressant de ne pas seulement penser l'entrée et la carrière, mais aussi les dispositions mises en jeu dans le contexte particulier de la sortie de carrière. C'est donc dans ce cadre que l'analyse des sorties de carrière prend tout son sens. En effet, si les femmes intègrent des dispositions genrées contradictoires et parfois inversées et considérant que « *[c]es contradictions inhérentes aux divergences entre les milieux de socialisation peuvent être source de tensions plus ou moins acceptables* » (Forté, 2006 : 57), alors le questionnement de la dimension genrée des sorties de carrière apparaît comme un sujet tout spécifiquement pertinent. En effet, il pourrait y avoir une ambivalence entre le caractère exceptionnel pouvant entraîner une implication elle aussi « hors-la-norme », et le fait d'être rattrapée par des processus d'assignation identitaires qui pèseraient d'autant plus lourd à certains moments de l'existence des femmes, relativement à ceux des hommes. Il conviendra de revenir sur cet élément. Pour l'heure, avant d'analyser spécifiquement les sorties de carrières et après avoir rendu compte de l'entrée dans la carrière, il est nécessaire de rendre compte des modalités de l'exercice de la carrière de haut niveau en tant que telle.

3. UNE CARRIÈRE DE HAUT NIVEAU SOUS CONDITIONS ? DE L'HÉGÉMONIE MASCULINE AUX RÉSISTANCES DES FEMMES.

Entrer dans un « monde d'hommes », ce n'est pas nécessairement refaire le genre, le contrer et être totalement exceptionnelle. À l'inverse, ce n'est pas spécifiquement être soumise parce que femme. L'objectif ici est de signifier les modalités d'exercice de la pratique du parapente des femmes de haut niveau au gré d'idéaux types retraçant le continuum entre le dépassement du genre et la soumission à la hiérarchie de genre, faisant qu'elles exercent alors potentiellement sous contraintes, parfois insoutenables. En effet le genre peut « *impose[r] des limites à une majorité de femmes, [et] offre, paradoxalement à d'autres, l'occasion de définir des voies originales* » (Tatu-Colasseau, Vieille Marchiset, 2010 : 78). Pour témoigner de l'importance de l'ambivalence, plusieurs analyses d'exercice de femmes dans des professions ou pratiques sportives socialement construites comme masculines ont été combinées pour signifier la diversité des possibilités de ces femmes, toujours considérées comme des actrices ayant un pouvoir d'action et évoluant au sein de structures particulières (Tatu-Colasseau, Vieille Marchiset, 2010).

3.1.L'exercice du haut niveau sous contrainte de la domination : une condition d'exercice sous couvert des hommes

Cette forme d'exercice de la contrainte masculine dans le cadre des pratiques de parapentes peut se faire valoir au gré de différentes modalités. Néanmoins, ces éléments ont de commun le fait qu'il s'agisse toujours d'un exercice sous contraintes (Martuccelli, 2008). Cela renvoie donc à

l'asymétrie des positions sociales issue du travail de socialisation des genres, qui fait du sexe un marqueur privilégié pour les femmes mais contingent pour les hommes (Bourdieu, 1998 ; Héritier, 1996), tend à s'actualiser différemment dans l'espace des positions de pouvoir (Tatu-Colasseau, Vieille Marchiset, 2010 : 78).

Ceci est visible tout spécifiquement pour les femmes dans les directions sportives où

des dirigeantes sont perçues comme des personnes mineures n'ayant pas les aptitudes nécessaires pour occuper un poste de haut niveau et réussir dans ce milieu contrôlé par les hommes. Plusieurs n'apprécient pas non plus certaines

immixtions masculines dans l'exercice de leur fonction (Abath Amboulé, 2009 : 137).

Cette analyse permet de découper plusieurs éléments qui avaient déjà été énoncés, et qui se voient ici confortés. D'une part, que les femmes doivent exercer sous contrainte structurelle masculine. D'autre part, la façon dont les rappels à l'ordre effectués sont divers, ambivalents, pluriels. En effet, cela peut se faire au gré « *d'interventions, «déguisées» en note d'humour* » (Penin, 2007 : 98), mais aussi comme une dévalorisation symbolique qui est réalisée de la part des femmes :

la dirigeante de circonstance est convaincue de ses compétences limitées et se construit donc un capital symbolique négatif (Bourdieu, 1993) renforcé par des pratiques d'exclusion douces qui l'étiquettent et la parent de caractéristiques secondaires vis-à-vis de celles des hommes (Tatu-Colasseau, Vieille Marchiset, 2010 : 81).

Enfin, d'autres types d'éléments peuvent constituer ces rappels à l'ordre. De façon insidieuse, le fait que les femmes apportent une attention toute spécifique à leur apparence constitue une des formes de domination. Tout se passe comme si les femmes, dans un monde d'hommes, devaient à la fois se conformer à la définition de ce qu'est être performant.e pour un homme, tout en n'oubliant pas « d'être femme ». C'est pourquoi il apparaît une certaine désolidarisation, un certain éloignement des pratiques de mise en scène du corps, de la sexuation ainsi que de l'apparence des autres femmes, pour témoigner qu'elles ne sont pas comme les autres, sous-entendu que leur existence est symboliquement positionnées dans l'échelle de la hiérarchie de genre en dessous des hommes, mais toujours au-dessus des autres femmes.

Elles critiquent les "femmes masculines" et souhaitent "rester féminines" dans un milieu très attentif aux parades sexuées (Goffman, 2002).

"Tous les guides que je fréquente, ils sont vachement sensibles à la féminité des nanas qui sont dans le métier. Moi, ça ne m'a jamais gênée de me pointer en robe dans l'amphi alors que tous les mecs étaient en survêt. C'est sûr que ça fait un peu provocation, ça attire l'œil, mais je me suis toujours dit "je suis une nana". Et c'est vrai que tous mes collègues à l'ENSA (École Nationale de Ski et d'Alpinisme), ils trouvaient ça sympa" (Christine).

Comme dans le milieu de la danse (Sorignet, 2001) ou dans celui des chirurgiens (Cassel, 2001), le travail de l'apparence et le respect des comportements de genre facilitent l'exercice d'une profession masculine par les femmes (Mennesson, 2005 (a) : 127, 128).

Néanmoins, elles sont aussi parfois sommées de faire la démonstration de leur féminité, devant alors engager une apparence, des façons de faire et de parler conformes aux attendus de genre. Ces éléments ainsi exposés permettent de conclure que les femmes parapentistes de haut niveau sont en partie soumises à ces modalités de domination, sous forme de rappels à l'ordre ambivalents. Cette ambivalence, elle, se perçoit par ce rapport spécifique entre dispositions masculines valorisées dans le travail sportif et dispositions féminines valorisées dans la sexualité, et dans les rapports sociaux extra-sportifs. Cela amène à considérer la seconde modalité de rapports sociaux entre les sexes dans un monde sportif masculin : celui de la nécessaire preuve de la capacité.

3.2. La nécessaire preuve de la capacité à être une parapentiste de l'excellence : une conception genrée de la preuve

Dans le monde du travail en général, le travail considéré comme qualifié, c'est-à-dire comme n'étant pas le prolongement de qualités supposément naturelles - *chez les femmes* - est un travail du masculin. Ce travail-là se poserait dans le sillon de la virilité des hommes. Or, « *il en va tout autrement pour le groupe social femmes. Dans le cas de ces dernières, s'auto-définir et se donner à voir, individuellement et collectivement, comme « qualifiées » est un processus extrêmement complexe* » (Kergoat, 2010 : 66). Cette hiérarchisation du travail se retrouve dans le champ du travail sportif, considéré comme un travail spécifique. C'est pourquoi il apparaît tout spécifiquement nécessaire pour les femmes de « faire ses preuves » dans un monde viril, c'est à dire dans le travail sportif considéré comme masculin. Cette analyse est partagée par les chercheurs et chercheuses travaillant dans le champ du travail ainsi que du sport. Certains parlent de « délit d'incompétence » à surmonter (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008 : 79), ou bien d'un nécessaire « transfert de légitimité » (Mennesson, 2005 (a) : 129). Les formes quotidiennes que cette nécessaire création de preuve de la performance prennent sont multiples. Ainsi par exemple,

les femmes X-Ponts (appartenant au corps des ingénieurs des ponts et chaussées) déclarent avoir subi, dans leurs premiers postes, des épreuves d'un cer-

tain type qu'aucune autre femme cadre n'a relatées. Elles ont fait l'expérience de ce qui s'apparente à des «rites de passage», assez « spectaculaires ». Ainsi, pour démontrer sa « grandeur », une femme a-t-elle dû emprunter une échelle à crinoline pour s'ériger au sommet d'un pont en réparation. (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008 : 80).

Ces rites de passages apparaissent alors comme des obstacles à surmonter pour faire partie du groupe hégémonique, alors même que les hommes étant dans une situation semblable ne semblent pas devoir exercer ces rites de passage. Cela peut aussi s'exercer par un surinvestissement temporel dans le domaine du travail, afin de montrer que leur carrière professionnelle passe au premier plan (Jacquemart, Le Mancq, Pochic, 2016). En résumé, selon Cathy Malfois, internationale, capitaine de l'équipe de France de basket-ball deux fois quatrième aux championnats d'Europe, CTR responsable du pôle espoir filles de Bretagne, « avec des garçons il faut prouver sans arrêt. On est acceptée quand on est de leur valeur. Il faut donc travailler deux fois plus. » (Prawerman, Gossé, Malfois, 2002 : 147). Ce double travail, il peut être rapproché de cette « guerre psychologique » (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008 : 79), imagée par la nécessité de se battre. Cette nécessité est décrite par Nolvonn Lainé:

Mais le problème est que tous les jours il faut systématiquement se battre pour pouvoir aller sur une manipulation aux barres asymétriques alors qu'on vous veut à la poutre, systématiquement, tous les jours, il faut dire " mais moi, je peux faire ça et je peux vous le prouver (Prawerman, Gossé, Malfois, 2002 : 165).

De plus, il apparaît que la nécessité de faire ses preuves s'avère être d'autant plus la norme à mesure que l'étude s'engouffre dans les mondes d'homme :

« Faire ses preuves » revient à surmonter la pesante obligation de démontrer sans cesse sa valeur. Pour les femmes issues des filières administratives, la suspicion à leur égard est davantage marquée dans les services déconcentrés, à la fois plus masculins et plus techniques. (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008 : 80).

Or, le parapente de haut niveau est un de ces fiefs de la masculinité, répondant à une structuration masculine où la technique est importante.

En guise de transition, et ceci est lié avec la nécessité de faire la preuve de sa valeur masculine, prenons l'exemple d'une guide de haute montagne :

Comme l'affirme Danielle, "les femmes guides remettent en question l'image du bel homme viril, avec de gros bras", et certains hommes considèrent la féminisation de la profession comme une dévalorisation de leur fonction (Cacouault-Bitaud, 2001). » (Mennesson, 2005 (a) : 129).

L'importance, dans ces fiefs, serait de ne pas légitimer des dispositions féminines. C'est donc dans ce cadre qu'il est possible de considérer une autre des formes de domination masculine : celle de l'appropriation sans faille des dispositions masculines, au moins en apparence. Cette forme constitue un faux dépassement du genre puisque là encore, la hiérarchie de valeur se pose selon des termes genrés.

3.3. Le faux dépassement de la domination masculine : se conformer à des attitudes masculines, toujours en faisant preuve de leur féminité

À première vue, certaines attitudes peuvent apparaître comme un dépassement apparent de la domination masculine. En effet, le masculin étant la référence socialement valorisée (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008), le fait que des femmes aient, en apparence, totalement « faites siennes » ces dispositions masculines tend à considérer qu'il y a eu dépassement du genre. Or, le genre apparaît, dans ce cadre, toujours un principe séparateur et hiérarchisant puisqu'il est la référence de la légitimité. À cet égard, l'analyse de C. Guillaume et S. Pochic est pertinente. Selon elles, et sur la base des analyses de R. Moss Kanter (1977),

celles qui ne mentionnent jamais le caractère masculin de leur univers de travail ont adopté une stratégie évidente d'assimilation (tant sur le plan des codes vestimentaires que des attitudes et du langage) qui les place clairement du côté de la culture dominante, quitte à se désolidariser de leur catégorie d'appartenance (Guillaume, Pochic, 2007 : 92).

Cette assimilation ne remet pas forcément en considération la hiérarchie, puisque celle-ci se pose davantage comme la domination du masculin sur le féminin que des hommes sur

les femmes (Penin, 2007). Dans la pratique, les femmes sont sommées de neutraliser leur genre (Laufer, Paradeise, 1982, Tatu-Colasseau, Vieille Marchiset, 2010), notamment au gré de leur apparence. Qu'est-ce que la neutralisation ? Il s'agit d'un processus

consist[ant] à progressivement apprendre à supprimer ou masquer les aspects féminins de leur apparence. Elles viennent ainsi à considérer comme « trop féminins » la jupe ou la robe, les décolletés, les bijoux ou le maquillage. Cependant, leur présentation corporelle n'évolue pas vers un style vraiment masculin, et elles ne revendiquent pas du tout une virilisation de leurs pratiques et apparence` (Thomas, 2012 : 64).

Ainsi, cela apparaît comme une forme de domination puisque, dans un certain sens, les dominées consentent à la hiérarchie (Martuccelli, 2008), et tendent à s'élever au sein de hiérarchie du genre. Ceci se fait au gré de la dévalorisation du féminin.

Ce qu'il convient de voir finalement, c'est qu'il y a une ambivalence certaine pour les femmes. Elles sont tiraillées entre des dispositions masculines à inculquer et inculquées, mais aussi entre des dispositions féminines qui sont, structurellement leurs. De même, comme il a été dit, parfois, elles sont sommées de faire la démonstration de leur féminité. Ainsi, « *pour lever toute équivoque, (faire plaisir aux publicistes, journalistes et photographes, bref, aux hommes) la sportive se doit d'être sportive et... jolie, séduisante, charmante, sexy. Il lui faut être une déesse des stades, une fleur de podium, captant les fantasmes d'hommes qui les imaginent aisément comme des bombes sexuelles* » (Baillette, 1999 : nc). Ainsi, si « *c'est l'adulte mâle qui sert de référent ultime* » (Baillette, 1999 : nc), les sportives sont donc dans une situation ambivalente, dont la légitimité est questionnée.

3.4. Une légitimité questionnée dans un monde d'hommes : l'ambivalence de la situation des femmes

Pour résumer ce qui va être explicité, l'analyse de A. Abath Amboulé est pertinente :

L'analyse du discours des dirigeantes sportives associées à la classe 4 permet d'observer les stratégies différenciées de résistance utilisées par les femmes et qui consistent pour les unes à se battre, pour les autres à devoir battre en retraite, à jouer le jeu, à devoir faire ses preuves, se résigner, se construire une

carapace solide, se trouver des alliés, répondre ou se taire, pleurer... (Abath Amboulé, 2009 : 141).

Cela démontre l'importance de l'ambivalence de la condition des femmes dans un monde masculin, où elles exercent sous conditions structurelles de domination masculine, tout en étant parfois conscientes de cette différence de considération (Martucceli, 2008). En effet, si

les classes passent, « les genres », si l'on entend par là des constructions historiques définies, meurent aussi. Mais la domination de genre est, à ce jour du moins, universelle, quoi qu'infiniment variée: à chaque période, la confrontation recommence. Les entités sociales de genre en présence ne sont certes pas déchiffrables dans une métaphysique identitaire des sexes. Mais elles ne se dissolvent pas comme les classes (Bidet Mordrel, Bidet, 2010 : 36).

C'est en ce sens que le genre demeure un principe de séparation, de hiérarchisation, mais aussi un principe performatif. Ceci se retrouve dans les mondes d'hommes, où elles sont dans une position parfois ambivalente. Comme le souligne J. Thomas,

alors qu'elles participaient à des activités dans des groupes de garçons et se décrivent régulièrement comme des « garçons manqués » dans l'enfance, à l'adolescence elles ne paraissent plus autant s'identifier aux garçons, tout en continuant à dire préférer souvent « les trucs de mecs » (Fatou), et la fréquentation de ceux-ci plutôt que celle des filles. Leur discours permet souvent de saisir l'ambivalence de leurs autoreprésentations face aux modèles de genre (Thomas, 2012 : 68).

En effet, s'il y a un apparent dénigrement des symboles féminins, ceci n'est pas systématique. Dès lors, « *l'influence socialisatrice maternelle n'est donc systématiquement niée* » (Penin, 2004 : 204). Ceci se retrouve dans les modes d'exercice des carrières puisque, parfois, elles cherchent à se faire reconnaître le droit à la différence. (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008). C'est pourquoi il s'agit d'une forme de domination masculine ambivalente, à l'instar des boxeuses et footballeuses, qui ne la subissent pas de la même façon (Mennesson, 2004).

3.5. Conclusion, hypothèses

En guise de conclusion, cette partie a permis de mettre en exergue les formes d'entrée dans le haut niveau dans un sport considéré comme masculin, ainsi que les modalités d'exercice des carrières. En effet, les parapentistes sont, dans ce cadre, des femmes de l'exception, voire déviantes d'un point de vue du genre, puisqu'elles sont arrivées à entrer dans une carrière masculine. Or, ce qu'il a été important de comprendre, c'est la façon dont les femmes exercent ensuite à haut niveau. Qu'en est-il de leurs modalités d'exercices ? Sont-elles genrées ? En effet, répondre à ces questions permet de mettre en lumière l'ambivalence des conditions d'exercice des femmes. Parfois, entrer dans le haut niveau dans une discipline sportive, masculine, ce n'est pas nécessairement exercer sans être sous l'emprise du genre. Ce détour par l'analyse de la carrière en tant que telle a laissé paraître les premières failles dans le caractère exceptionnel de ces femmes d'un point de vue de la recomposition du genre. Tout ceci amène à considérer désormais la sortie de carrière comme un processus à part entière, mais mettant en exergue des dispositions qui ont été mises en jeu lors des précédentes phases de la carrière.

III. SORTIR DU HAUT NIVEAU DANS LE PARAPENTE EN REFAISANT LE GENRE ? DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES, PARFOIS GENRÉES, DU DÉSENGAGEMENT DES SPORTIVES

Ce n'est pas parce que ces sportives ont dépassé les barrières symboliques, le plafond de verre (Bourdieu, 1985), que leurs modalités de pratique et leurs modalités de sorties seront, à l'instar de leur entrée, exceptionnelles (Martucelli, 2004, Penin, 2004). Pour illustrer ce propos, il est possible prendre en considération les carrières des administratrices de grandes entreprises, qui, elles aussi, peuvent être considérées comme exceptionnelles. Celles-ci ont « *des expériences plus courtes* ». (Bender et al, 2016 : 76). Il s'agit donc de comprendre les conditions d'arrêt de leur carrière de haut niveau. La sortie du haut niveau est en moyenne à 33 ans dans le parapente. Cet âge de sortie de carrière est similaire pour les femmes et pour les hommes, les femmes sortant en moyenne une année plus tôt. Or, peut-être que la valeur médiane est plus significative. La moitié des femmes qui sont sorties du haut niveau l'ont fait avant trente ans, et l'autre moitié après. La dispersion est considérée entre 28 et 42 ans. Quant aux hommes, la moitié sort avant 31 ans. La sortie la plus tôt s'est faite à 20 ans, la plus tardive à 53 ans. La dimension genrée de cet arrêt est toute spécifiquement étudiée ici. Par ce biais, l'objectif est de témoigner des conditions durables de l'engagement des femmes sportives de haut niveau dans le parapente, mais aussi des conditions mettant un coup d'arrêt, parfois abrupt et précipité, à l'arrêt de la carrière sportive. Ont alors été prises en compte les recherches psychologiques relatives au sport et plus spécifiquement au haut niveau, mais aussi les recherches portées sur les carrières familiales, les carrières professionnelles et la conciliation de celles-ci. À ce titre, Lavalée et Anderson (2000) préconisent d'étudier onze facteurs (d'après Fabre et al, 2012). Or, comme l'ont mis en exergue Fabre & al (2012), à partir des éléments explicités par Schlossberg (1981, 1984), ces onze facteurs individuels n'agissent pas seulement lors du processus d'adaptation post carrière ; ils sont aussi susceptibles d'intervenir lors de la construction des stratégies élaborées par les individus pour construire leur projet de reconversion professionnelle (Fabre & al, 2012). Dans ce mémoire, l'objectif est moins de rendre compte des facteurs psychologiques, de l'importance de la préparation de « l'après-carrière », que d'étudier les facteurs sociologiques de poursuite et d'arrêt de carrière sportive, laquelle est considérée comme un fait enchevêtré dans les autres sphères de vie de

l'individuelle (Forté, 2006 Julhe et Honta, 2012). Dès lors, cette dernière partie constitue actuellement les hypothèses de ce travail de mémoire ; hypothèses qui ont fait l'objet de recherches dans d'autres cadres d'études, mais jamais dans le cadre du parapente du haut niveau. En cela, ce travail apparaît tout spécifiquement original. En effet, connaître les conditions de sortie, dans un sport mettant en jeu des dispositions masculines structurelles n'a pas fait l'objet d'études scientifiques nombreuses en sociologie. Par ailleurs, cette dernière partie est aussi constituée d'hypothèses testées sur le terrain. Le terrain sera, à la suite de ce premier jet, un élément déterminant du test de ces hypothèses. Pour l'heure, il est tout d'abord abordé l'enchevêtrement entre les carrières familiales et carrières sportives, enchevêtrement qui peut constituer, pour les femmes, une orientation privilégiée vers la carrière familiale. Ensuite, l'étude de l'enchevêtrement des carrières se poursuit au gré d'une étude de la superposition entre carrière sportive de l'excellence et carrière rémunératrice. En dernier lieu, il sera question de rendre compte des conditions de poursuite de la carrière, et donc des façons de contrecarrer les assignations le genre.

1. DES SORTIES DE CARRIÈRES PRÉCIPITÉES DANS LE CADRE D'UN ARRANGEMENT ENTRE LA CARRIÈRE SPORTIVE ET FAMILIALE AU PROFIT DE LA DERNIÈRE.

Les sorties de carrières des femmes dans le haut niveau de parapente peuvent être précipitées, voire conditionnées par des éléments biographiques prenant part dans la carrière familiale. En effet, le postulat de base est celui de la non-étanchéité des « *univers professionnel et privé [...] ni pour les femmes, ni pour les hommes* » (Pailhé et Solaz, 2010 : 33). Cet enchevêtrement, entendu dans le cadre du concept de carrière, permet de saisir les raisons familiales pouvant conduire à un arrêt de la carrière. C'est pourquoi dans un premier temps, les femmes peuvent potentiellement repenser leur engagement du fait de l'engagement dans les projets familiaux. Ces considérations, il est possible de le voir, mettent en exergue des rapports sociaux de sexe qui ne sont pas égaux. Ensuite, l'accent sera mis sur l'hypothèse selon laquelle la maternité constitue un point d'arrêt de la carrière sportive ; point d'arrêt qui est d'autant plus genré que la maternité n'est pas seulement entendue au sens des mois d'arrêts dus à la grossesse pour les femmes disposant d'un vagin, mais aussi à la suite de la naissance de l'enfant. Enfin, ce sont les autres sphères de socialités qui sont considérées pour penser l'arrêt de la carrière.

1.1.Repenser son engagement du fait de l'importance de l'engagement nécessaire

Repenser son engagement, en tant que sportive de haut niveau, peut être entendu au regard du fait que les temps se divisent par exemple entre le travail rémunérateur, le travail sportif, le travail domestique, le temps libre. Cette répartition étant structurellement genrée, il convient d'en analyser les ressorts et spécificités afin de cerner les conditions de dépassement du genre dans ce cadre-là.

1.1.a.Un temps disponible dédié au travail domestique genré mettant en lumière la difficulté pour les femmes d'exercer à un niveau requérant une disponibilité sans faille.

Penser l'engagement dans les différentes carrières, c'est rendre compte des différents types de travail assurés par les individu.es dans les différentes sphères de vie. En effet, le temps libre est un concept flou puisqu'aux premiers égards, le temps libre pourrait être celui du loisir, mais aussi du repos. Or, comme le montrent Dunning et Elias (1986), le temps libre renvoie à des temps pluriels, dont le temps de travail domestique ainsi que les activités sportives ; « *en fait, la dichotomie « temps que l'on a/temps que l'on prend » renvoie toujours à la question des usages du temps.* » (Louveau, 2004 (a) : 63). Or, le temps libre peut être pensé comme un stock de temps à répartir tout d'abord au regard des travaux domestiques et administratifs, puis de moments de loisir. Ainsi, il apparaît que certaines contraintes de travail domestique pèsent davantage sur les femmes que sur les hommes. Dès lors, d'après Goffman (2002), « *la domination ne se marque pas seulement dans les discriminations ni les comportements dénoncés comme sexistes, elle se lit aussi dans l'ensemble des gestes du quotidien, dans chaque situation où la différence des sexes est mise en jeu.* » (cité par Bertaux-Wiame, Tripier, 2006 : 13). Cela pourrait potentiellement être une condition de sortie de carrière du haut niveau, lorsque les arrangements conjugaux pour le travail domestique, par exemple, ne conduisent pas à pouvoir concilier la carrière sportive à celle de la famille. En effet, « *il existe une charge mentale globale plus forte pour les femmes [Haicault, 1984 ; Chabaud et al., 1985 ; Barrère-Maurrisson, 1992 ; Anxo et al., 2002], en raison du poids du travail et de la responsabilité domestiques* » (Bozon, 2009 : 29). Cela conduit potentiellement à reconsidérer la disposition des temps de telle sorte qu'elles en viennent à abandonner une pratique sportive engageante pour s'occuper d'un travail domestique. C'est ce que C. Louveau a mis en exergue dans ses analyses (2004 (a)). En effet, elle explique que « *les femmes interviewées et qui ne pra-*

tiquent pas ou plus d'activité physique ou sportive ont presque toutes mentionné ce problème de temps manquant » (Louveau, 2004 (a) : 63). Ainsi,

les femmes interviewées, qu'elles soient actives professionnellement ou inactives, sont toutes très investies dans la sphère domestique et familiale : ces espaces/personnes/temps apparaissent le plus souvent comme « occupations » privilégiées ou plutôt prioritaires quant à leur temps dit « libre ». Plusieurs d'entre elles le disent explicitement, elles renoncent à leurs activités voire se « sacrifient », elles évaluent les « besoins » des autres — mari, enfants — comme plus importants ou plus impératifs que les leurs. (Louveau, 2004 (a) : 65, 66)

Cet extrait est significatif de la hiérarchisation faite par les femmes du fait de leur intériorisation de rôle de « bonne épouse, bonne mère », c'est-à-dire d'une femme dont le temps est dévoué aux problématiques des membres de leurs familles, à leurs besoins et envies (Jarty, 2009 : nc). Cette forme de subordination peut donc enfanter un abandon de la pratique sportive. L'hypothèse faite est relative au fait que l'abandon ne concerne pas seulement le sport amateur. C'est en cela qu'il est possible de se demander si « *la gestion de l'économie domestique* » (Julhe, Honta, 2012 : 352) conditionne l'arrêt des sportives de haut niveau. Selon ces deux chercheurs et chercheuse, ces « *difficultés cumulées entraîne[ent] un désengagement progressif au travail et la prise de conscience d'une forme d'aliénation, à la fois dans la vie professionnelle et familiale* » (Singly, 1987, d'après Julhe, Honta, 2012 : 352). Dans ce cas, le caractère exceptionnel, voire déviant des dispositions sexuées de ces sportives serait remise en question. Il apparaîtrait alors qu'elles seraient « rattrapées » par leur condition de femme.

Ceci peut être cumulé avec des arrangements conjugaux relatifs à la carrière professionnelle des individu.es engagé.es dans le couple qui, dans un cadre hétérosexuel et monogame, mettent en exergue des rapports sociaux de sexe où il y a une domination masculine. En effet, la sportive, dans ce cadre, soumettrait sa carrière professionnelle à sa carrière familiale et à la carrière professionnelle de son concubin.

1.1.b. Des arrangements conjugaux relatifs aux carrières professionnelles favorables aux hommes : l'exercice professionnel des femmes sous conditions, dans un cadre hétérosexuel.

Structurellement, la carrière professionnelle des femmes, lorsqu'elles sont dans une situation de mise en couple dans un cadre hétérosexuel, se voit être reléguée au troisième plan, après la carrière de leur concubin et leur carrière familiale commune. En effet, comme l'a expliqué M. Bozon :

on peut aussi l'envisager comme une conséquence de l'organisation patriarcale de la famille et de l'assignation non rémunérée des femmes à la sphère domestique, considérée comme une exploitation [Delphy, 1974] et reléguant au second plan tout autre engagement [Collectif, 1984] : ainsi, dans les problématiques sociales de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le travail salarié est considéré comme variable d'ajustement, mais pour les femmes uniquement [Fagnani, 2000].) (Bozon, 2009 : 29)

La situation des femmes sportives est plus délicate que cette dichotomie entre travail domestique non rémunéré et travail salarié étant donné que leur engagement sportif apparaît comme un travail à la fois professionnel, parce que qualifié, mais pas forcément rémunéré. Ceci étant, en analogie à cette analyse de M. Bozon, l'hypothèse faite est celle de que le travail sportif peut lui aussi être relégué, étant donné qu'il s'agit d'un engagement sportif, temporel, spécifique, mais qui n'apparaît pas comme productif dans le cadre de la carrière familiale. Le genre apparaît comme un déterminant des différenciations d'investissement des mondes professionnels et de la sphère familiale (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008). C'est dans cette optique que

certaines de ces femmes sont traitées différemment, tant dans l'espace du travail que dans leur vie familiale, du fait de leurs « attributs de rôle fondamentaux » : leur engagement professionnel est évalué à travers le prisme de leurs fonctions domestiques. (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008 : 86).

Ainsi, la continuité de l'engagement de sportive dans le haut niveau est-elle conditionnée par l'exercice professionnel de leur concubin ? À l'inverse, les sportives sortent-elles du haut niveau parce que leur concubin effectue une activité qui ne peut ni se concilier avec la carrière sportive de la femme, ni avec la carrière familiale commune ? Dans le dernier cas, la symbolique de la profession masculine serait donc dans la hiérarchie professionnelle, au sommet, reléguant alors celle de la femme. Ainsi, les rapports sociaux de sexe dans le

cadre de la carrière familiale conditionneraient la carrière professionnelle. L'analogie peut être faite avec une situation particulière, celle de la mobilité géographique temporaire. Selon I. Bertaux-Wiame et Tripier, ce sont des

logiques que connaissent les couples biactifs quand l'un des deux a une obligation ou une forte incitation à une mobilité spatiale, alors que l'autre n'est pas assuré de pouvoir exercer son métier ou avancer dans sa carrière s'il suivait son conjoint dans sa pérégrination. Ces arrangements conjugaux visent aussi à restaurer une position d'autonomie plus importante, notamment professionnelle, au conjoint qui jusque-là 'avait suivi' (Bertaux-Wiame, Tripier, 2006 : 14)

De façon primaire, il pourrait être aisé de se dire que les sportives de haut niveau en parapente sont, dans ce cadre, les gagnantes de ces arrangements conjugaux. En effet, le cadre géographique conditionne la pratique quotidienne du vol. De même, la pratique à haut niveau sous-tend des compétitions. Dans le parapente, les compétitions se déroulent parfois sur plusieurs semaines, dans des pays lointains. Ceci étant, la mobilité géographique est à la limite de la composante même du métier. Ce serait même un « métier ambulatoire ». C'est souvent un métier que l'homme exerce selon la chercheuse. De même, dans le second mode de mobilité géographique décrite par celle-ci, « *ce sont des hommes qui poursuivent une carrière les contraignant à une mobilité géographique qu'ils imposent à leur tour à leur famille* » (Bertaux Wiame, Tripier 2006 : 14). Ainsi, dans le cadre actuel de la recherche, la sportive déjouerait-elle la norme, où le concubin aurait en tête que l'éloignement géographique temporaire est « *programmé, anticipé, [et] fait partie du contrat social de couple* » (Bertaux Wiame, Tripier 2006 : 13)? À l'inverse, la mise en couple aurait-elle pour conséquence la négociation d'un contrat reléguant au second plan la carrière sportive de l'excellence? Dans ce cadre alors, l'hypothèse faite est que la mise en couple conditionne la sortie de carrière des femmes.

Ces hypothèses s'appuient à la fois sur des théories de la structuration sociale, mais aussi sur des concepts interactionnistes. À l'inverse, il s'agit de rendre compte des dispositions spécifiques qui, dans le cadre d'un couple, permettent de dépasser le genre, de dépasser cette hiérarchisation entre la carrière familiale et la carrière professionnelle sportive pour les femmes.

1.1.c. Des conditions spécifiques de dépassement du genre dans un cadre de conciliation entre carrière famille et professionnelle sportive

Il existe effectivement des situations où les femmes mettent au premier plan leur carrière professionnelle. De même, les arrangements conjugaux entre femme et homme peuvent conduire à une conciliation entre les différentes carrières pour les femmes, mais aussi à des arrangements conjugaux où la carrière féminine professionnelle est valorisée, reléguant celle de l'homme au second plan. À l'instar des femmes dirigeantes, c'est-à-dire dans des situations de carrières de femmes dans un monde professionnel masculin,

les femmes dirigeantes, devenues mères, dont a vu précédemment qu'elles sont minoritaires, sont toutes dans des situations où leur conjoint assure la disponibilité et la flexibilité nécessaire à l'éducation des enfants. Elles sont « breadwinner » au sein de leur couple [Crompton, 1999] et elles s'appuient sur leur conjoint – dont l'un est même « homme au foyer » – pour ne pas concilier vie professionnelle et vie privée. (Boussard, 2016 : 62).

Dans ce cadre, si à première vue, il est possible de se dire qu'il y a dépassement du genre pour ces femmes qui portent une importance à leur carrière professionnelle, il apparaît que l'étude plus spécifique des contrats conjugaux nuance ceci. Effectivement, ce serait moins un dépassement du genre qu'un échange des positions entre dominant.es dominé.es, mais toujours sur la même base de la légitimation plus importante des dispositions masculines sur les féminines. En effet, l'hyper disponibilité et investissement, la flexibilité sont des traits caractéristiques de cette virilité (Jarty, 2009). D'autant plus, en analysant non seulement la situation de la femme, mais l'interaction entre femme et homme dans cette situation de conjugaison entre les différentes carrières, il apparaît que l'homme relègue au second plan sa carrière professionnelle, et s'approprie des dispositions structurellement considérées et socialement construites comme féminines. Ceci étant, ce serait moins un dépassement du genre, dans ce cadre, qu'une reproduction de la hiérarchie des genres. D'autres situations peuvent éclairer sur les situations de femmes mettant au premier plan leur carrière professionnelle. Cela peut être mis en parallèle avec un engagement potentiellement prolongé des sportives dans le haut niveau, ou au contraire, une sortie d'autant plus rapide. Ainsi, par exemple, en croisant les analyses de genre avec celles de classe, il est aisé de comprendre que les sportives peuvent d'autant plus être engagées dans leur carrière

qu'elles « disposent ainsi d'un fort capital économique qui leur permet [...] d'externaliser les tâches domestiques afin de pouvoir consacrer davantage de temps à leur pratique sportive. » (Le Mancq, 2007 : 144, 145). Ainsi, être une femme dans un monde d'homme serait d'autant plus aisé lorsqu'elles ne cumulent pas de positions hiérarchiques subordonnées dans l'ordre sexué et dans l'ordre de classe. Autrement dit, la condition des femmes située dans l'échelle sociale de classe en haut de la hiérarchie se rapprocherait de la condition des hommes. Enfin, d'autres types d'arrangements peuvent être mis en exergue, et sont totalement différents de ceux jusqu'ici abordés. Il s'agit plutôt d'éviction de situation de tension et de domination potentielle. Par exemple, les hommes et femmes engagés dans un couple peuvent parfois exercer des « report[s] de conjugalité permet[ant] à chacun d'eux de construire des parcours individuels professionnels mobiles pour mieux viser ensuite une sédentarité à leurs yeux souhaitable à la vie de famille » (Bertaux-Wiame, 2006 : 54). Ces reports apparaissent donc comme une façon de refaire carrière, mais non comme une condition de repenser le genre à deux, s'il est possible de prospecter sur les difficultés de repenser le genre, de le dépasser. Parfois cependant, ces situations intermédiaires de remise en cause de la conjugalité sont des façons de remettre en cause le modèle dominant de la conjugalité ; conjugalité qui, dans un cadre hétérosexuel au moins, met parfois en jeu des rapports sociaux de sexe inégaux. En effet, comme le montre I. Bertaux-Wiame, en rendant compte de la situation d'un couple dans cette perspective de report de conjugalité, expose que

« C'est l'installation commune qui est retardée, à l'exemple de nombreux jeunes couples non cohabitants, même lorsqu'ils vivent dans la même ville. C'est un jeu risqué au plan de la vie personnelle qu'il faut contrer par des retrouvailles réussies avec l'autre, comme pour ce jeune couple qui prend patience, en se retrouvant toutes les fins de semaine, chez elle (en région parisienne) ou chez lui (dans le sud-ouest). Pour elle, il s'agit de consolider son expérience et d'obtenir le poste d'analyste financière qu'elle convoite. » (Bertaux-Wiame, 2006 : 54)

Ainsi, dans le cadre des sportives de haut niveau en parapente, la condition nécessaire de l'exercice de l'activité dans un cadre géographique particulier pose-t-il un report de cohabitation, voire même une dé-cohabitation lorsque l'entrée dans le haut niveau et la pour-

suite de la carrière se fait après la mise en couple ? Ce sont autant de perspectives qu'il conviendra d'analyser, de confirmer et d'infirmer au gré de l'étude de terrain.

Après avoir rendu compte de cette hypothèse de soumission à l'ordre genré, mais aussi de mise en lumière des conditions de dépassement du genre, il apparaît important de rendre compte d'un aspect particulier de la condition d'une femme prise dans un cadre structurel: à savoir le fait d'être mère. Devenir mère agit-il comme élément de bifurcation, mettant un coup d'arrêt à la pratique sportive de compétition, engageante d'un point de vue du risque et du temps ? C'est ce qu'il convient désormais d'analyser.

1.2. La maternité, une composante mettant un point d'arrêt à la carrière de sportive de haut niveau ?

Ce travail considère la maternité dans le processus de préparation de l'arrivée de l'enfant - *que ce soit par le biais de la grossesse ou des autres formes de préparation à la maternité* - puis dans le processus d'éducation de l'enfant. Ce faisant, ces éléments seront insérés dans une étude de genre, là aussi dans un cadre hétérosexuel. L'objectif est de comprendre la structuration sociale de la maternité en fonction du genre, avant de rendre compte des éléments permettant d'affirmer qu'il persiste dans le monde social une différenciation dans les fonctions éducatives. Néanmoins, des conditions permettent le dépassement de ces éléments genrés, et c'est ce qu'il conviendra d'analyser pour rendre compte des différents arrangements de carrière au sein des couples monogames.

1.2.a. Structurellement, une maternité « naturelle », une paternité « optionnelle »

Les éléments à disposition permettent d'aller vers la sous-hypothèse selon laquelle la sortie de carrière genrée se matérialise par un coup d'arrêt mis du fait de la maternité. En effet, *« de façon générale, le don de temps ou de leur personne aux enfants est fortement intériorisé par les femmes »* (Louveau, 2004 (a) : 64). Ce temps disponible revient à un travail du *care* qui est, dans les représentations dominantes, la continuité de valeurs féminines « naturelles ». Cette construction naturaliste, bien qu'elle puisse largement être remise en question, a des effets performatifs. En effet, *« le soin à l'enfant en bas âge [...] rend compte du fait qu'il a été traditionnellement dévolu aux femmes »* (Lointier & al, 2013 : 86). C'est pourquoi la carrière maternelle est entendue comme une norme pour les femmes, et plus spécifiquement le don de soi pour s'occuper des enfants. Ainsi, si une femme ne répond pas à ce modèle de *« mère-épouse »*, elle peut ne plus être dans un *« état*

désirable et désiré » (Le Feuvre, 1999, d'après Julhe, Honta, 2012 : 350). Les femmes seraient alors sommées de choisir entre carrière professionnelle et carrière familiale, dans le sens où ce tiraillement renverrait à une crise de dispositions ; dispositions masculines lorsqu'elles s'engagent dans leur carrière professionnelle, plus spécifiquement lorsque cette carrière met d'autant plus de dispositions masculines en jeu et dispositions féminines lorsqu'elles sont forcées de se rappeler qu'elles sont des femmes qui ont la nécessité construite d'enfanter (Zolesio, 2009 (a) : 126, Lahire, 2009 : 84). Ainsi, comment concilier ces deux carrières, mettre en jeu la pluralité de ces dispositions ? La question se pose en ces termes pour Broucayet : « *Privilégier sa carrière sportive ou l'envie d'être parent ? Les hommes ne connaissent pas ou peu ce dilemme. Les femmes oui* » (Broucayet, 2012 : 211, cité par (Lavigne, 2014 : 93). A partir de ces éléments structurels, l'objectif est désormais de rendre compte comment, dans divers contextes professionnels, la naissance du premier enfant donne lieu à une renégociation du contrat conjugal, mettant en lumière des arrangements genrés.

1.2.b. La naissance du premier enfant comme mise en arrêt de la carrière

Étant donné que le travail du *care* a été construit comme étant un travail du féminin, l'objectif est de comprendre si, pour les sportives de haut niveau de parapente avoir un enfant met un coup d'arrêt à la carrière. Cela aurait pour conséquence une redéfinition des dispositions sexuées intériorisées et mises en pratique dans leur carrière professionnelle, privilégiant alors des dispositions féminines, qui leur sont historiquement dévolues. Comme le précise B. Lahire:

Dès lors qu'un acteur a été placé dans une pluralité de contextes sociaux non homogènes, son stock de dispositions, d'habitudes ou de capacités ne sera pas unifié. Il aura en conséquence des pratiques hétérogènes ou contradictoires, variant selon le contexte social. C'est ce que l'on observe souvent lors de l'entrée en couple ou de l'apparition du premier enfant. Certaines femmes, qui avaient adopté le style de vie d'une femme « moderne » et « émancipée », retrouvent à cette occasion ce rôle traditionnel de la femme au foyer dont elles avaient incorporé les habitudes sans toujours s'en rendre compte. La même personne se trouve ainsi porteuse d'au moins deux schémas d'action domes-

tique. En fonction du mode d'interaction instauré avec le conjoint, l'un des deux schémas est activé et l'autre mis en veille. (Lahire, 2009 : 84)

Cette explication permet de caractériser avec une assez grande justesse la situation de ces sportives aux dispositions masculines. Elles sont porteuses d'une hétérogénéité de dispositions sexuées ; dont les féminines ont été mises en veille de par leur activité de sportive de haut niveau. Ceci étant, la rupture est-elle synonyme de crise, ou au moins, d'une bifurcation telle qu'elles ne re-volent pas en compétitions, à haut niveau, par la suite ? La peur du risque, la nécessité construite de devoir être présente pour ses enfants sont-ils des éléments qui remettent en perspective leur engagement temporel et de risque ? En effet,

l'arrivée d'un enfant [serait] un moment de rupture et de recherche de nouveaux équilibres. C'est l'occasion d'une renégociation des rôles au sein de la cellule familiale, d'une redéfinition de compromis conjugaux et de réalisation de nouveaux arbitrages entre engagements familiaux et professionnels (Pailhé, Solaz, 2009 : 167).

Or, au vu des éléments précédents, il est possible de se demander si le fait d'avoir un enfant, dans un contexte où les femmes ont mobilisé des dispositions hors la norme, engendre une renégociation des rôles en faveur de la carrière familiale pour la sportive. Il apparaîtrait effectivement que « ces ajustements ne sont pas symétriques pour les hommes et les femmes. Ce sont surtout elles qui réaménagent leur emploi du temps ou qui mettent en retrait leurs ambitions professionnelles après une naissance » (Pailhé, Solaz, 2009 : 167). Plusieurs phases de la maternité peuvent cependant être distinguées. En effet, la première est celle de la grossesse en tant que telle, qui semble conduire à un arrêt de la pratique :

L'événement de la grossesse semble pensé comme une perte de contrôle de son corps, qui évolue sans possibilité de maîtrise. Un corps qui la limite dans les activités qu'elle faisait jusqu'alors, comme la pratique sportive, une implication physique intense dans son travail... (Pascal & al, 2011 : 144).

Ainsi, la grossesse mettait un coup d'arrêt au travail sportif. Si porter un enfant, lorsque la maternité ne se fait ni par adoption, ni par PMA/GPA, est un événement qui met en jeu tout spécifiquement le corps de la personne avec un vagin, il est possible de se dire que la gros-

sesse est une expérience qui, biologiquement, implique davantage les femmes lorsque leur sexe et genre se superposent. Or, à cette période-là, succède celle où l'enfant est né.e ou adopté.e et où il est question de l'élever, de s'en occuper. Cette phase s'avère être biologiquement neutre. C'est là qu'interviennent davantage les rapports sociaux de sexe puisqu'il peut y avoir une définition, voire une redéfinition des arrangements conjugaux, des carrières afin de s'occuper de l'enfant. En effet,

l'arrivée d'un enfant marque un changement profond dans les modes d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale [...] La baisse de leur taux d'activité après une naissance donne une mesure objective de la difficulté à concilier maternité et emploi (Pailhé, Solaz, 2010 : 32).

Pour l'heure, rien n'est dit sur le caractère genré de ces articulations. Or, il apparaît que leur étude met en lumière que « *le surplus de tâches domestiques, les impératifs liés à l'éducation des enfants, les nouvelles contraintes horaires, conduisent à une réorganisation des temps de vie, qui touche particulièrement les femmes* » (Pailhé, Solaz, 2010 : 32). Ces éléments conduisent non seulement à un arrêt brutal de la carrière professionnelle, mais aussi à un arrêt durable puisque « *après la première naissance, un quart n'a toujours pas repris d'emploi 5 ans plus tard* » (Pailhé et Solaz, 2010 : 32). En résumé, « *les naissances entraînent des sorties d'activité pour les femmes, des passages à temps partiel, des réorganisations importantes des horaires de travail ou encore des changements de poste, et ce, de plus en plus au fil des naissances* » (Pailhé, Solaz, 2010 : 32). Aussi, la charge mentale est présente davantage pour les femmes que pour les hommes lorsque ces femmes conservent leur carrière professionnelle. En effet, il apparaît une conception genrée lorsqu'il est question d'évoquer le sujet familial dans le cadre du travail :

la répartition inégale (l'un en parle, l'autre pas) concerne deux couples sur cinq, trois fois plus de femmes que d'hommes en parlant avec leurs collègues (29 % contre 11 %). L'écart s'accroît nettement avec le nombre d'enfants : lorsque le couple a trois enfants ou plus, 37 % des femmes en parlent et pas leur conjoint (contre 12 % pour les hommes). On peut voir dans ce processus un indice de la spécialisation croissante des femmes dans la responsabilité familiale avec l'arrivée des enfants [Kaufmann, 1993; Brousse, 1999]. (Bozon, 2009 : 48)

Cette responsabilité familiale genrée a aussi été mise en avant par S. Julhe et M. Honta (2012). Toutes ces études laissent donc à penser que la maternité est synonyme de point d'arrêt de carrière professionnelle ou encore de renégociation genrée du contrat conjugal, en défaveur des femmes. Or, puisque ce mémoire entend comprendre le parcours de désengagement des sportives de haut niveau de parapente en rendant compte de leur pratique sportive qui est une carrière professionnelle en ce qu'elle requière qualifications, temps important, alors il est possible de se demander si ce schéma-là est aussi pertinent pour penser leur sortie de carrière. C'est pourquoi la maternité comme point d'arrêt de la carrière est une autre des sous-hypothèses qui est testée auprès de ces sportives de l'exception, au gré de l'étude de leur parcours biographique.

Néanmoins, il est important de nuancer le propos de l'arrêt de la carrière professionnelle et sportive dès lors que la maternité fait partie intégrante de la carrière des femmes. En effet, si 1/4 des femmes n'ont pas repris sa carrière professionnelle, cela veut toutefois dire que 75 % d'entre elles l'ont fait. Il convient donc de comprendre les conditions spécifiques conjugales qui permettent de dépasser ce choix entre carrière familiale et professionnelle sportive.

1.2.c. Des conditions spécifiques du dépassement du genre

C. Louveau explicitait le fait que les représentations communes conduisaient à penser un abandon sportif dès lors qu'il y avait une présence d'enfants. Or, ses études proposent parfois une vision toute autre. Selon elle,

la situation de couple ne peut être donnée comme obstacle, mais avoir des enfants en vivant à deux est une situation qui, statistiquement du moins, c'est-à-dire à un niveau général, est plutôt propice à la pratique d'une activité physique pour les femmes. Seule la situation de monoparentalité semble infléchir quelque peu leur probabilité de pratique. L'âge des enfants vivant au foyer est un autre indicateur pris en considération avec, toujours sur le plan statistique, des différences peu concluantes : c'est quand les femmes vivent avec plusieurs enfants jeunes ou très jeunes que la non-pratique devient plus probable. (Louveau, 2004 (a) : 51)

Ainsi, il y aurait potentiellement des dispositions familiales, des arrangements dans la carrière familiale qui permettraient de contrecarrer « *l'emprise du genre* » (Löwy, 2006). Cela peut s'opérer de différentes façons. La première est celle qui a été précédemment démontrée. Il apparaîtrait que les configurations familiales soient plus ou moins propices à la pratique sportive. Ces analyses doivent être complétées avec celles de la carrière professionnelle puisque notre cas amène à considérer le sport comme un travail, une profession. L'appropriation des dispositions sexuées inversées par les femmes permettrait, selon les recherches de sociologie, la continuité de la carrière. Celles-ci seraient donc exceptionnelles, faisant qu'aucun événement biographique de la carrière familiale ne semble mettre un point d'arrêt à la carrière. L'exemple des femmes dirigeantes dans la finance est pertinent puisque l'une des trois femmes du cabinet est la seule qui est restée après avoir eu des enfants. Elle explicite « *qu'ils savent embaucher des filles, mais les garder, c'est autre chose. Toutes celles qui ont eu un bébé ont démissionné* » (Boussard, 2016 : 52). Cela a été vu, certains arrangements permettent cette conciliation, et pour cela, il est possible de croiser les analyses de genre et de classe. La possibilité matérielle de déléguer des tâches domestiques, mais aussi la garde des enfants est classifiante. Les femmes des milieux supérieurs seraient donc plus à même d'effectuer des carrières professionnelles puisqu'elles ont la possibilité matérielle de déléguer leur carrière familiale, en externalisant alors le travail du *care* par exemple (Guillaume, Pochic, 2007). De façon genrée, les modèles familiaux sont aussi des éléments discriminants, lesquels peuvent être recoupés avec l'analyse de classe précédemment faite. Selon A. Pailhé et A. Solaz :

Les antécédents familiaux discriminent les couples à la première naissance, les couples adoptant des ajustements traditionnels à la première naissance sont plus souvent ceux pour qui l'histoire professionnelle de la mère de la femme a déjà été interrompue. Lors des naissances ultérieures, ce sont surtout les facteurs liés au niveau d'instruction et au type d'emploi occupé de la femme qui déterminent les ajustements. Les comportements des couples se différencient peu en fonction des caractéristiques de l'homme. Ce sont surtout les caractéristiques de la femme qui interviennent dans les choix de division du travail au sein du couple (Pailhé, Solaz, 2009 : 183).

Dès lors, si la femme, dans le couple hétérosexuel, a été élevée dans un environnement de dépassement de l'emprise du genre, environnement qui est davantage marqué dans les

classes supérieures, alors il est plus probable que la négociation du contrat familial lui permette à elle aussi de dépasser les assignations de genre. À l'inverse, une femme dont la symbolique dans laquelle elle a grandi est celle de la distribution genrée, plus « traditionnelle » des rôles sociaux au sein de la famille aura moins tendance à dépasser les normes de genre, une fois qu'elle sera aussi dans une situation de mise en couple et de maternité. C'est dans ce cadre que « *les facteurs économiques et les normes sociales ne déterminent pas la division du travail au sein des couples de la même manière* » (Pailhé, Solaz, 2009 : 183).

Ainsi, la carrière de la sportive de haut niveau a toutes les chances de s'arrêter lorsque la maternité se pose comme un élément supplémentaire dans la carrière familiale. Certaines des dispositions et configurations familiales sont propices à dépasser ou renforcer les normes de genre. C'est dans cette optique que le terrain peut apporter des réponses toutes spécifiques, visant à infirmer ou confirmer le caractère exceptionnel de ces sportives déviantes de l'excellence. Présentement, il s'agit de rendre compte d'une autre partie de la carrière personnelle et familiale, celle de la place de la sphère amicale et des sociabilités.

1.3. La sphère amicale contributrice de la continuation ou de l'arrêt du sport comme carrière

Il a été choisi, dans ce travail, de rendre compte de la sphère amicale comme un élément de la carrière familiale. Cette justification fait jour au gré des analyses relatives au temps libre de N. Elias et E. Dunning (1986), pour lesquels le temps libre est composé des sociabilités, celles-ci pouvant être d'ordre amical. Ceci étant, les études de sociologie et psychologies relatives à l'objet social sportif démontrent l'importance de la composante amicale dans la continuation ou l'arrêt de la carrière sportive. Il est apparu nécessaire de prendre en compte ces analyses pour penser le sujet du désengagement des sportives de haut niveau en parapente. En effet, pour les sportifs et sportives de haut niveau, il apparaît d'autant plus facile de continuer une carrière dès lors que se superposent sphères amicales, amoureuses et familiales. C'est ce qu'explicite Wylleman & al, pour lesquels « *l'ascension et le maintien à un haut niveau en compétition sportive exigent de l'athlète et de son entourage un investissement pendant une longue période* » (Wylleman et al, 2004 (a) : 72). Autrement dit, un.e sportif.ve aura d'autant plus de probabilités de continuer le haut niveau lorsque l'ensemble de ses cadres de socialisations sont investis pour et dans sa carrière sportive. Ainsi,

le troisième type d'articulation caractérise les athlètes qui attachent une forte importance à leurs amis et pour lesquels il existe une parfaite superposition entre les milieux athlétique et amical. Cette forme d'articulation s'observe essentiellement chez athlètes poursuivant leur investissement (Forté, 2006 : 64).

Là encore, l'étude indifférenciée selon le genre est incomplète. S'arrêter là serait simplement considérer que, de façon sexuellement indifférenciée, une sphère amicale encourageante joue favorablement envers la continuation de la carrière sportive. Or, les analyses de L. Forté démontrent que l'influence de la sphère amicale est d'autant plus importante lorsque c'est une femme. En effet, la superposition des différentes sphères est d'autant plus réalisable avec la pratique du sport de haut niveau « *pour les garçons que pour les filles* » (Forté, 2006 : 64), les filles explicitant leurs difficultés d'intégration du fait de « *l'existence de phénomènes d'exclusion liés à des rivalités sportive, géographique, ethnique et amoureuse au sein de l'équipe de France féminine* » (Forté, 2006 : 64). Ces analyses sont à analyser au gré des formes que prend la construction patriarcale de la société. En effet, N. Elias (1985) explicite cette rivalité, à laquelle « *se tissent les liens de dépendance verticaux et horizontaux* » (Guionnet, 2013 : 46). C'est aussi ce que met en lumière A. Houel lorsqu'elle évoque les rivalités féminines au travail. E. Ollagnier explicite, à propos de la thèse de A. Houel, que « *dans l'entreprise, ce sont les sentiments et manifestations de trahison, culpabilité et rivalité entre femmes qui traduiront cette recherche d'équilibre* » (Ollagnier, 2016: 156). Ainsi, pour se faire sa place, une femme devrait nécessairement passer par cette solitude de l'expérience professionnelle et sportive. Ceci traduit une division hiérarchique sexuée où ce qui est valorisé, c'est l'appartenance à la classe « masculine », c'est-à-dire au dénigrement du féminin. Pour accéder à cette classe, les stratégies mises en place par les femmes, orchestrées par les hommes, seraient alors celles de la division de la classe femme (Lacoste-Dujardin, 1985: 131, cité par Ollagnier, 2016). Ce détour théorique permet donc de comprendre en quoi les sociabilités ont, elles aussi, un caractère genré, et ont des effets importants sur la continuation de la carrière des sportives. Ceci étant, il est possible de se demander si les parapentistes de haut niveau sortent de leur carrière du fait de pressions, de difficultés de conciliation entre leur sphère amicale, amoureuse et sportive. Du point de vue de la fréquentation des concubin.es, là aussi il apparaît que

la quasi totalité des athlètes qui se sont désinvestis fréquentait, au moment de l'arrêt, un partenaire amoureux extra athlétique. Ici encore, l'articulation cloisonnée des deux milieux génère souvent des tensions. Elles sont apparues plus importantes chez les filles que chez les garçons qui les assument voire les dépassent plus fréquemment. (Forté, 2006 : 65)

Ainsi, ce cloisonnement apparaît paradoxalement d'autant plus compliqué pour les femmes, mais le décloisonnement induit une rivalité féminine. C'est donc une situation plus que spécifiquement ambivalente pour ces sportives, sommées soit de désinvestir le haut niveau pour concilier les autres sphères d'existence, soit de se retrouver dans la solitude. Ainsi, cette position apparaît comme difficile, et c'est une dimension qu'il convient de tester au regard du terrain de cette recherche.

Pour conclure, cette partie permet d'établir les hypothèses en termes de conciliation des carrières familiale et professionnelle sportive pour les femmes investies dans le haut niveau de parapente. Plus spécifiquement, l'engagement dans la carrière familiale, la maternité ainsi que la conciliation avec la sphère amicale sont autant de variables qu'il est nécessaire de tester pour comprendre la continuation ou l'arrêt des sportives dans le haut niveau. Ces éléments apparaissent tout spécifiquement disqualifiants pour les femmes lorsqu'elles sont investies dans plusieurs types de carrières. Ce sont autant d'éléments qui ont été testés dans une multitude de travaux de recherches en sociologie du travail et du sport. L'objectif, dès lors, a été de concilier ces différentes approches pour penser le sujet du désengagement des sportives dans le parapente. Il a été vu précédemment que la carrière professionnelle de sportif est structurellement instable et peu rémunératrice. Ce faisant, considérant que la distinction entre amateurisme et professionnalisme est floue, la question des qualifications et de la reconnaissance financière reste centrale dans un monde dans lequel le processus de professionnalisation n'a pas été enclenché.

De ce fait, en quoi ces éléments structurels sont des variables à prendre en compte pour comprendre les sorties de carrières des sportives ? L'argumentation prochaine porte sur les sorties de carrière au gré de l'étude de l'arrangement nécessaire entre vie professionnelle sportive et vie professionnelle rémunératrice. Cet arrangement porte potentiellement un coup d'arrêt, là aussi, à la pratique de haut niveau.

2. DES SORTIES DE CARRIÈRES PRÉCIPITÉES PAR UN ARRANGEMENT ENTRE LES VIES PROFESSIONNELLE SPORTIVE ET PROFESSIONNELLE RÉMUNÉRATRICE AU PROFIT DE LA CARRIÈRE RÉMUNÉRATRICE

Le sens commun amène à rendre compte des carrières de vies de façon binaire, considérées entre famille et travail. Or, cette étude part du postulat que l'individu.e est dans une situation de cumul, d'enchevêtrement, d'abandon, de commencement et de continuation d'une multitude de carrières au cours de sa vie. Ces carrières peuvent être investies dans diverses sphères de vie, dès lors qu'elles font apparaître une évolution, des séquences identifiables et parfois identifiées par les individu.es eux.elles-mêmes. Ces carrières sont perméables entre elles ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas de séparation stricte entre les différentes sphères de vie, qu'une décision, qu'une bifurcation au sein d'une des carrières a des causes, des conséquences dans d'autres carrières de vie. Ce faisant, le parcours biographique des femmes sportives de haut niveau en parapente est composé parfois de trois types de carrières : la carrière professionnelle sportive, la carrière familiale, mais aussi la carrière professionnelle rémunératrice. En effet, structurellement, cela a été démontré, le cadre du haut niveau a été construit de façon à considérer les sportifs comme des champions ; champions qui tirent une « rémunération » par les rétributions symboliques que l'Etat lui « offre ». Cela fonctionnerait davantage sur le mode du don et contre-don. Or, dans une société capitaliste où, d'une part, la valeur du travail non rémunéré est moindre que celui qui se pose dans un cadre rémunéré (Bidet Mordrel, 2010), et d'autre part, la monnaie est un système d'échange, donc un système pour se procurer des biens et services, force est de questionner le rapport à la carrière sportive lorsqu'elle entend un investissement temporel tel qu'il peut être difficile de concilier travail sportif et travail rémunérateur. C'est pourquoi il convient de prendre en compte le postulat selon lequel la structuration du champ sportif pour les sportives peut conduire à une redéfinition des priorités de carrières, l'enchevêtrement n'étant plus forcément possible. L'abandon de la carrière de sportive de haut niveau pourrait donc être du fait de la mise en valeur de la carrière rémunératrice. Trois angles d'analyse sont donc pris en considération. En premier lieu, il s'agit de comprendre le désengagement du haut niveau par le choix de s'engager dans la carrière universitaire. Ensuite, l'objectif est de considérer l'arrêt du haut niveau dans le cadre spécifique du parapente, pratique peu rémunératrice en France. En dernier lieu, l'importance est mise sur la place de la sportive dans un cadre de travail sportif. Ainsi, sont mêlées analyses de

genre, de classes et de structuration du champ sportif, dans un cadre où les rétributions monétaires sont structurellement moindres pour les femmes que pour les hommes.

2.1.L'ambivalence du choix entre carrière sportive et continuation des études

La carrière de haut niveau se recoupe parfois avec l'entrée ou la carrière universitaire. C'est pourquoi la question peut se poser pour les sportives dans la mesure où l'engagement temporel sportif est tel qu'il conduit à questionner la possibilité de la continuité entre plusieurs sphères.

2.1.a. Des situations complexes, dont les stratégies sont fonction des configurations sociales et familiales

Les recherches scientifiques en sociologie du travail et du sport tendent à rendre la question du choix de carrière très ambivalent pour les sportifs et sportives. En effet, la performance sportive nécessitant un travail tout spécifiquement important, un temps disponible, mais aussi une mobilité géographique plus ou moins longue pour pouvoir participer aux compétitions nationales et internationales, cela peut conditionner la difficulté de conciliation du sport et de l'école. Or, « *la scolarité [étant] généralement obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ou 17 ans, la plupart des athlètes sont confrontés à un chevauchement majeur entre leur progression sportive et scolaire* » (De Knop, Wylleman, Van Houcke, & Bollaert, 1999, cité par Wylleman et al, 2004 (a) : 74). De fait, cela revient à des situations complexes, où la conciliation apparaît difficile. Dans cette complexité, l'important serait alors de rendre compte des « *marges de négociation, les conflits, les réussites* » qui permettent de comprendre par « *une lecture renouvelée [les] trajectoires de formation des élites* », dans un univers « *plastique* » (Papin, Viaud, 2018 (a) : 47). C'est ce que démontrent S. Fleuriel et M. Schotté, pour lesquels « *cette situation conduit à ce que l'investissement sportif devienne de plus en plus difficilement compatible avec une scolarité ou une vie professionnelle « normales* » (Fleuriel, Schotté, 2015 : 7). À partir de là, un choix doit potentiellement être fait : faire ses études, ou faire du parapente ? Pour Papin et Viaud, dans les sports structurellement non-rémunérateurs, à l'instar du parapente, « *la question des destins scolaires des élites sportives se joue donc dans l'appréhension subjective (largement construite par les dispositions familialement héritées) de possibles sportifs et scolaires objectivement différenciés selon les mondes de l'élitisme* » (Papin, Viaud, 2018 (b) : 240). Ainsi, des dispositions et configurations familiales seraient plus ou moins propices à

apposer des attentes sur des carrières sportives, bien que structurellement sans avenir de rétributions financières telles, qu'il serait objectivement possible d'en faire un métier. Ceci étant, après avoir considéré la place des configurations familiales dans le choix, il convient de rendre compte des abandons et poursuites dans le sport, y compris de haut niveau, en prenant le prisme du genre.

2.1.b. Abandonner, poursuivre, l'importance du genre dans une structuration du haut niveau particulière

L'abandon, la poursuite ne sont pas des questions qui se posent de la même façon dans toutes les sphères de travail et indifféremment selon les filles et les garçons. D'une part, être sportif de haut niveau n'est que « *destin [...] d'une petite minorité de pratiquants qui, à plus ou moins brève échéance, soit se reconvertiront dans la formation, l'entraînement ou l'encadrement (A. Haumont, 1987) soit abandonneront le domaine de leur activité* » (Chevalier, Dussart, 2002 : 460). Ici, l'important est de comprendre comment les sportives abandonnent leur carrière sportive ou la poursuivent, et ce, via l'enchevêtrement avec leur carrière scolaire universitaire. En effet, il existe une « *contamination scolaire des vocations sportives* », pour reprendre les mots de B. Papin et B. Viaud (2018 (a) : 47). C'est ici qu'entre tout d'abord en jeu la structuration de la pratique particulière dans laquelle elles sont engagées. En effet, selon L. Forté, (2006) sportifs et sportives peuvent donner la priorité à l'école puisque certaines pratiques sportives n'offrent pas d'opportunité de métier. C'est le cas notamment de l'athlétisme. Ainsi, celles et ceux-ci « *considèrent en outre que leurs chances de pouvoir vivre un jour de l'athlétisme sont minimales étant donné le faible nombre d'athlètes qui gagnent leur vie grâce à leurs résultats sportifs* » (Forté, 2006 : 61). Dans l'échelle des hiérarchies matérielles, le parapente étant moins une pratique rémunératrice que l'athlétisme, et donc moins pourvoyeuse de capitaux symboliques et sportifs transférables, alors cela peut être un élément de sortie de carrière. Pour aller plus loin, il faut pouvoir comprendre les conditions particulières des sportives dans ces sports non-rémunérateurs. Ainsi par exemple, puisque moins légitimées dans leur travail sportif, elles auraient moins de perspectives et opportunités liées au travail sportif de l'excellence.

Ce manque de perspectives professionnelles au niveau sportif est encore plus flagrant pour les athlètes féminines. Cela amène, par exemple, les jeunes joueuses de basket-ball plus que leurs homologues masculins, à choisir d'arrê-

ter leur carrière compétitive en basket après avoir obtenu leur baccalauréat pour continuer leur carrière scolaire à l'université (Wylleman et al, 2004 (a) : 79).

De ce fait, être une sportive de haut niveau dans une discipline structurellement non-rémunératrice, en n'ayant pas les configurations familiales qui peuvent tout de même conduire à une continuation sans potentiels de rétribution sont autant d'éléments qui peuvent conduire à arrêter leur carrière. Or, certaines restent, certaines enchevêtrent les différentes carrières, s'investissent temporellement en leur sein. Ces poursuites sont largement conditionnées par des aménagements, posant des bases nécessaires mais non-suffisantes, parfois, pour poursuivre sans difficulté.

2.1.c.Des poursuites d'études conditionnées par des aménagements, posant des bases non suffisantes pour une conciliation sans peine.

Les études portant sur les conditions de conciliations de la sphère universitaire et de la sphère sportive de haut niveau, démontrent l'importance des aménagements d'emploi du temps et de travail. Concrètement, il s'agit « *de dérogations à la carte scolaire, d'aménagements des rythmes scolaires, d'enseignements de soutien ou de rattrapage, de places réservées en internat, mais également de modifications du calendrier des examens nationaux tenant compte des périodes de compétition* » (Papin, Viaud, 2018 (a) : 60). Ces aménagements sont structurellement un droit pour les sportifs et sportives, notamment ceux et celles considéré.es comme étant de haut niveau par le ministère des Sports, selon les conditions proposées par le plan de performance fédéral. En effet, l'article 27 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Article 27 pose les bases juridiques d'un devoir, pour les établissements du second degré, de faciliter leur poursuite dans le haut niveau, tout en suivant un cursus scolaire. Ceci apparaît effectivement comme une condition importante de la poursuite dans le haut niveau. L. Forté explicite à ce titre que

« la grande majorité des athlètes interrogés bénéficie ou a bénéficié de conditions scolaires particulières : aménagement d'emploi du temps, de cursus, orientation dans des filière qui minimisent les heures de cours et de travail personnel. Tantôt recherchées, tantôt subies, ces conditions permettent de libé-

rer du temps afin de mieux se consacrer aux entraînements, compétitions et périodes de récupération » (Forté, 2006 : 61).

Ceci pourrait donc être un élément permettant de continuer le haut niveau. Aujourd'hui, ce texte de loi a été abrogé, et c'est l'article L611-4 du Code de l'éducation qui fait foi. Comme il est possible de le voir, la juridiction édictée en 1984 l'était dans le champ du sport tandis que l'article se trouve actuellement dans le code de l'éducation. Ce changement de paradigme est-il constitutif de la hiérarchisation du référentiel, c'est-à-dire de la valorisation de l'éducation sur le travail sportif pour ces athlètes de haut niveau ? La réponse reste incertaine, pour autant, le questionnement mérite d'être souligné. Or, il est possible de le notifier, la liberté dans le cadre du choix des parcours professionnels peut être contrainte, en tout cas orientée par les partenariats mis en place. C'est ce que montrent Papin et Viaud (2018) puisque selon eux

la situation géographique de la structure d'entraînement, les liens entretenus entre les établissements d'enseignement supérieur dans chacun des mondes du sport d'élite donnent à voir des appariements très marqués entre l'espace des sports et le marché de l'offre de formation (Papin, Viaud, 2018 (b) : 242).

De ce fait, comment dire que l'enseignement supérieur met tout en oeuvre pour que les sportifs et sportives de haut niveau concilient leurs différentes carrières, sans spécifier que le choix se fait sous contraintes ? (Martuccelli, 2008) Qui plus est, si des aménagements d'emploi du temps et autres calendriers universitaires sont mis en oeuvre, ce ne sont pas les mêmes conditions matérielles qui sont mises en oeuvre dans tous les établissements. Ainsi par exemple, « là où les nageuses et les patineuses bénéficient de réels aménagements de scolarité, les volleyeuses profitent d'un simple arrangement de leur emploi du temps » (Papin, Viaud, 2018 (a) : 62). De même, il est nécessaire d'aller plus loin en essayant de comprendre le quotidien d'un.e sportif.ve de haut niveau cumulant ces investissements. C'est ce qu'ont fait Papin et Viaud (2018). Ils mettent en lumière le fait que

se retrouver débordé, être dans l'incapacité de rattraper le retard, vivre au jour le jour sans parvenir à se projeter en dehors du projet sportif, dénoncer l'absence de la part des professeurs de la prise en compte de leur spécificité, conclure à l'impossible défi de mener de front études et sport de haut niveau

constituent les traits caractéristiques de cette catégorie de sportifs décrocheurs. (Papin, Viaud, 2018 (b) : 248).

Ainsi, difficile de conclure sur l'idée que l'aménagement de l'emploi du temps est une condition permettant effectivement la poursuite des différentes carrières. En effet, c'est une condition nécessaire, mais peut-être pas suffisante. Dans cette optique, la sous-hypothèse selon laquelle les femmes sportives de haut niveau dans le parapente abandonnent potentiellement leur carrière sportive au profit de leurs études se pose, après cette argumentation, avec d'autant plus d'acuité. Est-ce pour autant un élément différenciateur selon le genre ? Selon B. Papin et B. Viaud, il est nécessaire de

relativiser la force de leur engagement sportif au motif d'un rapport plus étroit entretenu avec l'école, précisément parce qu'il s'agit de jeunes filles, reviendrait à oublier un peu rapidement que l'ensemble de ces athlètes a fait l'objet d'un travail pédagogique intensif de socialisation qui visait la formation de dispositions à la compétition de haut niveau (Papin, Viaud, 2018 (a) : 78)

Néanmoins, leur étude montre que les sportives étudiées placent les espérances sportives en deçà des espérances scolaires, dans des sports plutôt minoritaires. Il s'agirait donc d'un processus hétérogène, la contrainte scolaire n'étant ni à nier, ni à sur-interpréter. Là encore, le terrain peut infirmer ou confirmer cette hypothèse.

2.2. Le monde sportif, l'exercice de l'activité physique structurellement peu rémunératrice, et spécifiquement dans le cadre du parapente

Après avoir rendu compte du temps de l'école et de l'université, l'objectif est de comprendre comment se joue le choix entre travail sportif non-rémunérateur et travail rémunérateur. D'une part, il s'agit de rendre compte de la structure du monde du travail, en pensant l'analogie avec le monde sportif, pour comprendre les inégalités de classe et de genre. D'autre part, il est question de se positionner dans le flou entre amateurisme et professionnalisme. La position sur le choix d'appeler « professionnelles » les sportives de haut niveau de parapente a déjà été fait précédemment. Or, il s'agit là de se positionner en émettant l'hypothèse d'une sortie de carrière conditionnée par ce flou et ce décalage entre le caractère professionnel de la pratique et la non-rémunération. Enfin, l'idée est de rendre compte des éléments qui, après une sortie de carrière conditionnée par cette non-rémunéra-

tion, peuvent amener à rester dans le domaine sportif, tout en n'étant pas rémunéré de sa pratique sportive.

2.2.a. Le monde du travail rémunérateur, porteur de hiérarchies et ambivalences

D'une part, le monde du travail, à l'instar des autres mondes sociaux, est porteur de hiérarchies, de domination économique, symbolique (Bourdieu, 1986). Les comprendre permettrait de mieux appréhender le positionnement des femmes, le choix fait entre abandon et continuation. En effet, comprendre l'abandon du travail sportif au bénéfice d'un investissement dans un travail rémunérateur doit être pensé non seulement comme une option tout à fait pertinente et porteuse de bénéfices symboliques et monétaires. Il est important de rendre compte de l'ensemble des enjeux du monde du travail, pour mieux appréhender leur choix. En effet, dans un cadre salarié, un contrat de travail liant les deux parties assure des injonctions de la part des deux parties. Selon B. Baudry et H. Charmettant, « toutes ces règles sont mises en œuvre dans un cadre particulier, une relation d'autorité, relation qui se traduit principalement par un commandement de l'employeur sur ses employés » (Baudry, Charmettant, 2007 : 1011). Quant au travail indépendant, et, plus particulièrement, celui des femmes, la situation ne semble pas spécifiquement porteuse de rétributions symboliques et financières plus avantageuses :

Ces différentes configurations ont pour point commun que le travail des femmes y est en partie ou totalement invisible, subordonné et gratuit. Face à ce modèle du travail indépendant explicitement masculin et fortement conservateur quant aux rapports sociaux de sexe, on comprend que l'émancipation potentielle des femmes par le travail a surtout été pensée via le salariat. (Abdelnour & al, 2017 : 9).

Ainsi, de façon générale, le monde du travail est un champ de forces, c'est-à-dire un monde de hiérarchies ainsi que de dominations. Ceci étant, en analysant le travail sportif au gré de ces éléments, il est possible de reprendre les analyses de S. Javerlhiac (2010), s'appuyant sur R. Bambuck (2004 : 140) pour expliciter le fait que les sportifs et sportives de haut niveau sont « une classe ouvrière qui a exactement les mêmes problèmes qu'avait la classe ouvrière à la fin du 19e siècle, c'est-à-dire la précarité, la non-reconnaissance des employeurs, le fait que l'on consomme, que l'on cueille, que l'on presse et après que

l'on jette » (Javerlhiac, 2010 : 16). Ainsi, les sportives et sportifs de haut niveau, bien que renvoyant à une diversité de réalités sociales (Papin, Viaud, 2018 (b) : 236), ont parfois pour point commun la difficulté de faire reconnaître leurs qualifications dans un processus de professionnalisation, entendu comme « *transformation positive d'une activité en profession avec garanties de qualification et rémunération* » (Weber, Lamy, 1999 : 3). Ainsi, des difficultés de reconnaissances apparentes du travail sportif comme un travail porteur de rémunération peuvent laisser à penser que les sportives de haut niveau sont amenées à quitter ce monde pour une activité rémunératrice. En effet, « *la thématique des hiérarchies professionnelles, de leur production, de leur cristallisation, de leur renversement, est au cœur de ces questions, et cela d'autant plus que celles-ci sont adressées à un monde spécifique* » (Demazière et al, 2015 : 414). Ceci étant, quel choix faire lorsque « *[la] compétence et [la] rémunération ne vont pas toujours de pair* » (Weber, Lamy, 1999 : 5)? Pour mieux éclairer le sujet, il convient de rendre compte des analyses en termes de bi-catégorisation entre sport amateur et sport professionnel pour penser finalement ces catégories comme non-pertinentes, ne facilitant pas nécessairement le choix des sportives de haut niveau.

2.2.b.Sport amateur, sport professionnel, se positionner dans un flou.

De prime abord, « *les contours du " sport professionnel " et du " sport amateur " ne sont pas si clairement délimités* » (Corbalan, 2011 : 22, cité par Damont, Falcoz, 2016 : 83). Ces éléments introductifs posent les bases de la discussion où un flou règne dans le monde du travail sportif. Des sportifs et sportives « amateur.es » peuvent tirer rémunération de leur activité sportive dans des sports professionnalisés comme le football. Des sportifs et sportives de très haut niveau, mais qui s'inscrivent dans une discipline « amateur » peuvent ne pas avoir de rétributions pouvant faire office de rémunération (Damont, Falcoz, 2016). Dans le champ du travail sportif donc, c'est l'ambivalence qui règne. Cette ambivalence se double de larges contradictions qui ont cours du fait d'un processus de professionnalisation pas toujours enclenché. Cette ambivalence, F. Weber et Y. Lamy (1999) entendent la démontrer :

*Que nous apprennent les activités non professionnelles et leurs pratiquants, amateurs passionnés, sur la définition sociale du métier et de la profession ?
Où passe la ligne de frontière entre l'amateur et le professionnel: différence de*

qualité - l'amateur ferait médiocrement ce que le professionnel fait excellemment - ou différence de finalité - l'amateur travaillerait «pour la gloire» tandis que le professionnel travaille pour vivre? (Weber, Lamy, 1999 : 2)

Cette ambivalence, il convient de la rendre perceptible dans la discipline du parapente. Cette dernière compte des sportifs et sportives reconnus.es de haut niveau, pour lesquels certains aménagements sont effectués afin de leur permettre de se rendre disponibles pour s'entraîner, participer aux compétitions. Pour autant, ils et elles n'exercent pas une pratique « étiquetée comme [une activité] relevant du domaine du travail » (Fleuriel, Schotté, 2015 : 441). C'est donc toute l'ambiguïté de la catégorie de sportifs.ves de haut niveau, spécifiquement dans une pratique non professionnalisée, pleine de discordances puisque « cette forme stabilisée d'appréhension et de traitement des athlètes les envisage comme complètement différents des sportifs professionnels qui sont eux salariés et, à ce titre, bénéficiaires de droits sociaux » (Fleuriel, Schotté, 2015 : 441). Dans ce cadre, le flou de la distinction entre professionnel.les et amateur.rices, non pas du fait d'un défaut de qualités, de qualifications, mais du fait d'un défaut de processus de professionnalisation dans certaines disciplines, fait apparaître un monde de l'entre deux, comme le démontrent N. Damont et M. Falcoz (2016). Ce monde se caractérise par une débrouille financière, par une absence de protection sociale, des engagements courts, des montages financiers précaires. Bref, que d'éléments qui peuvent pousser les sportives de haut niveau de ces « *sports plus marginaux* » (Damont, Falcoz, 2016 : 101), à quitter le haut niveau pour un travail qui n'est pas un travail de leur performance sportive.

2.2.c. Travailler dans le monde sportif sans pour autant vivre de sa pratique, une alternative.

Travailler dans le champ du sport sans pour autant travailler ses performances sportives pour espérer en retirer des rétributions monétaires peut être considéré comme une alternative au vu du développement des filières du sport, des métiers qui se posent dans ce champ au sein de la société (Chevalier, Pégard, 2016). Cette sous-hypothèse mérite bien sûr une vérification en effectuant des recherches de terrain auprès des femmes sorties du haut niveau en parapente. Pourquoi cette sous-hypothèse est avancée ? Les recherches empiriques en sociologie tendent à considérer cette « reconversion ». S. Le Mancq a tout spécifiquement analysé cette reconversion en centres équestres. Il est donc question d'étudier

la transformation de la carrière sportive non rémunérée en une « vocation » (Lahire, 2018) dans un monde professionnalisé (Chevalier & Dussart, 2002). Pour S. Le Mancq (2007), il existe dans le champ de la compétition cavalière, trois types de sportifs et sportives, lesquelles tirent plus ou moins des rémunérations symboliques et monétaires de leur pratique. À partir de là, il y aurait, en fonction du processus de professionnalisation plus ou moins poussé selon les pratiques sportives, des « placements » différenciés entre les pratiquant.es; placements effectués en fonction des potentiels de transformation de leur travail sportif en métier (Papin, Viaud, 2018 (b)). Ceci étant, combinant ces deux approches, il n'en demeure pas moins que les reconversions dans un champ sportif professionnalisé sont tout autant d'options qui peuvent être envisagées par les individu.es, en mobilisant un capital sportif et éducatif (Dubois, Terral, 2016). C'est par exemple le cas des « amateurs » engagé.es dans la compétition, mais ne tirant pas de rémunération de leur pratique de cavalier.e. Ainsi :

Face à ce constat d'une réalité professionnelle souvent précaire pour les travailleurs des sports équestres « Pro », et d'un cumul des carrières parfois défavorable à la carrière sportive, il convient de se demander si les bifurcations[...] doivent être appréhendées moins « par défaut » ou en termes de contraintes subies que comme des « choix raisonnés et raisonnables » (Duru-Bellat, 1990), voire même comme le refus anticipé d'une carrière professionnelle particulièrement difficile, et ce quitte à ce que leur carrière sportive en pâtisse (Le Mancq, 2007 : 148).

Ce questionnement peut être transposé aux sportives de haut niveau dans le parapente. Se reconvertissent-elles dans le champ de l'enseignement, par exemple, pour pouvoir continuer à pratiquer tout en étant rémunérées ? Est-ce un déclassement symbolique, un enfermement dans un domaine où les capitaux sportif et corporel ne sont pas transférables ? (Fleuriel, Schotté, 2011). Si la question se pose effectivement en ces termes, il apparaît que le manque de professionnalisation pourrait être une variable constitutive de l'arrêt de la carrière de haut niveau. De plus, il existerait potentiellement des spécificités relatives au fait d'être femme dans le champ sportif, avec des hiérarchisations de genre qui peuvent avoir cours et affecter plus spécifiquement les sportives.

2.3. Être une femme travaillant dans le monde sportif: sortir de sa carrière au profit de rétributions financières et symboliques plus importantes.

Il existe des enjeux propres pour les femmes dans un monde sportif peu rémunérateur, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un travail d'exercice de la discipline. L'hypothèse faite est celle que la sortie de carrière est conditionnée par la minime rémunération qui conduit à repenser son engagement professionnel sportif au profit d'une carrière rémunératrice. Les rétributions financières recherchées seraient donc plus importantes. Cette sous-hypothèse est appuyée sur des recherches scientifiques en matière d'étude des conditions genres du travail. Le manque de perspectives dans le monde sportif du travail de la performance (Wylleman et al, 2004 (a)) conduit parfois les sportifs et sportives à privilégier leur carrière universitaire. L'analogie peut être poussée lorsque les femmes entrent assez tardivement dans le haut niveau, c'est-à-dire après la carrière universitaire ou lorsque la sportive n'a pas fait d'études supérieures. Alors, le choix réside davantage entre la carrière professionnelle de salarié.e - *ou du moins rémunératrice* - et la carrière professionnelle sportive. L'hypothèse faite est que les sportives sont amenées à quitter leur carrière de sportive au profit d'une carrière rémunératrice. Ceci est certes lié à la construction historique et sociale du sport de haut niveau, comme il a été analysé précédemment, mais aussi à des considérations de légitimation, lesquelles sont genrées. En effet, selon Broucaret (2012 : 141):

.....
au plus haut niveau, même quand elles dominent largement leur sport, les femmes ont toujours autant de mal à exister et à se faire (re)connaître en tant qu'athlètes». Ainsi par exemple, « il n'y a pas de réelle économie en gymnastique rythmique ou en natation synchronisée. Or, la gymnastique rythmique demande six à sept heures d'entraînement par jour, six jours sur sept; c'est de fait« un travail à temps plein (Broucaret, 2012 : 168, cité par Lavigne, 2014 : 92).
.....

Ainsi, il apparaîtrait que la légitimation des femmes dans le sport pose la question des rétributions symboliques, mais aussi financières. À l'instar des gymnastes ou bien des athlètes de natation synchronisée, les parapentistes de haut niveau, investissant la plupart de leur temps - *notamment au moment des saisons sportives* - au travail d'entraînement et à celui de la compétition, ne sont pas reconnues comme des athlètes méritant rémunération. Il persiste non seulement des inégalités de reconnaissance, de possibilités même d'avoir un

salaire, mais aussi des inégalités de salaires lorsqu'il y a une rémunération structurelle de la pratique, d'une façon « déguisée » ou non. En effet, l'étude des directions sportives au Québec faite par A. Abath Amboulé a démontré ce fait :

il semble que le principe du salaire égal pour un travail égal de même que l'ancienneté à un poste ne soient pas reconnues de facto aux femmes : « Moi quand j'ai commencé, il y avait seulement une équipe féminine; il n'y avait pas d'équipe masculine. Mais quand ils ont engagé un entraîneur masculin à temps plein, là il gagnait plus cher que moi qui travaillais depuis « x » années ici. » (Abath Amboulé, 2009).

Bien que le parallèle soit ici fait avec un travail dans le sport qui n'est pas celui du travail sportif, mais celui d'encadrement, tout pousse à considérer ces inégalités, d'autant plus lorsque sont pris en compte des témoignages de sportives de haut niveau. Comme l'explique Nolvonn Lainé :

Il y a des femmes qui ont accédé à des postes à responsabilités, au haut niveau et aux équipes de France parce qu'elles étaient mariées à l'entraîneur national par exemple. Alors qu'elles ne sont pas du tout reconnues dans le milieu. A l'arrivée, y a-t-il les mêmes compétences ? Je ne sais pas. Mais a-t-on donné les moyens aux femmes d'avoir les mêmes compétences ? Sûr que non ! Il faut se battre pour avoir systématiquement la même formation que les garçons. En fin de compte, quasiment toutes les femmes notamment après ces deux ans sur un pôle France, arrêtent le haut niveau. Nous étions six filles et deux garçons. Systématiquement tous les garçons allaient sur les plateaux avec les entraîneurs, etc. et les filles étaient des potiches. Les six ont arrêté le haut niveau et pratiquent dans des clubs alors que les deux garçons sont sur des pôles France. Est-ce uniquement un problème de compétences ? Je n'en suis pas sûre. (Prawerman, Gossé, Malfois, 2002)

À partir des recherches scientifiques ainsi que des éléments de témoignages, il est possible d'établir un postulat méritant vérification. La sous-hypothèse faite est donc celle de la sortie de carrière du fait d'un manque de rémunération ainsi que de légitimation, laquelle serait renforcée pour les sportives. Cela se double du fait qu'en terme de rétributions symbo-

liques, « *le sport masculin est la norme et que le sport féminin n'en constitue qu'un à-côté facultatif* » (Schoch, 2008 : 327, cité par Montañola, 2011 : nc). Dans cet espace dominé, elles sont même « *présentées comme étant peu instruites, l'entraîneur étant d'ailleurs considéré comme la clé de leur réussite* » (Montañola, 2011 : nc). Elles n'existent donc qu'au travers de l'existence des hommes, dans « *un système de normes masculines perçues comme l'ordre naturel du monde* » (Bertini, 2002, cité par Montañola, 2011 : nc). Ainsi, puisque la médiatisation - *entendue comme une des formes de rétributions symboliques qui peut aussi enclencher des rétributions matérielles* - est disqualifiante pour les sportives, alors force est de faire l'hypothèse que ces moindres rétributions, ces assignations identitaires puissent conduire à un arrêt de carrière. Partant de là, l'hypothèse relative à une sortie de carrière genrée liée à un manque de rétributions se pose avec acuité. Pour l'heure, ce sont donc des hypothèses liées à un rattrapage des conditions de femmes et de conciliation genrée entre plusieurs pans de l'existence qui sont mises en exergue. La dernière repose sur le postulat de départ selon lequel les femmes qui investissent un sport de haut niveau socialement construit comme masculin mettent en jeu des dispositions de genre exceptionnelles, voire déviantes. À partir de là, le concept de la déviance est repris. Les femmes alors déviantes dès leur entrée de carrière, poursuivraient les caractères exceptionnels et déviants au cours de leur carrière. Cela se pose en les termes suivants : la carrière serait plus longue, engagée, et la sortie de carrière ne mettrait ni en jeu des dispositions de genre féminin, ni ne mettrait nécessairement un point d'arrêt à toute pratique sportive.

3. DES SORTIES DE CARRIÈRES PLUS TARDIVES DANS UN CADRE DE PRATIQUE PLUS ENGAGÉ : UN DÉPASSEMENT DU GENRE EN QUESTION

Après avoir rendu compte des sous-hypothèses selon lesquelles la sortie de carrière pour les femmes sportives de haut niveau dans la discipline du parapente serait genrée, il convient d'étudier le processus inverse. Celui-ci repose sur des considérations spécifiques, étudiées lors de l'entrée dans la carrière sportive de ces femmes. En effet, l'entrée s'appuie sur les dispositions sexuées spécifiques. À l'instar de cette entrée, la sortie pourrait être, elle aussi, particulière en ce qu'elle mettrait en jeu des dispositions plutôt masculines, et où il pourrait y avoir finalement un dépassement du genre.

3.1. Dépasser le genre, le repenser, ou incorporer les dispositions masculines pour déjouer les sorties de carrières précipitées.

Déjouer le genre féminin peut se faire de différentes façons, pour ces sportives de l'exception, lors de leur sortie. Cela peut passer par des dispositions familiales qui permettent la continuation, mais aussi la prise de dispositions masculines jusqu'à ce qu'elles fassent « leur ». Or, cet éthos professionnel masculin, il est possible de le notifier, ne fait que renforcer la hiérarchie du genre.

3.1.a. L'importance des dispositions et configurations de la famille

Continuer sa carrière de haut niveau, s'investir, plus longtemps, être d'autant plus engagée ou reprendre sa pratique à haut niveau sont des parcours qui mettent en jeu des configurations et dispositions spécifiques. En effet, Selon F. De Bruyn et A. Bringé,

Le modèle explicatif de la durée de pratique des licenciés à la FFN met en évidence plusieurs catégories de variables correspondant à différents types d'influence. L'âge au début de la pratique sportive est une variable fixe. Son effet sur la durée de pratique est important et constant. Ainsi, commencer à pratiquer un sport pendant l'enfance assure une meilleure continuité de la carrière sportive : l'enfance est en effet la période où l'individu accepte le plus facilement les normes et contraintes extérieures (De Bruyn, Bringé, 2006 : 160).

Or, cela a été vu dans la première partie, s'engager dans le sport se fait tout spécifiquement lorsque les cadres socialisateurs sont eux-aussi sportifs (Forté, 2006). Il s'agit souvent,

dans les sports considérés comme masculins, d'une importance socialisatrice exercée par les pères et les frères. Plus la sportive a été socialisée à ces dispositions sportives et sexuées tôt, plus elle a de chances de continuer sa carrière de sportive de haut niveau. Dans cette optique, l'étude de la socialisation apparaît comme tout spécifiquement nécessaire. C'est un élément qui est analysé au gré des entretiens biographiques. De plus, si la durée de carrière est fonction de la socialisation, il apparaît que ce processus a aussi un impact sur les reprises sportives de haut niveau. Ceci a été mis en exergue par F. De Bruyn et A. Bringé, pour lequel.les « *les retours à la pratique sont loin d'être marginaux : ils concernent chaque saison 5 à 10 % des cavaliers et nageurs licenciés. Ils ont lieu plutôt au début de l'âge adulte et sont d'autant plus fréquents que l'ancienneté est élevée* » (De Bruyn, Bringé, 2006 : 22). Si le « *début de l'âge adulte* » ne semble pas être un élément pertinent dans le cadre de ce mémoire eu égard au fait que les sorties de carrière dans le parapente se font autour de 30 ans, âge où les femmes sont déjà adultes, la question de l'ancienneté peut apparaître comme une variable intéressante à analyser. Surtout, plus que le retour dans le haut niveau, c'est de la durée de ce retour qu'il peut être intéressant de rendre compte (De Bruyn, Bringé, 2006). À partir de l'étude des carrières des athlètes engagés dans la natation ou les sports équestres, il est pertinent de réaliser le même type d'étude sur une population d'anciennes sportives de haut niveau de parapente. C'est donc cette « *dépendance temporelle négative* » (De Bruyn, Bringé, 2006 : 82) qu'il sera intéressante d'infirmer ou confirmer, d'autant plus que « *les différences entre les sexes s'accroissent avec l'âge à l'entrée* » (De Bruyn, Bringé, 2006 : 110).

Parfois, cependant, tout ne se passe pas dans des configurations familiales propices. D'autres éléments constituent des variables d'allongement de la durée de carrière. Il s'agit de l'appropriation des dispositions masculines, renforçant alors un ethos de travail sportif masculin, durcissant par ce biais le régime de genre.

3.1.b. Un ethos de travail sportif masculin jusqu'au bout de la carrière de sportive de haut niveau : l'appropriation des dispositions masculines au principe d'un durcissement du régime de genre.

Comme il a été précédemment vu, la carrière dans des professions ainsi que des sports considéré.es comme masculin.es peut mettre en exergue des dispositions sexuées, masculines ; dispositions qui doivent être acquises par les femmes qui s'investissent dans

ces domaines si elles veulent non seulement y entrer, mais surtout rester (Boussard, 2016).

Or,

ces cas hors-norme participent à durcir le « régime de genre » : l'accès des femmes au pouvoir et au profit ne se fait pas en subvertissant l'ordre du genre, mais en l'acceptant. Les normes professionnelles ne sont jamais remises en question et leur construction genrée, jamais regardée. Ces femmes ont réussi, en collant aux normes exigées, et en mobilisant des dispositions personnelles afin de se conformer à l'ethos professionnel (Boussard, 2016 : 63).

Ce qu'explique V. Boussard, c'est l'idée selon laquelle s'approprier des dispositions masculines, se conformer à des normes du masculin ne permet pas de remettre en cause la fabrique du genre. C'est aussi ce que met en lumière N. Le Feuvre et C. Guillaume pour qui « les femmes peuvent espérer intégrer quelques niches professionnelles spécifiques, sans modifier pour autant l'ethos professionnel dominant, qui continue de valoriser les hommes et le masculin » (Le Feuvre, Guillaume, 2007 : 13). Ainsi, la hiérarchie des genres ne serait pas remise en cause. Pour prendre un exemple concret, le témoignage de cette « sportive de l'extrême » est pertinent :

J'ai envie de vivre à fond tous ces sports extrêmes et ces moments dans la nature. Je ne désire pas une vie de famille ou un enfant pour le moment, mais cela m'arrivera peut-être. Les copines qui partagent ce sport sont dans le même trip que moi. En général, nous sommes bien acceptées par les garçons, vu que nous ne sommes déjà pas nombreuses. Il y a même souvent de la fierté d'avoir une fille dans l'équipe. Il n'y a pas de différence du moment que l'on suit. Ce n'est pas parce que je suis une femme que je vais le vivre différemment d'un homme. Et ce n'est pas parce j'ai un corps qui est fait pour avoir des enfants que je ne peux pas faire ce genre de sport (Fasnacht, Raveneau, 2006 : 689).

Se mélangent ici nécessité de faire ses preuves, paternalisme, et rejet de la symbolique du féminin associé à la maternité pour penser l'engagement dans un sport socialement considéré comme masculin. Ainsi, si la hiérarchie de genre demeure, c'est le principe de l'attribution du sexe social au sexe biologique qui serait une variable d'ajustement. En effet, la

prise de dispositions masculines ne serait plus seulement réservée aux personnes biologiquement mâles. Néanmoins, il est possible de nuancer ce propos. Selon N. Penin (2007),

La domination masculine n'est donc ni totale ni totalement invisible pour celles et ceux qui la subissent. La conscience de ces mécanismes sociaux et les résistances existent. Il nous semble donc important d'abandonner l'idée d'une domination homogène fondée sur une idéologie dominante qui régirait uniformément l'ensemble du social. (Penin, 2007)

Ce faisant, « *cette domination [...] n'est pour autant ni homogène ni immuable* » (Penin, 2012 : 65). C'est dans cette optique nuancée qu'il convient de glisser vers l'analyse des formes de remises en cause des assignations de genre, de re-formulation des rapports sociaux de sexe. Effectivement, ces derniers s'avèrent être complexes, et il convient de ne pas considérer la domination masculine comme « *un bloc monolithique où tout est joué une fois pour toutes, où les relations se reproduisent à l'identique* » (Welzer-Lang, 2000 : 110, cité par Penin, 2012 : 65). Des conditions seraient propices à la renégociation des normes de genre, souvent à deux. Dans ce cadre, c'est le concept du compagnon ressource qui est utilisé pour penser cette redéfinition du genre à deux, et ceci dans un cadre largement hétérosexuel.

3.2. La figure du compagnon-ressource, des sorties de carrières plus tardives du fait de cadres socialisateurs masculins sportifs : repenser le genre à deux

Un compagnon, dans un cadre hétérosexuel, peut être porteur de dispositions permettant la continuité du travail sportif de la performance. De part des situations d'homogamie sportive ainsi que d'arrangements non-genrés, les femmes peuvent être dans des situations de continuité de la carrière.

3.2.a. Des situations « d'homogamie sportive » au principe d'un désengagement plus tardif et des sorties de carrières moins genrées

À l'instar d'autres champs du travail, les situations d'homogamies sociale et professionnelle apparaissent comme des variables d'ajustement permettant un plus grand équilibre, notamment dans la carrière familiale. Ceci permettrait donc d'avoir des possibilités plus grandes de s'engager dans la carrière sportive. Ceci étant, il a été décidé dans ce mé-

moire de rendre compte spécifiquement des situations appelées « d'homogamies sportives ». Ces configurations de couple sont pensées dans un cadre hétérosexuel puisque les ressources scientifiques en la matière portent sur des couples dans ces configurations sexuelles. Ceci étant, ces dernières sont définies comme des couples où les partenaires appartiennent au même champ professionnel, à savoir celui du sport, avec un niveau plus ou moins identique. Cela revient à faire l'analogie avec les situations d'homogamie sociales caractérisées par L. Le Douarin, G. Doniol-Shaw comme des configurations où « *chacun des partenaires [appartiennent] à la même catégorie socioprofessionnelle ou de niveau identique* » (Le Douarin, Doniol-Shaw (2008 : 88)). Ces situations mettent en évidence des configurations où chacun.e des partenaires serait investi.e de façon égalitaire au sein de la carrière familiale et plus spécifiquement dans l'appropriation ou l'externalisation des tâches domestiques, la gestion des enfants. Ainsi, « *ce partenariat ne se déroule pas sans compromis ni sans souci et il suppose une certaine « agilité temporelle » pour gérer les engagements professionnels réciproques* » (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008 : 88). Ce modèle qualifié par les chercheuses de « *compagnon-ressource* » (Le Douarin, Doniol-Shaw, 2008 : 88) peut être mis en perspective au sein du champ sportif. En effet, la sous-hypothèse faite ici est que les partenaires au sein du couple sont investi.es dans le champ sportif, ce qui peut être un terreau de compréhension, de soutien réciproque dans l'engagement du travail sportif (Wyllemann et al, 2004 (a), (b), Forté, 2006). Ce serait une condition permettant la continuation pour la femme dans sa carrière professionnelle sportive puisqu'il y aurait soutien, mais également gestion du quotidien familial de façon égalitaire. Cette sous-hypothèse doit être donc testée. Cette situation, elle, a déjà été analysée dans le cadre du champ sportif par S. Julhe et M. Honta pour le métier de cadres techniques sportifs. Leurs recherches ont démontré que ce modèle du compagnon-ressource s'est décliné surtout sur le mode de l'investissement sur la carrière sportive la plus prometteuse, ne remettant pas nécessairement en cause le régime de genre, mais rejoignant ainsi le modèle masculin. Or, dans le cadre du parapente, difficile de penser que les rétributions attendues seront telles que pensées comme plus importantes que celles du conjoint, de façon à ce que le conjoint abandonne totalement ou en partie sa pratique professionnelle dans l'attente de rétributions attendues par sa compagne. Bref, le modèle du compagnon ressource, comme il est entendu dans cette présente étude, est basé sur une recomposition des normes de genre via un engagement réciproque dans la carrière professionnelle sportive et familiale. Ce serait donc une renégociation des hiérarchies de genre non pas par un inversement des rôles, mais par des reconfigurations plus égalitaires. Cela rejoindrait alors le modèle de

l'incorporation des dispositions hétérogènes, masculines et féminines, tantôt accaparées par l'homme, tantôt par la femme. (Penin, 2007). Ce stock et ces statuts seraient alors utilisés par les femmes et hommes de façon indifférenciée ; le tout dans des situations sociales déterminées (Becker, 1985, Lahire, 2009).

Par ailleurs, il convient d'étudier plus spécifiquement les arrangements des carrières, notamment des rôles au sein de la carrière familiale pour penser cette renégociation et fabrication du genre.

3.2.b.Des arrangements entre les carrières au principe d'une redéfinition des normes de genre

Ces arrangements sociaux au sein des carrières de chacun.e des individu.es font apparaître des dispositions de classe spécifiques. En effet, la renégociation plus égalitaire des tâches dans la carrière familiale est d'autant plus la norme que la situation de classe est élevée avec une prédominance de capitaux culturels (Bourdieu, 1986). Comme l'expliquent A.Tatu Collasseau et G. Vieille Marchiset « *ce processus d'interchangeabilité des rôles au sein du couple opère à la faveur des milieux dotés en capital culturel* » (Tatu-Collasseau, Vieille Marchiset, 2010 : 84). Cela engendrerait un processus d'autonomisation structurelle des femmes vis-à-vis de leur carrière familiale. Pour autant, il est difficile d'arriver à ces situations égalitaires sans qu'il y ait une mise en exergue de dispositions sexuées hiérarchisées. Comme le montre I. Bertaux-Wiame, les jugements de valeur fondés parfois sur une négociation « *du mieux placé* » (Bertaux-Wiame, 2006 : 63) font en fait apparaître cet ethos professionnel masculin qui renforcerait les normes de genre. En effet

ce n'est pas pour autant une subversion du rapport social de genre mais une réponse pragmatique aux contradictions entre normes de travail (des cadres) et normes conjugales (vivre sous le même toit) qui engendre bien une division sexuée du travail, sauf qu'ici la position des sexes est inversée : une femme fait carrière et un homme travaille dans l'univers domestique (Bertaux-Wiame, 2006 : 64).

Ainsi, si ce biais apparaît au cours de la plupart des recherches, il est tout spécifiquement important de bien le prendre en compte au cours des recherches empiriques. Penser la redéfinition du régime de genre ne peut se faire qu'au principe d'une subversion de la hiérar-

chie des normes masculines et féminines, inventant alors une troisième voie. Cette troisième voie se pense donc au gré du mélange des dispositions de genre, genre qui ne serait alors même plus un prisme structurant d'une séparation et d'une hiérarchie. N. Penin, dans ses travaux, montre que les sportives exerçant un sport à risque

développent en effet un ensemble de rôles et attitudes discordantes, parfois même contradictoires. Elles prennent parfois des risques et sont parfois prudentes, développent des façons d'être tantôt « masculines » tantôt « féminines ». Les « femmes du risque » contribuent ainsi, à leur échelle, à inventer des formes de « féminité originales », et participent ainsi à un brouillage des frontières déjà floues qui séparent « masculin » et « féminin ». (Penin, 2004 : 205).

Le parapente étant une de ces pratiques à risque, ce modèle de la troisième voie pourrait être intéressant à tester. Ceci engendrerait donc potentiellement une sortie de carrière plus tardive, dans un cadre familial et professionnel qui permettrait cette continuité. Ceci étant, continuer cette hypothèse de la sortie de carrière ne mettant pas en jeu des dispositions socialement construites comme féminines revient aussi à rendre compte de la sortie de carrière comme un passage. Après ce passage, il s'agit de l'après-carrière. Une analyse sera faite de l'après-carrière de sportive de haut niveau, notamment en considérant la possibilité ou non pour ces femmes de continuer leur carrière sportive en dehors du haut niveau. Cela apparaît intéressant dans la mesure où cette étude pourrait dire davantage de choses sur le concept même de carrière. L'arrêt, est-il si traumatique qu'il conditionne un arrêt total du sport ? Y a-t-il continuité du sport ? Cette continuité, est-elle permise du fait d'un arrangement de couple ? Tous ces questionnements amènent en effet à penser l'après-carrière comme une séquence biographique pertinente dans le cadre de l'étude des sorties de carrières des parapentistes.

3.3. La continuité de la carrière sportive en dehors du haut niveau.

Le postulat actuel est celui de considérer l'arrêt du haut niveau comme un passage, comme quelque chose qui peut ou ne peut pas être, mais pas comme une donnée essentielle. Il s'agirait donc d'une séquence appréhendée de façon plus ou moins difficile, contrainte, pensée ou non par les sportives. Dès lors, ces dernières sont considérées comme des actrices pouvant être au principe de cet arrêt. L'hypothèse faite est que le genre n'est ici pas une variable d'ajustement des carrières, c'est-à-dire qu'elles arrêtent de pratiquer à

haut niveau pour des éléments différents. Dans ce cadre, cette dernière sous-partie tend à considérer la continuité de la carrière sportive de parapente après le haut niveau. C'est donc une analyse de l'après-carrière qui peut éclairer sur les conditions de sorties. Cela a été dit, la sortie du haut niveau pour les femmes s'effectue entre 28 et 42 ans, en considérant celles qui sont entrées à partir de 1994, et sorties en 2019 ou avant. Or, le terrain peut être un élément déterminant pour signifier la façon dont les individus continuent ou non leur carrière sportive. En effet, à la phase initiale de

« crise corporelle » est suivie d'une phase de réévaluation des références corporelles et de reconstruction du sentiment de compétence sur la base de la pratique de nouvelles activités physiques. Les athlètes en transition changent de pratique afin d'éviter des comparaisons défavorables avec leurs compétences antérieures et basent leur investissement sur la notion de plaisir (Stéphan & al, 2005 : 51).

Ainsi, l'arrêt du sport de haut niveau ne signifierait pas pour autant arrêt total de la pratique sportive. Le terrain pourrait alors confirmer ou infirmer l'hypothèse de la continuation de la carrière sportive ainsi que de crise corporelle remettant en cause la volonté de réinvestir, à un autre niveau, la pratique du parapente. Ensuite, en rendant compte des analyses de genre et de pratique sportive, il est possible de comprendre que

les femmes pratiquent certes moins que les hommes, mais les deux sexes connaissent entre 50 et 69 ans chacun un pic de pratique : pour les femmes entre 55 et 59 ans, et pour les hommes entre 65 et 69 ans ». Aussi, « dans la continuité des autres tranches d'âge, on note les mêmes distinctions : le sexe, les diplômes et la richesse restent des facteurs déterminants de la pratique (Burlot, Lefèvre, 2009 : env 135).

Ainsi, les grilles d'analyses qui ont traversé ce sujet de mémoire demeurent opérantes, même après la carrière de haut niveau : le genre, la classe, les diplômes semblent être des variables explicatives du plus ou moins grand engagement dans une pratique sportive. Ceci étant, il serait intéressant de comprendre si les femmes du haut niveau de parapente, qui l'ont quitté avant la saison de 2019, ont des caractéristiques semblables.

3.4. Conclusion.

Cette troisième partie permet de mettre en évidence les hypothèses qui pourront être testées dans le cadre de ce mémoire. En effet, l'étude de la littérature scientifique met en lumière que des sorties de carrières professionnelles et sportives dans le haut niveau peuvent être stoppées du fait de plusieurs configurations et éléments. Les carrières peuvent en effet être désengagées en raison de difficultés de conciliation entre la carrière familiale et la carrière de sportive. De même, les difficultés peuvent émerger quant à l'enchevêtrement des carrières sportives et des carrières professionnelles rémunératrices puisqu'être sportive de haut niveau dans le parapente n'est pas un métier dans la configuration sociale actuelle. Le processus de professionnalisation n'a effectivement pas eu lieu dans certains de ces sports considérés comme marginaux. Ceci étant, ces deux types de sorties peuvent être considérés à l'aune du genre puisqu'être une femme dans ces configurations crée des éléments supplémentaires de difficulté. À l'inverse, la troisième hypothèse est celle de la continuation de la carrière déviante mettant en jeu des dispositions davantage masculines, repoussant alors la sortie de carrière. Aussi, la sortie de carrière pourrait être un événement appréhendé comme un fait ne mettant pas nécessairement en cause des considérations de genre ou de classe. D'autres paramètres entreraient alors en jeu. Bien évidemment, ces hypothèses qui s'appuient sur une littérature croisée entre la sociologie du sport de haut niveau, du sport ainsi que du travail devront être falsifiées par les études de terrain.

IV. L'ÉTUDE EMPIRIQUE, UN PROTOCOLE MÉTHODOLOGIQUE PERMETTANT L'OPÉRATIONNALISATION DE LA REVUE DE LITTÉRATURE

1. L'APPROCHE PAR ENTRETIENS BIOGRAPHIQUES, UNE MÉTHODE COMPRÉHENSIVE NÉCESSAIRE À LA SAISIE DES CARRIÈRES

La présente étude vise à rendre compte uniquement de la sortie de carrière des sportives qui pratiquent le parapente dans un contexte particulier : celui du haut niveau. Pour cela, il s'agit de saisir les carrières comme un ensemble hétérogène de conditions objectives d'existences, d'expériences vécues, de contraintes et de rétributions. Aussi, il s'agit d'événements, de contingences et d'aléas. Plus spécifiquement, les carrières des parapentistes semblent, à première vue, des carrières mettant en jeu des dispositions masculines. Elles sont effectivement engagées dans une pratique sportive risquée, engageante parce que de hauts niveaux, où la compétition apparaît comme un facteur structurellement excluant pour les femmes. Ce faisant, si leur entrée dans la carrière apparaît comme mettant en jeu des dispositions masculines, il convient de tester l'hypothèse générale du caractère genré de leur sortie de carrière. Afin de la tester, des sous-hypothèses ont été mises en exergue précédemment. En définitive, l'étude empirique vise donc à rendre compte des carrières des parapentistes, de leur engagement dans le sport ainsi que le haut niveau, jusqu'à leur « après-carrière » de haut niveau. En effet,

pour comprendre la conduite d'un individu, on doit savoir comment il percevait la situation, les obstacles qu'il croyait devoir affronter, les alternatives qu'il voyait s'ouvrir devant lui ; on ne peut comprendre les effets du champ des possibilités, les sous cultures de la délinquance, des normes sociales et les autres explications de comportement communément invoquées, qu'en les considérant du point de vue de l'acteur. (Becker, 1986 : 106, cité par Dubar, Nicourd, 2019 : 9, 10)

Dans ce cadre, saisir les carrières, saisir les spécificités de déviances de genre ou de non-déviance, dans un cadre de mobilisation de dispositions hétérogènes (Lahire, 2009, Penin, 2007) permet de rendre compte à la fois des éléments subjectifs, des symboliques et significations ainsi que des éléments relevant des données de leur carrière. Dans ce cadre, l'entretien biographique s'est imposé comme un outil intéressant. En effet, cela permet de « saisir des éléments factuels situés permettant de reconstruire les parcours dans leurs di-

mensions objective et subjective, en d'autres termes d'accéder par des méthodes ajustées d'analyse des matériaux aux « univers de vie » et aux « univers de sens » (Penin, 2012 : 74). Pour cela, sont analysés leur date d'entrée dans le haut niveau, leur première compétition, leurs résultats, leur date de sortie. Cette méthodologie répond aux exigences de l'étude dynamique de la carrière de la sportive, en rendant compte des séquences enchaînées, des presque événements, des bifurcations, changements soudains et carrefours biographiques (Grossetti, 2006, Bidart, 2006). Pour saisir alors les conditions d'entrées et de sortie dans le haut niveau en parapente, il apparaît important de rendre compte des « diverses instances ainsi que différents agents et événements [qui] jouent des rôles déterminants » (Forté, 2018 : 85), en n'occultant ni les contingences, ni le caractère « instable des vocations sportives » (Forté, 2018 : 85). Ce faisant, le postulat de départ est celui selon lequel « c'est le problème qui dicte les méthodes de son investigation » (Trow, 1957 : 33, cité par Penin, 2012 : 71). Ce faisant, l'entretien biographique apparaît dans cette optique comme « la méthode par excellence » puisque ces sportives sont des « individu[e]s occupant une même position dans l'espace social, membres d'un groupe traversant la même épreuve, affrontant le même événement, effectuant les mêmes activités pratiques, etc. » (Demazière, 2008 : 15). En effet, c'est une méthode qui

décrira ces séquences cruciales d'interactions dans lesquelles de nouvelles voies de l'action collective et individuelle sont forgées, dans lesquelles de nouveaux aspects de la personnalité surgissent » (Becker, 1986). Dans ce cadre, « la biographie permet de vérifier des hypothèses, d'éclairer une organisation et de réorienter des recherches qui piétinent. (Becker, 1986 : 108).

Cette méthodologie qualitative choisie répond à des objectifs de connaissances sur les parcours individuels et biographiques, entendus au sens de la carrière, et permettant de rendre compte a posteriori des éléments biographiques qui ont conduit l'arrêt d'une carrière sportive. Cela revient donc à « susciter la production d'une parole centrée sur la personne interviewée et rendant compte de fragments de son existence, de pans de son expérience, de moments de son parcours, d'éléments de sa situation » (Demazière, 2008 : 16). C'est aussi celle qui a été utilisée dans le cadre de l'appréhension des après-carrière des sportifs et sportives de haut niveau ayant participé aux Jeux olympiques (Fleuriel, Schotté, 2011). Dans cette optique, l'approche est celle de la démarche compréhensive, développée par Kaufmann (2016). Ce faisant, le terrain dictant la méthodologie à développer (Penin,

2012), cette présente étude se pose dans le sillon de la démarche inductive. Dans cette perspective, cela se justifie au regard du fait que « *cela permet d'envisager la théorisation autrement que dans une unique logique de validation-falsification* » (Penin, 2012 : 72), mais plutôt dans une perspective de saisie des contingences, des hétérogénéités et homogénéités. Ainsi, c'est dans une perspective inductive et compréhensive que cette étude prend place. Le choix est d'effectuer des entretiens à mi-chemin entre semi-directivité et non directivité. En effet, la directivité a été écartée dans la mesure où il ne s'agit pas de procéder par voie déductive ; cela contraignant donc « *l'autonomie de l'interviewé [en imposant] la dynamique discursive ainsi que les cadres de pensées* » (Penin, 2012, 75). Ainsi, cette méthodologie se pose au regard d'une consigne ouverte, puis de questions semi-directives permettant d'approfondir certaines des thématiques de recherches. Dans ce cadre, cet outil s'impose dans le sens où il a « *une fonction d'exploration, d'approfondissement, et de vérification* » (Penin, 2012 : 75).

2. UNE POPULATION RESTREINTE, UN ÉCHANTILLON CALQUÉ SUR LA POPULATION.

Il a été choisi de réaliser des entretiens biographiques avec des parapentistes reconnues par le ministère des Sports comme sportives de haut niveau au sein des catégories jeunes, séniors, élite ainsi que relève. Ces sportives ont exercé le parapente à haut niveau à partir de 1994 et sont sorties du haut niveau au moins en 2019. Ce choix de début de carrière s'impose du fait que les listes ministérielles ne sont disponibles numériquement qu'à partir de cette date-là. Par là même, la discipline du parapente en France s'est construite et organisée entre 1975 et 1985, c'est pourquoi il s'agit aussi des pionnières de la discipline. Aussi, le choix a été fait de ne pas rendre compte des carrières des sportives qui ont été reconnues comme des sportives « à potentiel », c'est-à-dire étant reconnues comme espoirs, mais n'ayant jamais accédé aux catégories précédemment citées et officiellement reconnues comme étant des statuts de haut niveau. Ce choix est confirmé au regard du fait que l'étude porte sur le désengagement des sportives de haut niveau, ce qui serait donc incompatible avec l'étude de parcours biographiques de sportives à potentiel, mais n'ayant jamais accédé au statut de haut niveau en tant que tel. De même, le choix a été fait de ne pas rendre compte des parapentistes encore engagées dans le haut niveau, puisqu'il serait impossible de rendre compte de leurs sorties effectives de carrière, seulement de leurs motivations, leurs espérances et autres symboliques. Or, certains pans de ces événements, séquences courtes, telles que la sortie, n'est pas nécessairement prévisible. La population a été extraite avec les listes ministérielles publiées chaque année. Cependant, celles-ci spécifient simplement les fédérations de rattachement. Or, la FFVL compte plusieurs disciplines. Parmi elles, le deltaplane, le parapente, le cerf-volant, le boomerang et le kite surf. Ainsi, il a fallu extraire des listes principales disponibles sur le site du ministère des Sports, non classées par discipline, les sportives de haut niveau exerçant spécifiquement le parapente. Pour cela, des recherches internet ont été réalisées, fouillant les résultats des différentes compétitions nationales et internationales, et cherchant alors les sportives correspondantes, inscrites sur listes ministérielles. Ces éléments ont été complétés avec des appels à la Fédération Française de Vol Libre, et plus spécifiquement à la ligue Auvergne Rhône-Alpes, étant donné la concentration des sportives de haut niveau dans cette région, ainsi que la proximité géographique. Ceci étant, la population de cette étude est de 8 individus. En conséquence d'une population quantitativement peu élevée, aucune méthode d'échantillonnage n'a été réalisée pour scinder la population. En définitive, l'échantillon de

ce mémoire est le même que la population. Des entretiens biographiques tendent à être réalisés avec ces 8 anciennes sportives de haut niveau du parapente.

Des éléments objectifs peuvent déjà être mis en lumière⁸.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif de la population de l'étude.

<i>Prénom anonymisé</i>	Mélissa	Marielle	Carla	Elise	Sandrine	Lucie	Léa	Viviane
Début de droits	01-01-1994	01-12-1993	01-01-2004	01-01-1994	01-01-2000	01-01-2004	01-11-2009	01-01-1996
Fin de droits	31-12-2002	31-12-1998	31-12-2005	31-12-2000	31-10-2009	21-10-2014	31-10-2011	31-12-1999
Nombre de saisons SHN	9	5	2	7	8	11	2	4
Âge d'entrée HN	23	25	35	22	31	24	22	25
Âge sortie HN	32	30	37	29	43	35	24	29
catégorie.es	Jeune, Elite	Elite	Sénior	Elite	Elite, Sénior	Sénior, Elite, Reconversion	Jeune	Sénior, Elite
Palmarès	<i>Championnats du monde</i> : 4 fois championne <i>Championnats de France</i> : 4 fois championne <i>Championnats d'Europe</i> : 2 fois championne <i>Coupes du Monde</i> : >Une fois vainqueur > Une fois 1ère par équipe >Trois fois deuxième par équipe	<i>Championnats du monde</i> : >1 fois vice championne >2 fois troisième <i>Championnats de France</i> : 5 fois championne <i>Championnats d'Europe</i> : Une fois vice-championne <i>Coupes du Monde</i> : > 2 fois vainqueur > une fois deuxième	<i>Championnats du monde</i> : <i>Championnats de France</i> : > 3 fois vice-championne > 3 fois troisième <i>Championnats d'Europe</i> : <i>Coupes du Monde</i> :	<i>Championnats du monde</i> : <i>Championnats de France</i> : 2 fois championne 1 fois vice-championne <i>Championnats d'Europe</i> : 1 fois championne <i>Coupes du Monde</i> : >3 fois championne >1 fois vice-championne	<i>Championnats du monde</i> : 1 fois vice championne en équipe <i>Championnats de France</i> : 5 fois championne <i>Championnats d'Europe</i> : 1 fois vice championne 1 fois troisième <i>Coupes du Monde</i> : >3 fois championne 1 fois troisième	<i>Championnats du monde</i> : une fois championne <i>Championnats de France</i> : 3 fois championne <i>Championnats d'Europe</i> : > 1 fois championne > 1 fois championne par équipe > 1 fois troisième <i>Coupes du Monde</i> : >3 fois championne >1 fois 2ème de la superfinale <i>Coupe de France</i> : 5 fois vainqueur	<i>Championnats du monde</i> : <i>Championnats de France</i> : 2 fois vice-championne 1 fois troisième <i>Championnats d'Europe</i> : <i>Coupes du Monde</i> :	<i>Championnats du monde</i> : <i>Championnats de France</i> : Une fois championne <i>Championnats d'Europe</i> : <i>Coupes du Monde</i> :
Année de naissance	1971	1969	1969	1972	1967	1980	1987	1971
Formation	3 années de faculté Langues Etrangères Appliquées puis BEES Parapente, DEJEPS,	Maitrise de STAPS, BEES Parapente						
Profession	Gérante école de parapente et monitrice		Monitrice de parapente			Monitrice de parapente		
Situation familiale	Mariée, une enfant							
Lieu de résidence	Ville de montagne, Haute Savoie, environ 10 000 habitant.es		Ville de montagne, Haute Savoie, environ 15 000 habitant.es					

⁸ Les éléments manquants tendent à être recueillis au gré des entretiens.

3. UNE MÉTHODOLOGIE NON LINÉAIRE, LIÉE AUX ALÉAS DU TERRAIN

Appréhender la construction des outils

La construction de la grille d'entretien s'est faite au regard des éléments liés à la carrière biographique, comme il a été vu précédemment, ainsi qu'aux différents moments considérés à la fois dans le champ démographique et sportif comme des moments biographiques déterminants⁹. Comme le soulignent Battagliola et al (1993)

S'agissant de saisir des itinéraires sociaux familiaux et professionnels, une certaine convergence apparaît cependant d'une enquête à l'autre à propos des seuils significatifs que tout individu est susceptible de franchir au cours de son existence : la fin de la scolarité, le premier emploi, les changements d'emplois ou arrêts d'activité, la formation du couple, la naissance des enfants... (Battagliola et al, 1993 : 330).

Ces éléments biographiques qui apparaissent comme des éléments importants de la vie individuelle, structurellement les mêmes, ont constitué une base de réflexion dans la mise en place de la méthodologie qualitative, et plus spécifiquement de la grille d'entretien. En effet, cette grille est construite en mettant en exergue les enchevêtrements entre carrières familiales, professionnelles rémunératrices, universitaires et sportives. Ce faisant, cela a été couplé avec les questions spécifiques relatives au sport. Ainsi par exemple, afin de rendre compte d'éventuelles dispositions masculines, ou bien de la reconsidération de la pratique au moment de l'adolescence (Louveau, 2006), les itinéraires biographiques ont été reconstruits. C'est dans ce cadre que la grille d'entretiens, disponible en annexe, a été établie sous la forme d'une consigne générale, annoncée « *par l'enquêteur en début d'entretien pour en définir l'objectif.* » (Bréchon & al, 2011 : 213). Dans le cadre de cette étude, la consigne était :

« Comment en êtes-vous arrivée à exercer le parapente, puis le parapente de haut niveau et comment en êtes vous sortie ? ».

À partir de cette question, une grille d'entretien faisait suite, mettant en lumière des questions relatant les différentes périodes d'une carrière : « entrée de carrière » - « carrière » - « sortie de carrière ». Pour chacune de ces périodes, des éléments subjectifs, liés à la sym-

⁹ Voir en annexe 8 la grille d'entretien utilisée dans le cadre de l'approche qualitative.

bolique ainsi qu'à l'enchevêtrement des différentes sphères de vie ont été recueillis. Ces éléments ont été couplés avec des questions relevant de dates, de faits qui se sont déroulés dans les différentes carrières. Le postulat pris est celui développé par M. Grossetti, selon lequel les événements peuvent se dérouler à tout moment, mais « *à des coûts plus ou moins élevés* » (Grossetti, 2006 : 15). D'où l'importance de saisir les choix qui ont été faits où se sont imposés, dans des temporalités précises. De même, partant du fait qu'il y a « *des degrés et des formes variables d'imprévisibilité* » (Grossetti, 2006 : 16), que c'est donc un continuum, il apparaît que certaines des imprévisibilités peuvent en fait être planifiées. De même, parfois, "*le moment peut être prévu, mais les issues ne sont pas délimitées au départ. C'est le cas dans les phases classiques de transition dans les parcours de vie, comme l'entrée dans la vie adulte, la retraite* » (Grossetti, 2006 : 16). Ce sont donc ces moments qui apparaissent comme des phases structurantes d'un point de vue macro-sociologique qu'il convient d'explorer d'un point de vue individuel. Ainsi, l'articulation entre faits et représentations a pour but de mettre en lumière les séquences biographiques, bifurcations, crises et autres événements ou presque événements qui ont affecté ou non la carrière de l'ancienne sportive de haut niveau. Cette grille d'entretien s'est doublée d'une seconde fiche nommée « périodes de vie » qui a pour objectif de faire créer des séquences aux anciennes sportives (Laborde et al, 2007, Fleuriel, Schotté, 2011)¹⁰. L'objectif de ceci est d'établir un résumé, avec la sportive entretenue, et de faire potentiellement émerger des événements, notamment durant l'enfance et qui n'auraient pas été mentionnés, au cours de ces « périodes de vie ». De plus, cela a pour objectif de faire construire des périodes symboliques de vie à ces enquêtées, afin de comprendre ce qui a eu de l'importance pour elles dans leurs carrières et donc de mettre en séquence ces éléments. Ceci permet donc par la suite de voir l'enchevêtrement, les potentielles ruptures qui sont explicitement dites par l'enquêtée, et de les recouper avec les éléments de l'entretien biographique. Ceci étant, la fiche « période de vie » est distribuée en fin d'entretien, faite de façon plus ou moins autonome, mais en ayant une écoute active sur ce qui est dit en même temps qu'écrit. L'objectif alors, par le biais de cette méthode, était de rendre compte tout spécifiquement de l'articulation entre des éléments objectifs (des diplômes, changements de situation familiale, titres sportifs) et puis des expériences, moments et situations subjectives. Ces prises d'informations, si elles pouvaient être déjà appréciées au cours des questions posées via l'entretien semi-directif, sont diversifiées et approfondies au cours de cette seconde étape.

¹⁰ Voir en annexe 9 la grille « Période de vie marquantes » utilisé dans la démarche qualitative.

Une approche non-linéaire du terrain

La prise de contact avec les sportives de haut niveau se fait de deux façons. Etant donné qu'elles sont seulement 8 en France, qu'elles ont exercé à des périodes différentes et compte tenu qu'elles n'ont pas nécessairement évolué dans les mêmes clubs, l'objectif est de toutes les contacter. Pour ce faire, les modes directs et indirects ont été choisis. De façon indirecte, l'objectif est de contacter la Fédération Française de Vol Libre afin d'avoir « *une liste de contacts* » (Bréchon et al, 2011 : 36).

La voie du mail a été privilégiée ; ce dernier étant envoyé à l'adresse générique de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, au président du club départemental de vol libre de l'Isère ainsi qu'à la présidente Commission Féminine de la FFVL.

Le mail est le suivant :

« Bonjour,

Je m'appelle Amandine Vial, suis étudiante en master économie sociale à Sciences Po Grenoble.

Je réalise actuellement un mémoire de fin d'études sur les carrières sportives des femmes parapentistes qui ont exercé à haut niveau.

Etant donné votre place et votre rôle d'encadrement de la pratique, j'aimerais savoir s'il est possible que l'on se rencontre ou bien que l'on face une réunion en visio pour parler un petit peu de ce travail.

Ce serait à la fois l'occasion de vous le présenter et de vous demander quelques renseignements.

Vous pouvez me contacter en réponse de ce mail ou bien par téléphone au 06.35.55.XX.XX.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et vous souhaite une bonne fin de semaine.

Cordialement,

Amandine VIAL »

En parallèle, des appels téléphoniques ont été menés auprès du secrétariat de la fédération nationale ainsi que de la ligue Auvergne Rhône Alpes afin de raccourcir les délais de réponse.

Ceci étant, ce mode de recueil de contacts est doublé du mode direct. Celui-ci a été réalisé au gré de recherches internet. Certains mails personnels ont été trouvés. D'autres mails professionnels l'ont aussi été, compte tenu de l'après-carrière professionnelle des parapentistes de haut niveau. Partant de là, l'objectif est d'utiliser la méthode « *boule de neige* ». En effet, si elles ont pratiqué à des périodes différentes, l'étude des durées, disponible via les listes ministérielles et les dates de début et de fin de haut niveau, permet de rendre compte des sportives qui ont potentiellement été dans les mêmes compétitions, au même moment dans l'équipe de France. La méthode boule de neige, qui est celle de « *trouver un enquêté répondant aux critères recherchés, à lui demander s'il en connaît d'autres comme lui, et éventuellement à se faire recommander par lui auprès du nouvel interviewé.* » (Bréchon et al, 2011 : 37), est celle utilisée lorsque les contacts indirects par la FFVL ou direct par des recherches ne sont pas possibles. De ce fait, le mail envoyé lorsque l'adresse de mail était trouvable était la suivante :

Bonjour,

Je m'appelle Amandine Vial, je suis étudiante en master économie sociale à l'IEP de Grenoble.

Dans le cadre d'un travail de recherches, je cherche à comprendre les raisons pour lesquelles les parapentistes arrêtent de pratiquer leur sport à haut niveau.

Etant donné votre parcours, je souhaite donc m'adresser à vous directement. Comment en êtes vous arrivée à pratiquer le parapente à haut niveau et comment en êtes vous sortie ?

Pour répondre à cette question, j'aimerais effectuer un entretien avec vous. Celui-ci durera environ une heure, et nous pouvons le réaliser là où c'est le plus pratique pour vous.

Vous pouvez me contacter en réponse de ce mail ou bien par téléphone au 06.35.55.XX.XX afin que l'on échange sur ce projet et que l'on convienne d'un rendez-vous.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et vous souhaite une bonne semaine.

Par la méthode « boule de neige », des parapentistes ont aussi été contactées par téléphone. L'objectif est que ces entretiens se déroulent prioritairement en physique, au sein d'un lieu qui leur est familier. En effet, étant donné la répartition géographique des parapentistes, la plupart se trouvent dans des lieux aux massifs montagneux, que ce soit plutôt dans la chaîne des Alpes ou des Pyrénées. Lorsque celles-ci se trouvent dans les Pyrénées, l'objectif est d'effectuer les entretiens par téléphone ou via un appel vidéo afin de recréer les conditions les plus propices à l'échange. Lorsque celles-ci habitent en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'objectif est d'aller les rencontrer dans un lieu qui leur est familier, afin, là aussi, de recréer les conditions propices à l'échange dans un cadre serein et de confiance. Ceci étant, après entretien, l'ensemble des entretiens sont retranscrits, des notes de terrains sont aussi prises. Ces notes mettent en lumière la façon dont a été contactée particulièrement la parapentiste en question, la date du contact, le contexte de l'entretien, les questions qui sont restées en suspens ainsi que des pistes d'amélioration pour les prochains entretiens. Aussi, l'ensemble des données relatives aux noms, prénoms, lieu de résidence ont été anonymisées (Zolesio, 2011) de façon à ne pas pouvoir reconnaître quel est le parcours de qui, au sein de cette population si petite.

4. BIAIS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Plusieurs biais sont perceptibles au sein de cette méthodologie. D'une part, saisir les trajectoires, saisir les événements ; en somme, rendre compte des carrières est une démarche où il est nécessaire de penser la formulation, les relances afin de ne pas verser dans l'illusion biographique. En effet,

restituer à autrui son parcours biographique relève du double registre de la mémoire et de la présentation de soi. Travail d'objectivation des faits passés qui mobilise la mémoire, le récit biographique implique une interprétation subjective de son parcours qui sous-tend la communication d'une image identitaire. (Battagliola & al, 1993 : 337).

Le choix a donc été fait de mettre en exergue, au sein de la grille d'entretiens, une multitude de questions dans la colonne « relances possibles ». Ceci a pour objectif de rendre compte des faits plus particuliers et des éléments symboliques de façon précise. De même, la construction de séquence par la parapentiste elle-même permet de limiter ce biais illusoire de la vocation (Lahire, 2018), remettant en perspective les moments importants qui ont jonché leur vie, les événements, changements et continuités biographiques, et ce, dans les différentes carrières. Il n'en demeure pas moins qu'un des objectifs de cette méthode est tout de même de comprendre

les faits qui ont jalonné [leur] itinéraire et à les agencer en moments forts scandant son histoire. Ainsi réapproprié par l'individu, le cadre biographique est réorganisé en séquences d'événements, significatives de périodes de réorientation de son itinéraire (Battagliola et al, 1993 : 326).

Cet objectif demeurant, la méthode qualitative est une des plus appropriées, qui pourrait se coupler avec des études longitudinales, des entretiens avec l'entourage de la parapentiste pour mieux saisir ces éléments biographiques, en risquant moins de verser vers la présentation de soi.

En ce qui concerne la construction des outils, une des limites est celle de la non-disponibilité des listes ministérielles avant 1995. En effet, cette limite est soit à dépasser pour rendre compte de l'ensemble de la population depuis le début de la structuration de la discipline

en France, soit à prendre en compte, et donc à stopper la population lorsque l'information n'est plus disponible. Pour pallier cette limite, un appel téléphonique ainsi qu'un mail ont été effectués directement au ministère des Sports, et plus spécifiquement à la cellule chargée de mission des sportifs et sportives de haut niveau. Ce mail est resté sans réponse. Cependant, l'objectif, dans le cadre de la continuité de cette étude, est d'aller plus loin dans l'élargissement de la population. Peut-être que d'autres critères devront être mis en place, tant la structuration de la discipline a évolué. Ceci étant, pour l'heure, le choix a été fait de ne pas élargir la population, mais cela constitue une limite dans la mesure où il serait pertinent de saisir l'ensemble des parcours biographiques des anciennes parapentistes de haut niveau. Si cela est fait, une perspective historique et sociologique devra être engagée. En effet, les conditions structurelles ont certainement dû évoluer, faisant alors que les contraintes pourraient ne pas être les mêmes. De plus, la façon dont le ministère des Sports et la Fédération Française de Vol Libre ont construit les saisons, et donc les années de reconnaissance du statut, a évolué au cours de la période donnée. Parfois, c'est l'année civile qui prévaut tandis que pour d'autres années, la saison sportive n'est pas la même que l'année civile. Établir des statistiques à partir d'un outil de seconde main et changeant, est donc constitutif de biais et limites scientifiques. Le choix qui a été fait est de compter différemment l'année de sortie de carrière. Lorsque la saison sportive était calée sur l'année civile, alors l'année d'entrée est l'année du 01.01.19XX et l'année de sortie est A+1, bien que la date de fin de droit soit établie au 31.12.XX.

Exemple fictif 1 :

Mme. X : Date de début de droits : 01.01.1994 - Date de fin de droits = 31.01.1994.

Nombre d'années d'exercice dans le haut niveau : 1

Année d'entrée dans le haut niveau : 1994

Année de sortie du haut niveau : 1995

En parallèle, lorsque les années sont comptées en fonction des saisons sportives, lesquelles ne sont pas les mêmes que l'année civile, alors c'est bien l'année d'entrée (avec un moins généralement de fin d'année) qui prévaut, et l'année de sortie est l'année suivante.

Exemple fictif 2 :

Mme N : Date de début de droit : 01.11.2010 - Date de fin de droits : 31.10.2011

Nombre d'années d'exercice dans le haut niveau : 1

Année d'entrée dans le haut niveau : 2010

Année de sortie du haut niveau : 2011.

De ce fait, puisque les données ne sont pas les mêmes, alors il revêt un biais dans les statistiques, notamment lorsque sont étudiées les âges d'entrée et de sortie de carrière.

Ensuite, en ce qui concerne la mise en contact avec les sportives de haut niveau, il apparaît une limite en ce que les modes de contacts sont différents. Il n'y a pas un mode de contact unique. C'est pourquoi cette rupture d'unicité peut constituer a fortiori une rupture scientifique. Néanmoins, il est nécessaire de s'adapter aux contraintes du terrain. Le fait que la population soit petite, que l'échantillon soit le même que la population et qu'il soit nécessaire que les personnes interrogées répondent à toutes les caractéristiques de cette étude, implique ces ajustements nécessaires, ces « *bricolages* » méthodologiques, ce travail « *d'artisan intellectuel* » (Mills, 1967).

Ces différents éléments constituent les principales limites et biais de l'étude, lesquels sont à prendre en compte dans les résultats de l'étude empirique.

CONCLUSION

Être une femme dans le parapente, est-ce donc s'émanciper des normes de genre ? Est-ce sortir du haut niveau en refaisant totalement le genre, en s'affranchissant alors des dispositions féminines ? C'est le questionnement qui a guidé cette étude de l'état de l'art. Pour comprendre les conditions de sortie des anciennes championnes du parapente, il est important de comprendre leur entrée dans ce champ social bien spécifique. Si historiquement, le sport a été construit par et pour les hommes, force est de constater qu'il y a eu un développement effectif de la pratique des femmes, y compris à haut niveau. Si, en 1900, ce sont seulement 2,2 % des sportifs et sportives aux Jeux olympiques de Paris qui étaient des femmes, ceux de 2016 à Rio de Janeiro comptaient 5176 sportives sur 11 444 athlètes¹¹. Or, il apparaît une ouverture effective différenciée des sports aux femmes, suivant les dispositions sexuées mises en jeu. Ainsi par exemple, c'est en 2006 que le rugby devient une pratique sportive que les femmes peuvent exercer au sein des Jeux olympiques. La pratique sportive de la boxe, pour les sportives, n'entre aux Jeux olympiques qu'en 2012. Ce faisant, ces pratiques, mettant en jeu des dispositions masculines, demeurent des constructions masculines, des fiefs de la masculinité, où les femmes sont des sportives de l'exception (Mennesson, 2004, 2006).

Si le rugby et la lutte ont été pris comme exemple de pratiques mettant en jeu des dispositions sexuées masculines, le parapente est aussi une pratique socialement considérée comme mettant à l'épreuve les valeurs viriles. Structurellement, il s'agit d'une pratique à risques (Routier, Soulé, 2012 Raveneau, 2006). De plus, c'est un sport d'extérieur, mettant en jeu des compétences techniques, la maîtrise d'un outil (Clastres, 1966, Tabet, 1979). Ces éléments-là sont porteurs de représentations de la symbolique masculine (Penin, 2004). Qui plus est, le haut niveau et la compétition sont des pratiques structurellement excluantes pour les femmes. Néanmoins, dans la discipline du parapente, cela n'apparaît pas nécessairement comme excluant.

Des pistes sont alors à chercher dans les formes de pratique (Penin, 2007) qui apparaissent comme plus ou moins distinctives. Les formes distinctives mettent d'autant plus en jeu les dispositions masculines.

¹¹ Chiffres tirés du Comité International Olympique.

Dans ce cadre, les sportives du haut niveau en parapente apparaissent comme des exceptions. Pour comprendre leur parcours biographique, la carrière est apparue comme un concept clef, structurant de cette recherche. En effet, considérer ces femmes comme intégrant une carrière sportive permet de saisir les enjeux, les bifurcations, les événements jalonnant le parcours sportif. Cela permet d'objectiver leur carrière, tout en ne considérant pas leur parcours comme un tout homogène, sans peine et doute. Ce faisant, afin de saisir les conditions de sortie, et puisque la carrière est une succession de séquences, il est apparu nécessaire de rendre compte des conditions d'entrée et d'exercice de la carrière, avant de mettre en lumière la sortie en tant que telle.

L'étude de l'état de l'art permet d'affirmer que les sportives qui exercent dans des disciplines construites sur la base de dispositions masculines ont été socialisées dans un cadre masculin. En effet, leur père, leur frère ont joué un rôle tout particulièrement important (Mennesson, 2005 (a), 2006). Qui plus est, la figure féminine a pu faire office de repoussoir. Ces éléments de socialisation permettent de faire l'hypothèse que les parapentistes ont elles aussi été socialisées de façon à mettre en jeu des dispositions hétérogènes, sportives, parfois masculines, sur la base du rejet des normes de genre féminin. Après quoi, l'étude de la carrière en elle-même, au gré de la littérature existante, a été un élément de mise en avant du caractère distinctif des modalités de pratique. En effet, voler peut être un exercice sportif effectué de façon à prendre plus ou moins de risque. Des modalités de pratique sont, dans ce cadre, plus ou moins distinctives. Afin de se « professionnaliser », il apparaîtrait que des pratiques engageantes soient nécessaires. L'hypothèse faite est que les sportives du haut niveau engagent leur corps de façon masculine, c'est-à-dire en prenant plus de risques. Néanmoins, des rappels à l'ordre de leur condition de femme, de sportive dans un monde non professionnalisé peuvent faire jour. Ce faisant, la troisième partie de ce mémoire a permis de mettre en lumière les hypothèses relatives aux conditions et raisons de sorties de carrières de haut niveau. En effet, si des recherches dans le champ psychologique ont été menées et si, parfois, les conditions de poursuite dans le haut niveau ont été mises en avant, peu d'études portent sur les conditions de sorties de sportives de haut niveau évoluant dans une discipline socialement considérée comme masculine. C'est pourquoi, à partir de la littérature de l'entrée et de la sortie de carrière, mais aussi en établissant des analogies avec les études de carrière dans le domaine de la sociologie du travail, des hypothèses ont pu être posées. L'hypothèse générale est celle d'une sortie de carrière genrée. En effet, si l'engagement s'explique par des dispositions sexuées "masculines" elles-mêmes

produits d'une "socialisation inversée", alors la fin de carrière dans le parapente ne devrait pas influencer le rapport aux normes de genre. Elles devraient donc, même sorties de leur carrière de sportive de haut niveau, donner à voir des pratiques et représentations que l'on peut associer classiquement à la virilité. Or, le postulat est celui selon lequel la sortie de carrière est soit précipitée par un « rattrapage du genre » féminin, c'est-à-dire à l'activation de dispositions féminines, soit par une poursuite dans la carrière déviante et la prise d'un éthos masculin. Ceci étant, ces deux formes de sortie ne remettraient pas en cause le genre puisque ce serait une subordination au régime du genre : dans le premier cas en étant rattrapée par les dispositions féminines, dans le deuxième en durcissant le régime du genre et en appartenant à la classe dominante symbolisée par le principe masculin. Ce faisant, une troisième voie est-elle possible ? C'est aussi l'objectif de ce mémoire, de tester si une voie de reconsidération du genre, de remodelage, est envisageable et envisagé.

Ainsi, ces trois voies constituent les hypothèses principales, lesquelles sont, au cours de ce travail de revue de l'état de l'art, découpées en sous-hypothèses. Ces dernières constituent ainsi les résultats de ce travail actuel.

Les résultats exploratoires mettent en exergue des éléments ambivalents, qui seraient en concordance avec l'utilisation de dispositions hétérogènes, dans des contextes particuliers (Lahire, 2009). D'une part, il apparaîtrait que les femmes, devant modeler la carrière familiale et la carrière sportive, font le choix de l'abandon de cette dernière au profit d'un engagement plus poussé dans la sphère domestique et familiale. En effet, le travail domestique, la charge des enfants sont des éléments qui sont, structurellement et traditionnellement, des rôles du féminin. Cette forme de sortie constituerait donc un assouvissement au genre, genre qui, il faut le rappeler, est traversé par des hiérarchies et exclusions. A contrario, il apparaît que certaines femmes engagées dans les carrières masculines, poursuivent leur déviance en s'engageant d'autant plus, et en faisant « leur » un ethos professionnel et sportif, construit comme masculin. Dans l'entre-deux, des conditions peuvent cependant remodeler le genre. En effet, une homogamie sportive, des configurations spécifiques familiales, l'appartenance à la classe sociale dominante pourraient être des éléments de continuité d'un engagement dans le haut niveau. Notamment, ces configurations pourraient permettre d'assurer une continuité entre travail sportif et travail rémunérateur, dans une pratique dont le processus de professionnalisation n'a pas été opéré. De plus, des conditions spécifiques pourraient permettre de s'affranchir d'assignations sexuées, en externalisant le travail domestique, ou bien en le répartissant de façon plus égalitaire. Par la re-

cherche empirique, l'objectif est d'apporter des éléments qui seraient susceptibles de comprendre, d'expliquer ces différents modèles de parcours.

Partant de là, il est cependant important de ne pas naturaliser les formes des rapports sociaux de sexe ainsi que les conditions de domination masculine. En effet, cette recherche se produisant à un moment particulier, avec des conditions particulières de façonnement du genre, celles-ci ne seront certainement pas les mêmes dans plusieurs années, comme elles ne sont pas les mêmes qu'il y a plusieurs dizaines d'années. Il est donc important d'avoir cet élément en tête, afin de ne pas poser les bases d'une naturalisation de la domination masculine, elle-même aujourd'hui naturalisée.

Ce faisant, la littérature a permis de mettre en lumière les conditions de subordination ou de dépassement du genre, dans un monde social où les agent.es sociaux et sociales sont acteur.rices, et pas seulement des individu.es. passif.ves. L'état de l'art permet de montrer que conditions de classe et conditions de genre se cumulent voire se renforcent, pour en venir à des situations de double domination. Ce faisant, l'intersectionnalité des rapports sociaux est un élément dont les acteur.rices des politiques sportives devraient se saisir pour penser une égalité effective dans les pratiques.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

BOURDIEU, Pierre. *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Minuit, 1979. 672p.

BOURDIEU, Pierre. *La domination masculine*, Paris : Seuil, 1998. 134 p

BOURDIEU, Pierre. *Questions de sociologie*. Paris : Minuit, 1984, 277 p. Pp 175 et 176

BRÉCHON, Pierre et al. *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2011. 232 p.

COLLARD, Luc. *Sports : Enjeux et accidents*. Paris : Presses Universitaires de France : 1998. 224 p.

DELPHY, Christine. *Classer, dominer : qui sont les « autres »?* Paris : La Fabrique, 2008. 232 p.

ELIAS, Norbert, et Eric DUNNING. *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, 1986. 392 p.

HERITIER, Françoise. *Masculin/féminin I. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996. 332 p.

KAUFMANN, Jean-Claude. *L'entretien compréhensif*, 4^{ème} édition. Paris, Armand Colin, 2016. 126 p.

LACOSTE-DUJARDIN, Camille. *Des mères contre les femmes : maternité et patriarcat au Maghreb*, La Découverte, Paris, 1985. 267 p.

LÖWY Ilana. *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité* – Paris, La Dispute, collection Le Genre du Monde, 2006, 227 p.

MILLS, Charles Wright. *L'imagination sociologique*. Paris : F. Maspero, 1967.

PENIN, Nicolas. *Les sports à risque : sociologie du risque, de l'engagement et du genre*. Arras : Artois Presses Université, 2012, 348 p.

VIEILLE MARCHISET, Gilles. *Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales*. Franche-Comté, France, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004. 260 p.

Contributions au sein d'un ouvrage :

BAILLETTE, Frédéric. « La mâle donne », in Baillette F., Liotard P., (dir.), *Sport et virilisme*, Montpellier : Quasimodo & Fils, 1999, pp. 45-57.

BAMBUCK, Robert. « Des réponses et des solutions à réinventer » in *Le crépuscule des dieux: des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2004, pp.135-141.

BECKER, Howard S. « La culture d'un groupe déviant : les musiciens de danse », *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, sous la direction de Becker Howard S. Éditions Métailié, 1985, pp. 103-125.

BECKER, Howard S. « Le double sens de « outsider » », *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, sous la direction de Becker Howard S. Éditions Métailié, 1985, pp. 25-42.

BECKER, Howard S. « Types de déviance. Un modèle séquentiel », *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, sous la direction de Becker Howard S. Éditions Métailié, 1985, pp. 43-63.

BESSIN, Marc, Claire BIDART, et Michel GROSSETTI. « Introduction générale L'enquête sur les bifurcations : une présentation », Michel Grossetti éd., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. La Découverte, 2009, pp. 7-19.

BIDET-MORDREL, Annie, et Jacques BIDET. « Les rapports de sexe comme rapports sociaux. Suivi de Rapports sociaux de sexe et rapports sociaux de classe », Annie Bidet-Mordrel éd., *Les rapports sociaux de sexe*. Presses Universitaires de France, 2010, pp. 15-43.

BOZON, Michel. « 1. Comment le travail empiète et la famille déborde : différences sociales dans l'arrangement des sexes », Ariane Pailhé éd., *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*. La Découverte, 2009, pp. 29-54.

CLOAREC, Jacques. « Le corps acteur et le corps agi », *Communications*, no. 61. Natures extrêmes, sous la direction de Jacques Cloarec. 1996. pp. 5-10.

FORTINO, Sabine. « II. Genre et précarité en France : vers la mise en cause de l'autonomie des femmes ? », Sabine Fortino éd., *Crise sociale et précarité. Travail, modes de vie et résistances en France et en Espagne*. Champ social, 2012, pp. 54-75.

GASPARINI, William, et Gilles VIEILLE MARCHISET. « Sport, quartiers populaires, politiques publiques : des catégories à l'épreuve des sciences sociales », *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, sous la direction de Gasparini William, Vieille Marchiset Gilles. Presses Universitaires de France, 2008, pp. 17-57.

HÉLARDOT, Valentine. « 8. Vouloir ce qui arrive ? Les bifurcations biographiques entre logiques structurelles et choix individuels », Michel Grossetti éd., *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. La Découverte, 2009, pp. 160-167.

HUGHES, Everett C. Carrières, cycles et tournants de l'existence, in *Everett C. Hughes, Le regard sociologique*, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Éd. de l'EHESS, 1996, pp. 165-173.

LAHIRE, Bernard. « L'acteur entre dispositions et contextes d'action. Discours d'enseignants sur leur action en classe ». *Enjeux théoriques et enjeux de formation*, Riveneuve éditions, 2011. pp.33-50.

LECORDIER, Didier. « Habitus », Monique Formarier éd., *Les concepts en sciences infirmières*. 2ème édition. Association de Recherche en Soins Infirmiers, 2012, pp. 199-201.

PAILHÉ, Ariane, et Anne SOLAZ. « 7. Les ajustements professionnels des couples autour des naissances : une affaire de femmes ? », Ariane Pailhé éd., *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs*. La Découverte, 2009, pp. 167-186.

POCIELLO, Christian. « 3. La structuration sociale des modalités de pratiques », , *Les cultures sportives. Pratiques, représentations et mythes sportifs*, sous la direction de Pociello Christian. Presses Universitaires de France, 1999, pp. 55-68.

POCIELLO, Christian. « 11. La production sociale de la performance », , *Les cultures sportives. Pratiques, représentations et mythes sportifs*, sous la direction de Pociello Christian. Presses Universitaires de France, 1999, pp. 199-217.

Articles de revue :

ABATH, AMBOULÉ, Anastasie. L'expérience des femmes dans les directions sportives au Québec : une « émancipation sous tutelle ». *Recherches féministes*, 22 (1), 2009, pp. 123–145.

ABDELNOUR, Sarah, Sophie BERNARD, et Julien GROS. « Genre et travail indépendant. Divisions sexuées et places des femmes dans le non-salariat », *Travail et emploi*, vol. 150, no. 2, 2017, pp. 5-23.

BAGHIONI, Liza. « Lorsque le « chez-soi » se dérobe. Invisibilisation des travailleurs saisonniers en montagne, le cas des « nourris-logés » », *Techniques & Culture*, vol. 58, no. 1, 2012, pp. 230-249.

BAUDRY, Bernard, et Hervé CHARMETTANT. « La relation d'autorité employeur-employé. Une approche conventionnaliste », *Revue économique*, vol. vol. 58, no. 5, 2007, pp. 1011-1033.

BEAUCHAMP, Pierre. La reconversion des athlètes de haut niveau. *Les Cahiers de l'INSEP*, Entraînement mental et sport de haute performance. no. 22, 1998, pp. 303-317.

- BECKER Howard S. Biographie et mosaïque scientifique. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 62-63, juin 1986. L'illusion biographique. pp. 105-110.
- BENDER, Anne-Françoise, Rey DANG, et Marie-José SCOTTO. « Les profils des femmes membres des conseils d'administration en France », *Travail, genre et sociétés*, vol. 35, no. 1, 2016, pp. 67-85.
- BERTAUX-WIAME, Isabelle. « Conjugalité et mobilité professionnelle : le dilemme de l'égalité », *Cahiers du Genre*, vol. 41, no. 2, 2006, pp. 49-73.
- BERTAUX-WIAME, Isabelle, et Pierre TRIPIER. « Les intermittents du foyer ou les arrangements entre membres des couples qui travaillent loin l'un de l'autre. Introduction », *Cahiers du Genre*, vol. 41, no. 2, 2006, pp. 11-22.
- BESSIN, Marc. « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, vol. 156, no. 6, 2009, pp. 12-21.
- BIDART, Claire. « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, no. 1, 2006, pp. 29-57.
- BOLTANSKI, Luc. « Les usages sociaux du corps ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. Vol 26, no. 1, 1971. pp. 205-233.
- BOHUON, Anaïs. « Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïtés du discours médical », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. vol. 27, no. 1, 2008, pp. 80-91.
- BOHUON, Anaïs, et Grégory QUIN. « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... », *Le sociographe*, vol. 38, no. 2, 2012, pp. 23-30.
- BONNET, Estelle, BEATE Collet, et Béatrice MAURINES. « Carrière familiale et mobilité géographique professionnelle », *Cahiers du Genre*, vol. 41, no. 2, 2006, pp. 75-98.
- BOURDIEU, Pierre. Espace social et genèse des "classes". *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 52-53, 1984. Le travail politique. pp. 3-14
- BOURDIEU, Pierre. La domination masculine. *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 84, 1990. Masculin/féminin-2. pp. 2-31
- BOUSSARD, Valérie. « Celles qui survivent : dispositions improbables des dirigeantes dans la finance », *Travail, genre et sociétés*, vol. 35, no. 1, 2016, pp. 47-65.
- BURLLOT, Fabrice, et Brice LEFÈVRE. « Le sport et les seniors : des pratiques spécifiques ? », *Retraite et société*, vol. 58, no. 2, 2009, pp. 133-158.
- CARDON, Philippe, et Catherine NEGRONI. « Introduction. Enfance et famille : au prisme du parcours biographique », *Recherches familiales*, vol. 10, no. 1, 2013, pp. 71-74.
- CHEVALIER, Véréne. « Une population de pratiquants sportifs et leurs parcours : les cavaliers titulaires d'une licence », *Population*, vol. vol. 51, no. 3, 1996, pp. 573-608.

CHEVALIER, Véréne, et Brigitte DUSSART. « De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants de l'équitation », *L'Année sociologique*, vol. vol. 52, no. 2, 2002, pp. 459-476.

CHEVALIER, Véréne, et Olivier PÉGARD. « L'emploi sportif : fabrique d'une illusion, fabrique à illusions », *Marché et organisations*, vol. 27, no. 3, 2016, pp. 15-29.

CHIMOT, Caroline. « Construire sa masculinité et pratiquer un sport artistique et « féminin » : les garçons en gymnastique rythmique », *Staps*, vol. 103, no. 1, 2014, pp. 101-117.

CLASTRES Pierre. L'arc et le panier. In: *L'Homme*, 1966, tome 6 n°2. pp. 13-31

COURCY, Isabelle, et al. « Le sport comme espace de reproduction et de contestation des représentations stéréotypées de la féminité. » *Recherches féministes*, vol. 19, no. 2, 2006, p. 29-61.

COURTY Guillaume et al, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986. *Politix*, vol. 1, no,1, 1988. Mobilisations étudiantes, automne 1986. pp. 91-93.

DAMONT, Nicolas, et Marc FALCOZ. « Questionner la frontière floue entre amateur et professionnel. Les apories de la frontière entre amateur et professionnel », *Marché et organisations*, vol. 27, no. 3, 2016, pp. 83-103.

DARMON, Muriel. « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 82, no. 2, 2008, pp. 149-167.

DARMON, Muriel, et Manuel SCHOTTÉ. « Classer des élèves, classer des coureurs. Les hiérarchies dans les institutions d'excellence », *Sociétés contemporaines*, vol. 102, no. 2, 2016, pp. 45-73.

DE BRUYN, Florence, et Arnaud BRINGÉ. « Un prolongement de la démographie sportive : l'analyse de durée appliquée aux populations de sportifs licenciés », *Population*, vol. vol. 61, no. 5, 2006, pp. 805-819.

DEMAZIÈRE , Didier. « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, vol. 123, no. 1, 2008, pp. 15-35.

DEMAZIÈRE, Didier et al, « La performance sportive comme travail », *Sociologie du travail*, Vol. 57, no. 4, 2015, pp. 407-421.

DEMESLAY, Julie, et Olivier LE NOÉ. « Des noms et des nombres. Régimes réputationnels et horizons temporels dans le sport de haut niveau », *Terrains & travaux*, vol. 26, no. 1, 2015, pp. 203-222.

DEPOILLY, Séverine. « Co-construction et processus d'étiquetage de la déviance en milieu scolaire. Filles et garçons face au traitement de la transgression scolaire », *Déviance et Société*, vol. vol. 37, no. 2, 2013, pp. 207-227.

- DONNELLY, Peter. « Les inégalité sociales dans le sport. » *Sociologie et sociétés*, vol. 27, no. 1, 1995, pp. 91–104
- DORTIER, Jean-François. « Pierre Bourdieu. L'anti-héritier », Jean-François Dortier éd., *Une histoire des sciences humaines*. Éditions Sciences Humaines, 2012, pp. 263-266.
- DUBOIS, Fanny, et Philippe TERRAL. « Vivre sa passion. Quand les sportifs deviennent entrepreneurs et les entrepreneurs se mettent au sport », *Sociologies pratiques*, vol. 32, no. 2, 2016, pp. 65-75.
- DURU-BELLAT, Marie. « Les adolescentes face aux contraintes du système de genre », *Agora débats/jeunesses*, vol. 64, no. 2, 2013, pp. 91-103.
- DUSSUET Annie et Erika FLAHAULT, « Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif ? », *Formation emploi*, no. 111, 2010, pp. 35-50.
- FABRE, Catherine, Anne-Laure GATIGNON TURNAU, et Séverine VENTOLINI. « Les stratégies de reconversion des sportifs professionnels : une lecture par les carrières intelligentes », *@GRH*, vol. 5, no. 4, 2012, pp. 113-137.
- FASNACHT, Géraldine, et Gilles RAVENEAU. « Amour de l'adrénaline et de la nature », *Ethnologie française*, vol. vol. 36, no. 4, 2006, pp. 687-689.
- FLEURIEL, Sébastien. « Le travail dénié et les jeux olympiques : entre passions et intérêts », *Sociétés contemporaines*, vol. no 63, no. 3, 2006, pp. 85-103.
- FLEURIEL, Sébastien, et Manuel SCHOTTÉ. « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels. Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail », *Le Mouvement Social*, vol. 254, no. 1, 2016, pp. 3-12.
- FLEURIEL, Sébastien, et Manuel SCHOTTÉ. « Des sportifs sans qualité ? Genèse du modèle étatique de production de l'élite sportive française », *Sociologie du travail*, vol. 57, no. 4, 2015, pp. 422 - 445.
- FLEURIEL, Sébastien, et Manuel SCHOTTÉ. Impensables travailleurs sportifs. *La Pensée*, Fondation Gabriel Péri, 2020, pp.15-23
- FLEURIEL, Sébastien, et Manuel SCHOTTÉ. « La reconversion paradoxale des sportifs français : Premiers enseignements d'une enquête sur les sélectionnés aux jeux olympiques de 1972 et 1992 », *Sciences sociales et sport*, vol. 4, no. 1, 2011, pp. 115-140.
- FLEURIEL, Sébastien, et Manuel SCHOTTÉ. Le contractuel, l'entrepreneur, l'assisté : trois figures du travailleur sportif. *Revue Espaces Marx*, 2013, Recomposition des mondes du travail, pp.43-51

- FORTÉ, Lucie. « Fondements sociaux de l'engagement sportif chez les jeunes athlètes de haut niveau », *Movement & Sport Sciences*, vol. no 59, no. 3, 2006, pp. 55-67
- FORTÉ, Lucie. « Les effets socialisateurs de la blessure : de l'érosion au renforcement des vocations athlétiques de haut niveau », *Sciences sociales et sport*, vol. 12, no. 2, 2018, pp. 85-111.
- FRAISSE Geneviève. Le sport des femmes entre raison et corps sexué. In: Les Cahiers de l'INSEP, no 32, 2002. Sport de haut niveau au féminin (tome I) pp. 31-48
- GARNEAU, Édith. « Le genre : assez fort pour lui, mais conçu pour elle. » *Politique et Sociétés*, volume 17, numéro 1-2, 1998, p. 151-170.
- GROSSETTI, Michel. « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, no. 1, 2006, pp. 5-28.
- GUILLAUME, Cécile, et Sophie POCHIC. « La fabrication organisationnelle des dirigeants. Un regard sur le plafond de verre », *Travail, genre et sociétés*, vol. n° 17, no. 1, 2007, pp. 79-103
- GUILLAUMIN, Colette, *Sexe, race et pratique de pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-Femmes « Recherches », 1992, 239 p.
- GUIONNET, Christine. « Analyser la domination masculine, ses ambivalences et ses coûts. Intérêt et enjeux d'une étude en terrain sensible », *Savoir/Agir*, vol. 26, no. 4, 2013, pp. 45-50.
- HAICAULT, Monique. La Doxa de sexe, une approche du symbolique dans les rapports sociaux de sexe. *Recherches féministes*, vol. 6, no. 2, 1993, pp. 7-20.
- HOUSSIER, Florian. « Vivre par le sport, ou comment devenir soi », *Adolescence*, vol. t. 32 2, no. 2, 2014, pp. 259-272.
- HUGEDET, Florian. « Une représentation de l'excellence en canoë-kayak : entre déification des athlètes et stéréotypes de genre », *Staps*, vol. 113, no. 3, 2016, pp. 107-122
- IMBERT, Françoise, et al. « A propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens », *Population*, vol. vol. 48, no. 2, 1993, pp. 325-346.
- JACQUEMART, Alban, Fanny LE MANCQ, et Sophie POCHIC. « Femmes hautes fonctionnaires en France. L'avènement d'une égalité élitiste », *Travail, genre et sociétés*, vol. 35, no. 1, 2016, pp. 27-45.
- JARTY, Julie. « Les usages de la flexibilité temporelle chez les enseignantes du secondaire », *Temporalités*, no. 9, 2009.

- JASPARD, Maryse, Elizabeth BROWN, et Françoise BATTAGLIOLA. « Itinéraires de passage à l'âge adulte. Différences de sexe, différences de classe », *Sociétés contemporaines*, vol. 25, no. 1, 1997, pp. 85-103.
- JAVERLHIAC, Sophie, Dominique BODIN, et Luc ROBÈNE. « Préparer sa reconversion, entre engagement personnel et contraintes sportives », *Terrains & travaux*, vol. 17, no. 1, 2010, pp. 75-91.
- JULHE, Samuel, et Marina HONTA. « L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs : situations asymétriques entre hommes et femmes », *Sociologie*, vol. vol. 3, no. 4, 2012, pp. 341-357.
- KANTER, Moss Rosabeth, 1977, *Men and women in the corporation*, New York, Basic Books.
- KERGOAT, Danièle. « Le rapport social de sexe de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion », Annie Bidet-Mordrel éd., *Les rapports sociaux de sexe*. Presses Universitaires de France, 2010, pp. 60-75.
- KLAPISH-ZUBER, Christiane. « La femme et l'outil dans les sociétés archaïques », *Le Débat*, vol. 6, no. 6, 1980, pp. 81-83.
- KNIGHTS, Sophie, SHERRY, Emma et Mandy RUDDOCK-HUDSON. « Investigating Elite End-of-Athletic-Career Transition : A Systematic Review », *Journal of Applied Sport Psychology*. Vol 28, no. 3, 2016, pp. 291-308.
- LABERGE, Suzanne. « Sports et activités physiques : modes d'aliénation et pratiques émancipatoires. » *Sociologie et sociétés*, vol. 27, no. 1, 1995, p. 53-74
- LABERGE, Yves. « Interactionnisme symbolique, ethnométhodologie et microsociologie », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol. 40, no.2, 2009. pp-151-156.
- LABORDE, Caroline, Éva LELIÈVRE, et Géraldine VIVIER. « Trajectoires et événements marquants, comment dire sa vie ? Une analyse des faits et des perceptions biographiques », *Population*, vol. vol. 62, no. 3, 2007, pp. 567-585.
- LAHIRE, Bernard. « Avoir la vocation », *Sciences sociales et sport*, vol. 12, no. 2, 2018, pp. 143-150.
- LAHIRE, Bernard. « Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances », Thierry Blöss éd., *La dialectique des rapports hommes-femmes*. Presses Universitaires de France, 2001, pp. 9-25.
- LAHIRE, Bernard. « L'homme pluriel : la sociologie à l'épreuve de l'individu », Xavier Molénat éd., *La sociologie*. Éditions Sciences Humaines, 2009, pp. 202-208.

- LAUFER Jacqueline et PARADEISE Catherine. « Pour une nouvelle stratégie d'analyse des carrières de cadres », *Sociologie du travail*, vol. 34, no. 4, 1982, pp. 473-478.
- LAVALLEE, David, and al. « The causes of career termination from sport and their relationship to postretirement adjustment among elite-amateur athletes in Australia », *Australian Psychologist*, vol. 32, no. 2, 1997, pp. 131-135.
- LE DOUARIN, Laurence et Ghislaine DONIOL-SHAW, « L'accès des femmes aux emplois supérieurs de la fonction publique : une construction au croisement des itinéraires professionnels et familiaux », *Politiques et management public*, Vol 26/2 | 2008, 75-98.
- LE FEUVRE, Nicky, et Cécile GUILLAUME. « Les processus de féminisation au travail : entre différenciation, assimilation et « dépassement du genre » », *Sociologies pratiques*, vol. 14, no. 1, 2007, pp. 11-15.
- LE MANCQ, Fanny. « Des carrières semées d'obstacles : l'exemple des cavalier-e-s de haut niveau », *Sociétés contemporaines*, vol. 66, no. 2, 2007, pp. 127-150.
- LEDON, Aurélie, Nadine DEBOIS, et Élisabeth ROSNET. « Modalités décisionnelles des athlètes d'élite relatives à leur intégration en pôle d'entraînement », *Staps*, vol. 110, no. 4, 2015, pp. 39-53.
- LENTILLON, Vanessa. « Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoires », *Bulletin de psychologie*, vol. numéro 499, no. 1, 2009, pp. 15-28.
- LINHART, Robert. L'établi. *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 19, janvier 1978. La guerre à la pauvreté. pp. 29-45.
- LOINTIER, Françoise, et al. « Ethique du care et masculinité : l'exemple des hommes qui ont choisi la profession de « puéricultrice » », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 115, no. 4, 2013, pp. 85-91.
- LOUVEAU, Catherine. « Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, vol. 23, no. 1, 2006, pp. 119-143.
- LOUVEAU, Catherine. « Le corps sportif : un capital rentable pour tous ? », *Actuel Marx*, vol. 41, no. 1, 2007, pp. 55-70.
- LOUVEAU, Catherine. « Pratiquer une activité physique ou sportive : persistance des inégalités parmi les femmes ». *Recherches féministes*, vol. 17, no. 1, 2004 (a) pp. 39-76.
- LOUVEAU, Catherine. « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », *Cahiers du Genre*, vol. 36, no. 1, 2004 (b), pp. 163-183.
- LOUVEAU, Catherine. « Sportives sous conditions », *Manière de voir*, vol. 68, no. 4, 2003, pp. 012-012.

- MACCOBY, Eleonor, « Le sexe, catégorie sociale », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, no. 83, 1990, pp. 16-26.
- MARCHETTI, Dominique, et al. « Les enjeux sociaux des classements sportifs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 209, no. 4, 2015, pp. 4-9.
- MARTUCCELLI, Danilo. « Figures de la domination », *Revue française de sociologie*, vol. vol. 45, no. 3, 2004, pp. 469-49
- MENNESSON, Christine. « Être une femme dans un sport « masculin ». Modes de socialisation et construction des dispositions sexuees », *Sociétés contemporaines*, vol. no 55, no. 3, 2004, pp. 69-90.
- MENNESSON, Christine. « Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, vol. 23, no. 23, 2006, pp.179-196.
- MENNESSON, Christine. « Les femmes guides de haute montagne : modes d'engagement et rapports au métier », *Travail, genre et sociétés*, vol. 13, no. 1, 2005 (a), pp. 117-137.
- MENNESSON, Christine. « Les « formes identitaires » sexuées des femmes investies dans des sports « masculins » », *Movement & Sport Sciences*, vol. no 54, no. 1, 2005 (b), pp. 63-90.
- MENNESSON, Christine. « Les sportives 'professionnelles' : travail du corps et division sexuée du travail », *Cahiers du Genre*, vol. 42, no. 1, 2007, pp. 19-42.
- MENNESSON, Christine. « Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives », *Réseaux*, vol. 168-169, no. 4, 2011, pp. 87-110.
- MILLAN, Camille, et Pascal MOLINER. « Identité de genre, endossement stéréotypique et habileté perçue : le cas spécifique de femmes performantes dans une activité sportive considérée masculine », *Movement & Sport Sciences*, vol. 96, no. 2, 2017, pp. 27-41.
- MONTANOLA, Sandy. « La complexe médiatisation des sportives de haut niveau », *Sciences de la société*, no 83, 2011, pp. 82-103.
- NAVARRE, Maud. « Les femmes, des dirigeantes comme les autres ? », *Sciences Humaines*, vol. 293, no. 6, 2017, pp. 26-26.
- NOGUERA, José Antonio. « Le concept de travail et la théorie sociale critique », *Travailler*, vol. 26, no. 2, 2011, pp. 127-160.
- OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO, Cécile. « Des femmes à la conquête des sommets : Genre et Alpinisme (1874-1919) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, no. 23, 2006, pp. 165-178.

- PAILHÉ, Ariane, et Anne SOLAZ. « Concilier, organiser, renoncer : quel genre d'arrangements ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 24, no. 2, 2010, pp. 29-46.
- PAPIN, Bruno. « Capital corporel et accès à l'excellence en gymnastique artistique et sportive », *Journal des anthropologues*, no. 112-113, 2008, pp. 323-343.
- PAPIN, Bruno, et Baptiste VIAUD. « Des carrières sportives à durées limitées. La contamination scolaire des vocations sportives », *Sciences sociales et sport*, vol. 12, no. 2, 2018 (a), pp. 45-83.
- PAPIN, Bruno, et Baptiste VIAUD. « « Sportif sinon rien ? ». Les destins scolaires des élites sportives engagées dans des études supérieures », *Sociologie*, vol. vol. 9, no. 3, 2018 (b), pp. 235-252.
- PASCAL, Camille, Martine Spiess, et Anne Thévenot. « Expérience de passivité et affects d'angoisse dans le temps de la grossesse », *Dialogue*, vol. 192, no. 2, 2011, pp. 137-148.
- PENIN, Nicolas. « « L'amour du risque ». Modes d'engagements féminins dans les pratiques sportives à risques. », *Staps*, vol. Vol 66, no. 4, 2004, pp. 195-207.
- PENIN, Nicolas. « Le sexe du risque », *Ethnologie française*, vol. 36, no. 4, 2006, pp. 651-658.
- PENIN, Nicolas. « « Sports à risque » : production, permanences et résistances à la domination masculine », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. Vol 26, no. 1, 2007, pp. 90-105.
- PERETTI-WATEL, Patrick. « Interprétation et quantification des prises de risque délibérées », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 114, no. 1, 2003, pp. 125-141.
- PILMIS, Olivier, et Vincent CARDON. « Travailler à tout prix. Les rétributions monétaires et non monétaires du travail artistique », *L'Observatoire*, vol. n° 44, no. 1, 2014, pp. 24-26.
- PRAWERMAN Annabelle, GOSSÉ Christine, MALFOIS Cathy, Roux Sandrine. Le sport de haut niveau est-il fait pour les femmes ?. *Les Cahiers de l'INSEP. Sport de haut niveau au féminin*, vol. 1, no. 32, 2002, pp. 143-166.
- RAVENEAU, Gilles. « Prises de risque sportives : représentations et constructions sociales », *Ethnologie française*, vol. vol. 36, no. 4, 2006, pp. 581-590.
- ROBÈNE, Luc, et Dominique JORAND. « Carte blanche à Christian Pociello. L'homme et l'air. Essai d'analyse symbolique de quelques loisirs aériens appareillés », *Staps*, vol. 121, no. 3, 2018, pp. 27-45.
- ROUTIER, Guillaume, et Bastien SOULÉ. « L'engagement corporel : une alternative au concept polythétique de sports à risque en sciences sociales », *Movement & Sport Sciences*, vol. 77, no. 3, 2012, pp. 61-71.

- RUCHAUD, François, et al. « Quand les sportifs/ves jugent leur propre identité de genre : une asymétrie cognitive dans les opérations d'auto-évaluation », *Staps*, vol. 110, no. 4, 2015, pp. 55-74.
- SCHOTTÉ, Manuel. « Dans la course. La construction d'une hiérarchie en action », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 209, no. 4, 2015, pp. 100-115.
- SCHOTTÉ, Manuel. « Excellences corporelles », *Genèses*, vol. 103, no. 2, 2016 (a), pp. 3-6.
- SCHOTTÉ, Manuel. « Les possibles corporels : support biologique, déterminations sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 54-1, no. 1, 2016 (b), pp. 201-220.
- SHWEITZER, Linda, et al. « Exploring the Career Pipeline: Gender Differences in Pre-Career Expectations. » *Relations industrielles / Industrial Relations*, volume 66, numéro 3, été 2011, p. 422-444.
- SOULÉ, Bastien. « Les « sports extrêmes » : analyse terminologique d'une caractérisation sportive à succès », *Movement & Sport Sciences*, vol. 63, no. 1, 2008, pp. 83-90.
- SOUVRÉ, Yannick, et Bruno RANCHIN. « Du haut niveau au (re)nouveau », *Empan*, vol. 79, no. 3, 2010, pp. 73-78.
- STAMBULOVA, Natalia. « Counseling Athletes in Career Transitions : The five step Career Planning Strategy ». *Journal of Sport Psychology in Action*, vol 1, no. 2, 2010, pp. 95-105
- STÉPHAN, Yannick, et al. « L'arrêt de carrière sportive de haut niveau : un phénomène dynamique et multidimensionnel », *Movement & Sport Sciences*, vol. no 54, no. 1, 2005, pp. 35-62.
- TABET, Paola. Les Mains, les outils, les armes. *L'Homme*, 1979, tome 19 n°3-4. Les catégories de sexe en anthropologie sociale. pp. 5-61
- TATU-COLASSEAU, Anne, et Gilles VIEILLE MARCHISET. « Comment devient-on dirigeante d'une association sportive locale ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe », *Staps*, vol. 90, no. 4, 2010, pp. 75-92.
- THOMAS, Julie. « Le corps des filles à l'épreuve des filières scolaires masculines. Le rôle des socialisations primaires et des contextes scolaires dans la manière de « faire le genre »[1] », *Sociétés contemporaines*, vol. 90, no. 2, 2013, pp. 53-79.
- TRÉANTON, Jean-René. Le concept de « carrière ». *Revue française de sociologie*, vol 1, no.1, 1960, pp. 73-80.
- VASSAL, Maryline, et Alain Jouve. « Sport au féminin », *Empan*, vol. 79, no. 3, 2010, pp. 69-72.

VERTINSKY, Patricia et Lydie DUCOLOMB. Géométries du pouvoir dans les espaces et les lieux sportifs : Les paradoxes de la différence et de l'exclusion. *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, no. 23, 2006, pp. 75-91.

VIAUD, Baptiste. « Elle ne vaut pas un caramel ! ». La place des verdicts médicaux dans l'estimation de la « valeur sportive », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 209, no. 4, 2015, pp. 56-71.

VIAUD, Baptiste. « L'apprentissage de la gestion des corps dans la formation des jeunes élites sportives. Les paradoxes de la médecine du sport ? », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 24, no. 2, 2008, pp. 57-76.

WEBER Florence et Yvon LAMY. Amateurs et professionnels. *Genèses*, no. 36, 1999. pp. 2-5.

WYLLEMAN Paul, and al. Career transitions in sport: European perspectives, *Psychology of Sport and Exercise*, vol. 5, no 1, 2004 (b), pp. 7-20.

WYLLEMAN, Paul, et al. « Athlètes de haut niveau, transitions scolaires et rôle des parents », *Staps*, vol. no 64, no. 2, 2004 (a) , pp. 71-87.

ZOLESIO, Emmanuelle. Anonymiser les enquêtés. ¿ Interrogations ? *Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, Interrogations, 2011, pp.174-183

ZOLESIO, Emmanuelle. « Des femmes dans un métier d'hommes : l'apprentissage de la chirurgie », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, no. 2, 2009 (a), pp. 117-133.

ZOLESIO, Emmanuelle. « Marie Laborie, un cas de socialisation chirurgicale ratée », *Sociétés contemporaines*, vol. 74, no. 2, 2009 (b), pp. 147-165.

Thèses, mémoires :

JAVERLHIAC, Sophie. *Pouvoir et vouloir se former. Les Sportifs de Haut Niveau face au processus de reconversion : entre stratégies individuelles et contraintes institutionnelles, personnelles et systémiques*. Thèse en sociologie : Université Rennes 2 : 2010. 315p.

LAVIGNE, Béatrice. *Étude des rapports sociaux de sexe dans l'univers sportif : trajectoires de femmes sportives*. Mémoire de sociologie : Université du Québec à Montréal : 2014. 119 p.

PLAZA, Mélissa. *Séréotypes sexués explicites et implicites en contexte sportif : réalité, évolution, et lien avec les comportements d'engagement sportif*. Mémoire en Interactions Psychosociales et Mouvement Humain : Université de Montpellier : 2016. 389p.

SITOGRAPHIE

Article de périodique en ligne :

LEBRETON, Florian. « Jean Corneloup, *Sociologie des pratiques récréatives en nature. Du structuralisme à l'interactionnisme* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 24 mars 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/22567>

WAGNER, Anne-Catherine. « Champ », *Sociologie* [En ligne], 2016. Les 100 mots de la sociologie, 2016 [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible sur : https://www.puf.com/content/Les_100_mots_de_la_sociologie

Sites WEB et autres sources :

ARTIS, Amélie. Cours d'économie sociale dans le cadre du parcours développement et expertise de l'économie sociale. Séance sur l'emploi et le travail dans l'économie sociale, IEP de Grenoble. 05 octobre 2018

Comité International Olympique, « Les dates clefs de l'histoire des femmes au mouvement olympique ». Disponible sur : <https://www.olympic.org/femmes-dans-le-sport/historique/dates-cles> (Consulté le 26 août 2020).

Fédération Française de Vol Libre, *Statuts, validés par l'AG du 31 mars 2019* [En ligne]. Disponible sur : https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/FFVL_statuts_validation_AG_31_mars_2019.pdf. (Consulté le 20 avril 2020).

Fédération Française de Vol Libre, *Projet de performance fédéral*, 2017.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2007.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2008.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2009.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2010.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2011.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2012.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2013.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2014.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2015.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2016.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2017.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2018.

Fédération Française de vol libre - FFVL, *Statistiques de la fédération française de Vol Libre*, 2019.

Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives - Article 27, LO 1984, c5, art 26 à 31.

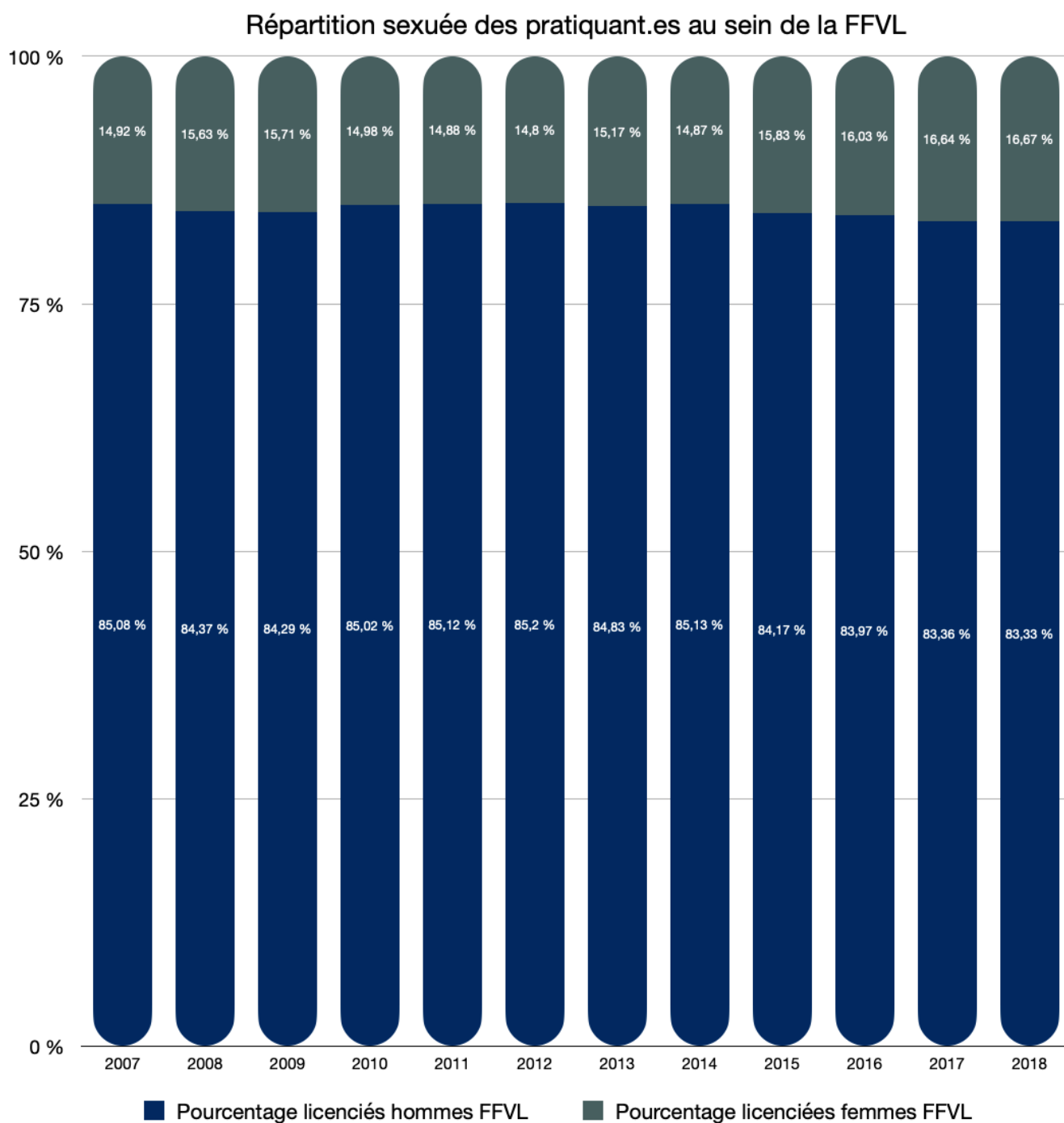
TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : PARAPENTISTE DE HAUT NIVEAU PRISE PAR X. MURILLO, PHOTOGRAPHE ET LUI-MÊME PARAPENTISTE.	1
TABLEAU 1 : TYPES DE DÉVIANCE. (SOURCE : BECKER, 1986).....	34
TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA POPULATION DE L'ÉTUDE.	123

TABLE DES ANNEXES

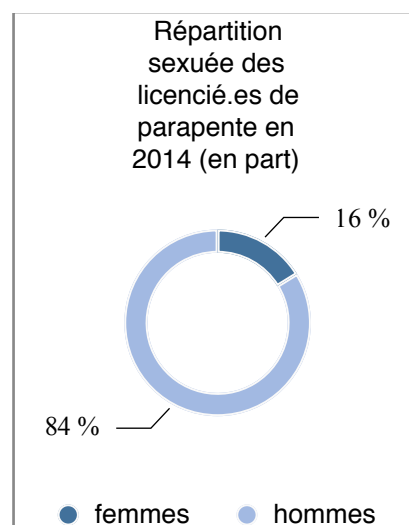
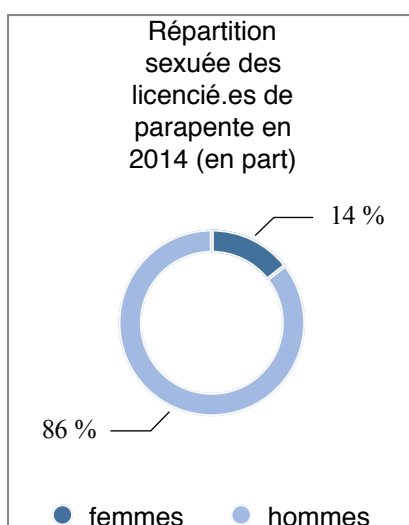
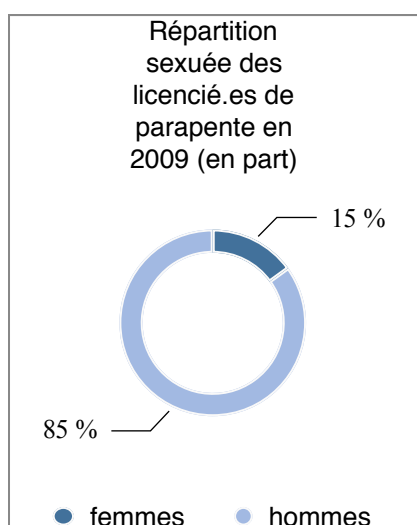
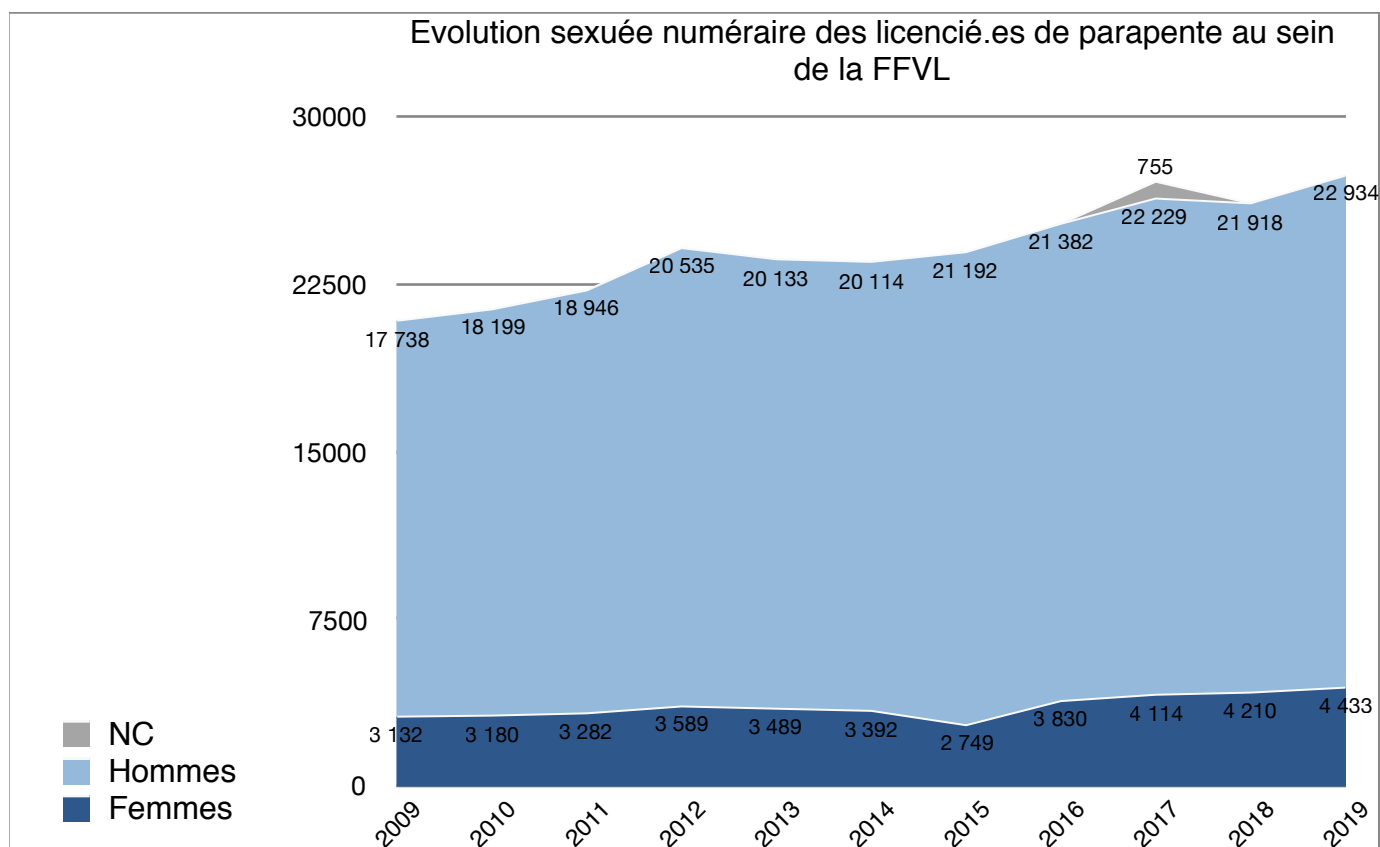
Annexe 1 : Evolution de la répartition sexuée des pratiquant.es au sein de la FFVL entre 2007 et 2018.	154
Annexe 2 : Evolution du nombre et de la part de licencié.es, selon le sexe, dans le parapente au sein de la FFVL.	155
Annexe 3 : Evolution du nombre d'accidents de parapentes au sein des accidents déclarés à la FFVL.	156
Annexe 4 : Evolution du nombre de compétiteurs et compétitrices au sein de la FFVL entre 2007 et 2018.....	157
Annexe 5 : Evolution du nombre et de la part des compétiteurs et compétitrices pratiquant le parapente, au sein de la FFVL.	158
Annexe 6 : Evolution du nombre et de la part des sportif.ves de haut niveau en parapente.....	159
Annexe 7 : Etude de la population.....	160
Annexe 8 : Grille d'entretien semi-directive.....	162
Annexe 9 : Périodes de vie marquantes.....	167

**Annexe 1 : Evolution de la répartition sexuée des pratiquant.es au sein de la FFVL
entre 2007 et 2018.**



Source : Données tirées des statistiques générales de la FFVL, agrégées personnellement.

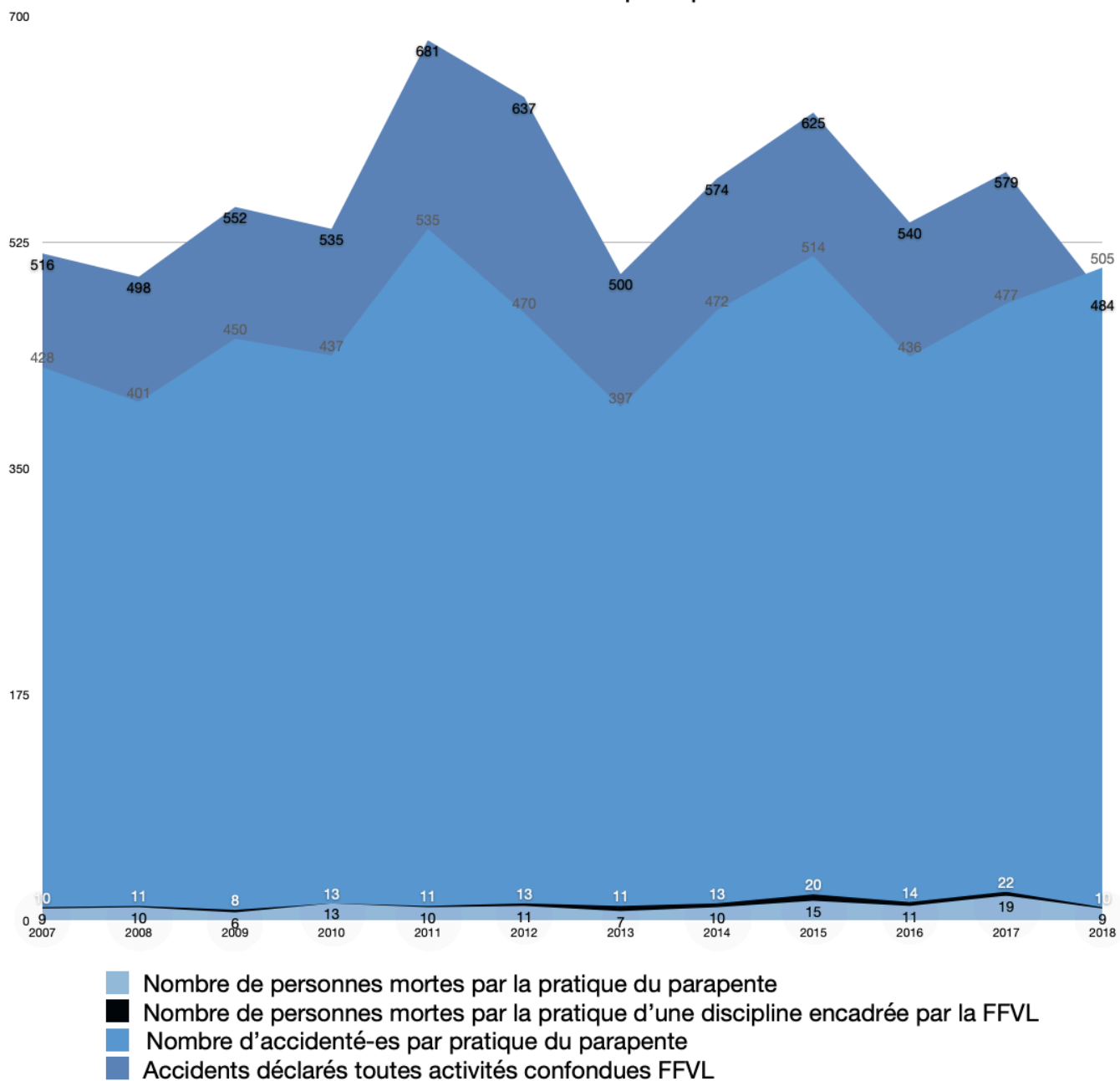
Annexe 2 : Evolution du nombre et de la part de licencié.es, selon le sexe, dans le parapente au sein de la FFVL.



Source : Données tirées des statiques personnellement demandées à la personne en charge des statistiques à la FFVL au niveau national. Agrégation personnelle.

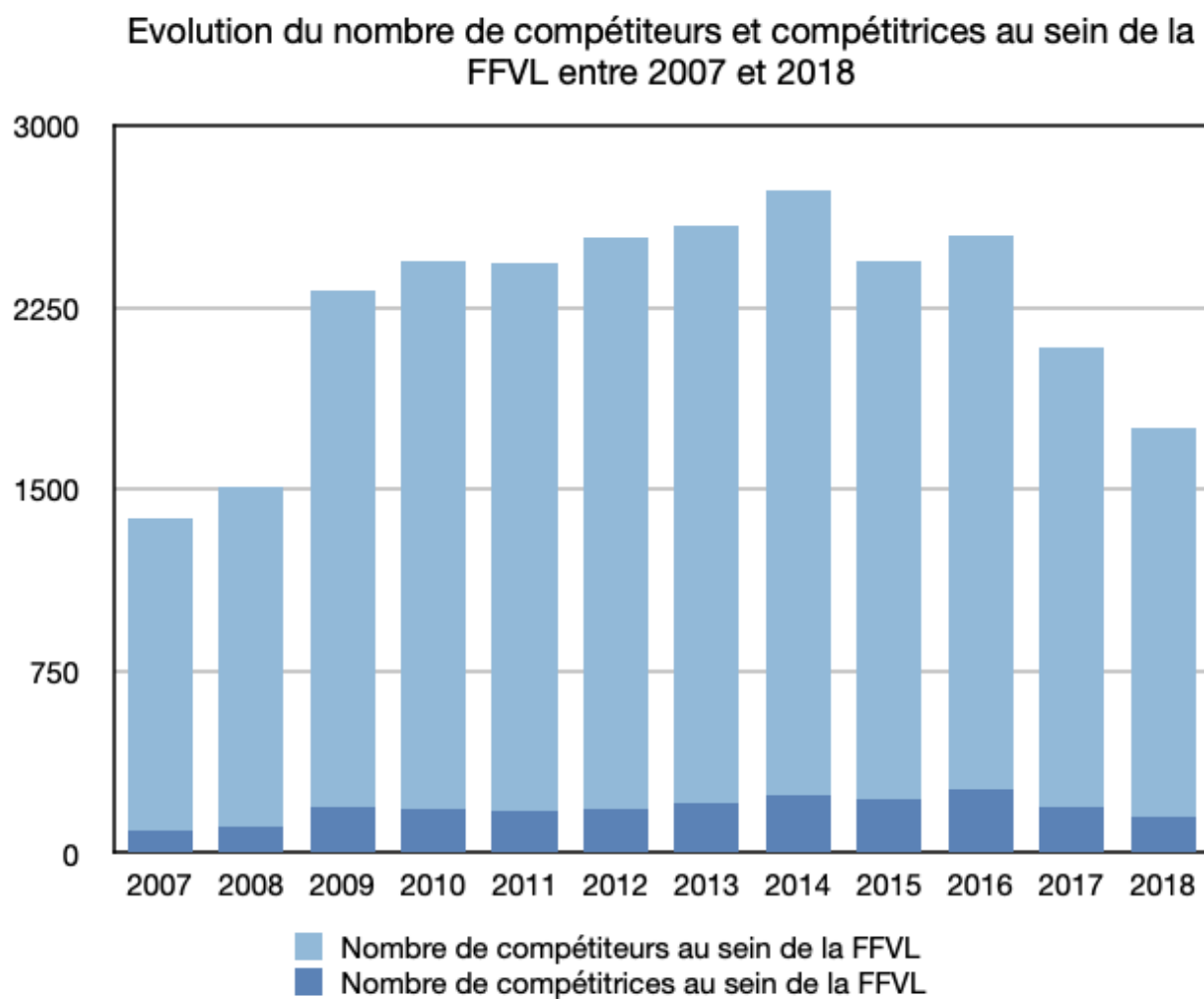
Annexe 3 : Evolution du nombre d'accidents de parapentes au sein des accidents déclarés à la FFVL.

Evolution du nombre d'accidents entre 2007 et 2018, suivant la gravité des écueils et en fonction de la pratique.



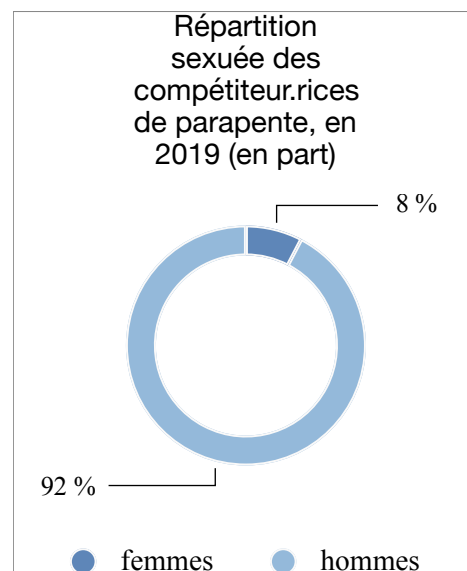
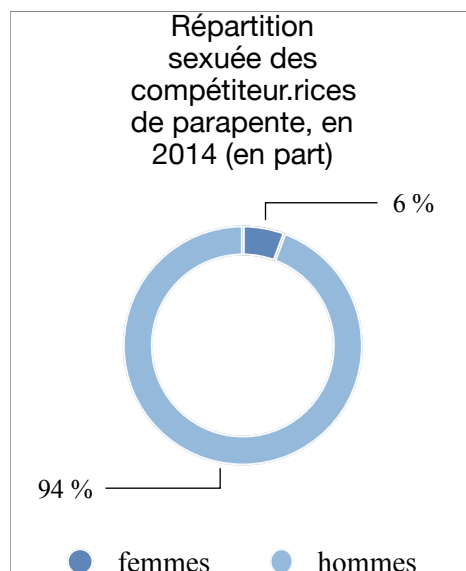
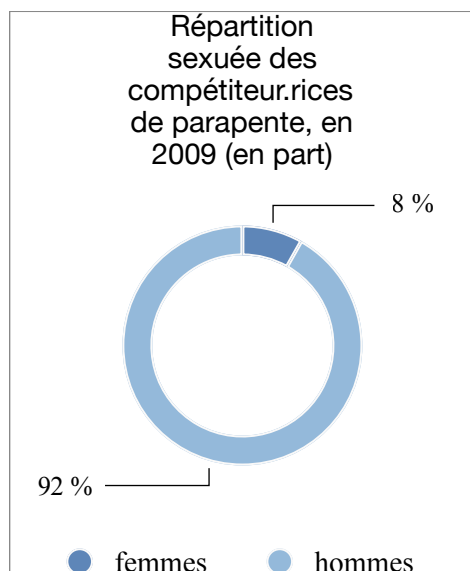
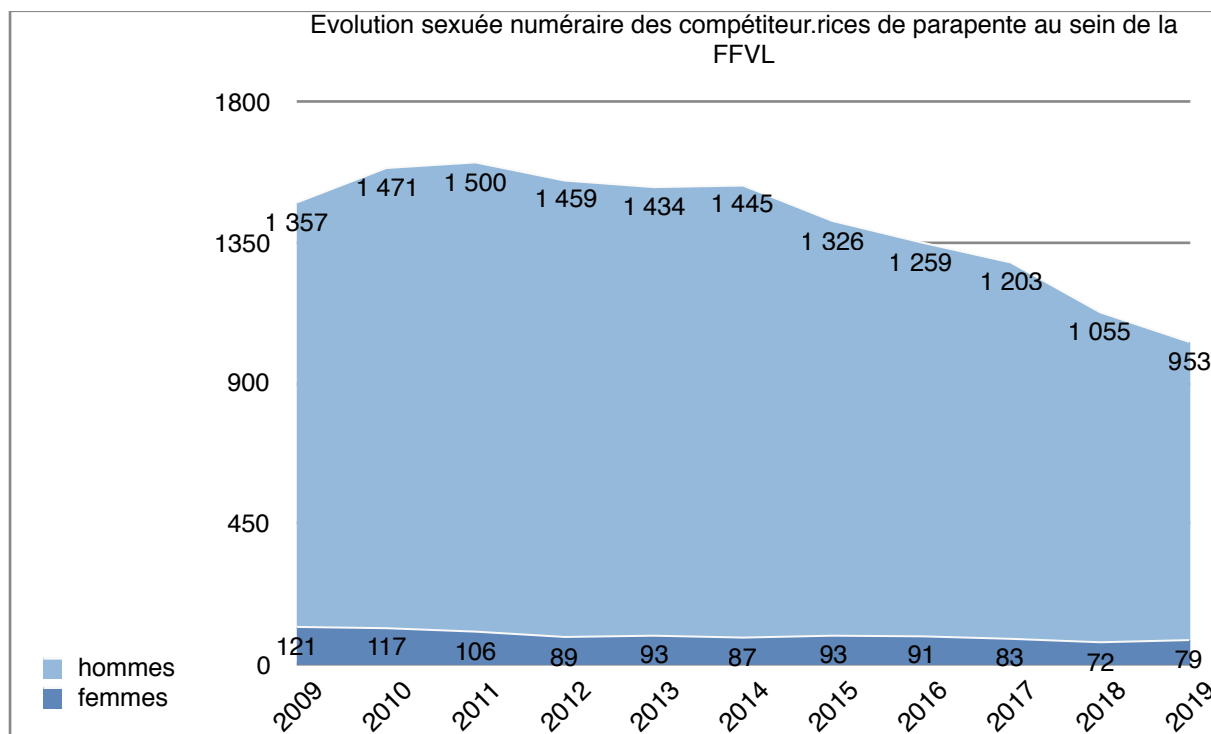
Source : Données tirées des statistiques générales de la FFVL, agrégées personnellement.

**Annexe 4 : Evolution du nombre de compétiteurs et compétitrices au sein de la FFVL
entre 2007 et 2018.**

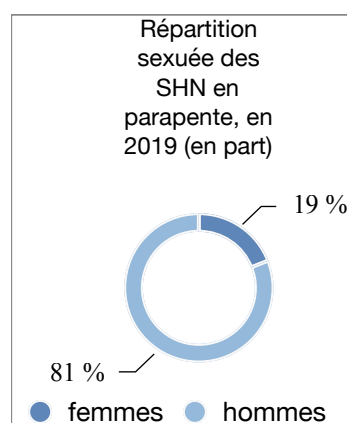
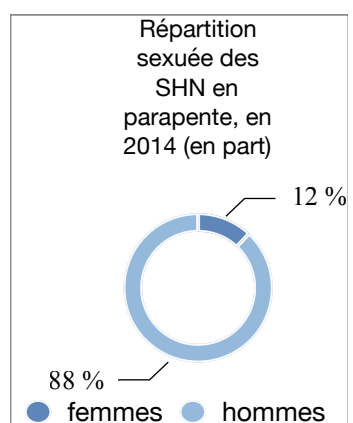
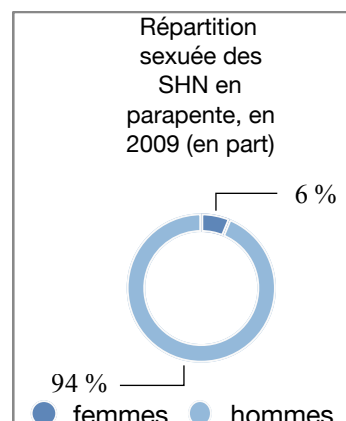
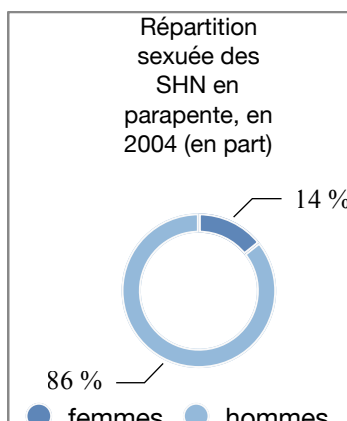
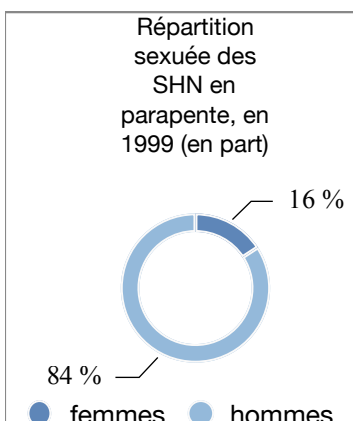
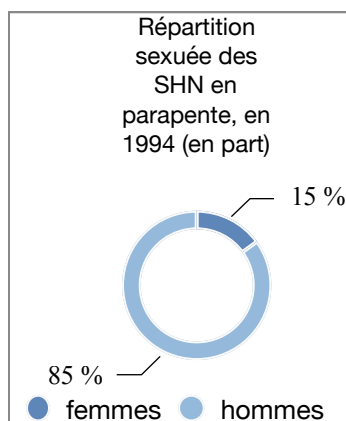
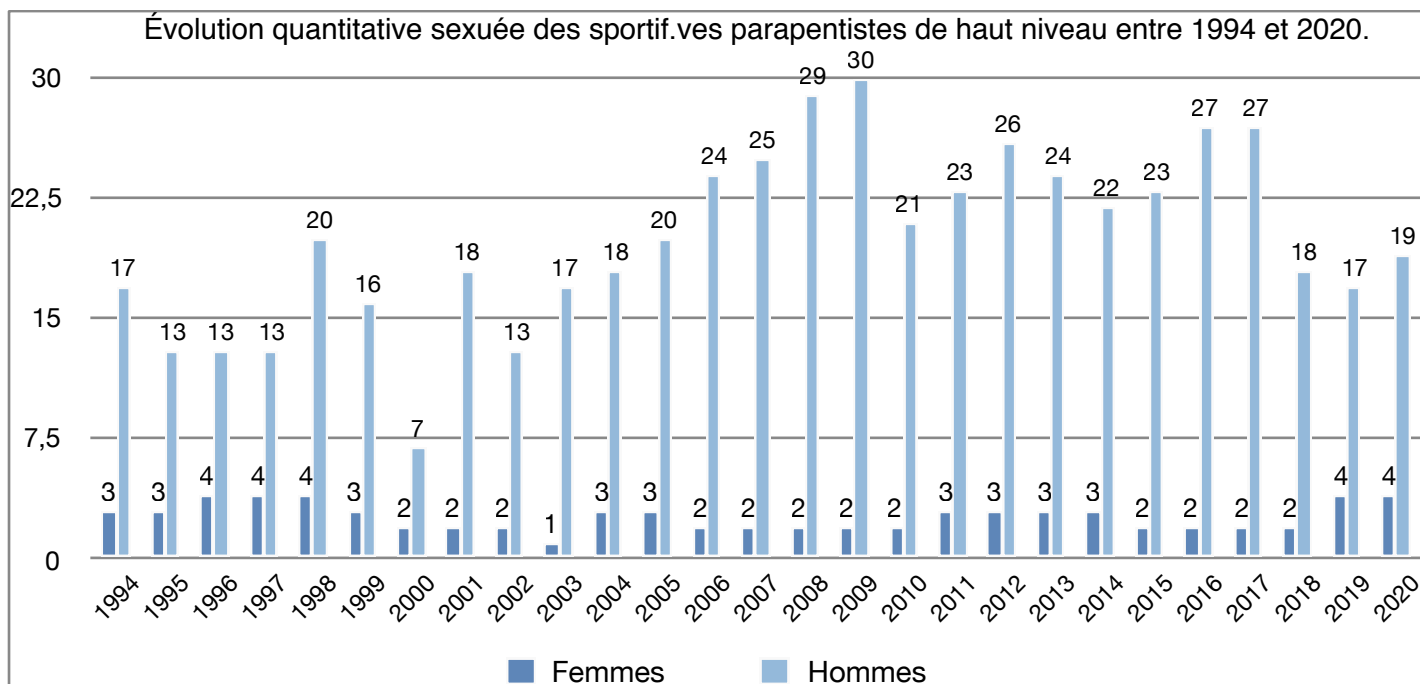


Source : Données tirées des statistiques générales de la FFVL, agrégées personnellement.

Annexe 5 : Evolution du nombre et de la part des compétiteurs et compétitrices pratiquant le parapente, au sein de la FFVL.



Annexe 6 : Evolution du nombre et de la part des sportif.ves de haut niveau en parapente



NB : Les statistiques ont été produites par moi-même, à partir de recherches internet. Il ne s'agit donc pas de données certifiées par la FFVL ou bien par le ministère des Sports. Ce faisant, une marge d'erreur est à prendre en compte.

Annexe 7 : Etude de la population

L'étude de la population est extraite des éléments disponibles sur le site internet du ministère des sports. Ont été retranchés, après étude, les sportifs ainsi que toutes les sportives ne répondant pas aux critères de l'étude. Pour rappel, les critères de cette étude sont les suivants :

- Faire partie de la Fédération Française de Vol Libre
- Exercer la discipline du parapente
- Être considérée comme femme
- Avoir été reconnue comme sportive de haut niveau, hors catégorie espoir.
- Être sortie du haut niveau.

A partir de ces éléments, et compte tenu d'une disponibilité des listes depuis 1994, voici comment a été construit le tableau mettant en lumière la population.

Prénom anonymisé	Mélissa	Marielle	Carla	Elise	Sandrine	Lucie	Léa	Viviane
Début de droits	01-01-1994	01-12-1993	01-01-2004	01-01-1994	01-01-2000	01-01-2004	01-11-2009	01-01-1996
Fin de droits	31-12-2002	31-12-1998	31-12-2005	31-12-2000	31-10-2009	21-10-2014	31-10-2011	31-12-1999
Nombre de saisons SHN	9	5	2	7	8	11	2	4
Âge d'entrée HN	23	25	35	22	31	24	22	25
Âge sortie HN	32	30	37	29	43	35	24	29
catégorie.es	Jeune, Elite	Elite	Sénior	Elite	Elite, Sénior	Sénior, Elite, Reconversion	Jeune	Sénior, Elite
Palmarès	<p><i>Championnats du monde</i> : 4 fois championne</p> <p><i>Championnats de France</i> : 4 fois championne</p> <p><i>Championnats d'Europe</i> : 2 fois championne</p> <p><i>Coupes du Monde</i> : >Une fois vainqueur</p> <p>> Une fois 1ère par équipe</p> <p>>Trois fois deuxième par équipe</p>	<p><i>Championnats du monde</i> : >1 fois vice championne</p> <p>>2 fois troisième</p> <p><i>Championnats de France</i> : 5 fois championne</p> <p><i>Championnats d'Europe</i> : Une fois vice-championne</p> <p><i>Coupes du Monde</i> : > 2 fois vainqueur</p> <p>> une fois deuxième</p>	<p><i>Championnats du monde</i> : 2 fois championne</p> <p><i>Championnats de France</i> : > 3 fois vice-championne</p> <p>> 3 fois troisième</p> <p><i>Championnats d'Europe</i> : 1 fois championne</p> <p><i>Coupes du Monde</i> : >3 fois championne</p> <p>>1 fois vice-championne</p>	<p><i>Championnats du monde</i> : 2 fois championne</p> <p><i>Championnats de France</i> : 1 fois vice-championne</p> <p><i>Championnats d'Europe</i> : 1 fois championne</p> <p><i>Coupes du Monde</i> : >3 fois championne</p> <p>>1 fois vice-championne</p>	<p><i>Championnats du monde</i> : 1 fois vice championne en équipe</p> <p><i>Championnats de France</i> : 5 fois championne</p> <p><i>Championnats d'Europe</i> : 1 fois vice championne</p> <p>1 fois troisième</p> <p><i>Coupes du Monde</i> : 1 fois troisième</p>	<p><i>Championnats du monde</i> : une fois championne</p> <p><i>Championnats de France</i> : 3 fois championne</p> <p><i>Championnats d'Europe</i> : > 1 fois championne</p> <p>> 1 fois championne par équipe</p> <p>> 1 fois troisième</p> <p><i>Coupes du Monde</i> : >3 fois championne</p> <p>>1 fois 2ème de la superfinale</p> <p><i>Coupe de France</i> : 5 fois vainqueur</p>	<p><i>Championnats du monde</i> : 2 fois vice-championne</p> <p>1 fois troisième</p> <p><i>Championnats d'Europe</i> : 1 fois troisième</p> <p><i>Coupes du Monde</i> : >3 fois championne</p>	<p><i>Championnats du monde</i> : Une fois championne</p> <p><i>Championnats de France</i> : Une fois championne</p> <p><i>Championnats d'Europe</i> : 1 fois troisième</p> <p><i>Coupes du Monde</i> : 1 fois troisième</p>
Année de naissance	1971	1969	1969	1972	1967	1980	1987	1971
Formation	3 années de faculté Langues Etrangères Appliquées puis BEES Parapente, DEJEPS,	Maitrise de STAPS, BEES Parapente						

Profession	Gérante école de parapente et monitrice		Monitrice de parapente			Monitrice de parapente		
Situation familiale	Mariée, une enfant							
Lieu de résidence	Ville de montagne, Haute Savoie, environ 10 000 habitant.es		Ville de montagne, Haute Savoie, environ 15 000 habitant.es					

Annexe 8 : Grille d'entretien semi-directive.

EXPLICATIONS

La grille d'entretien semi directive suivante a été construite au regard de la revue de littérature ainsi que des questionnements qui ont jalonné de ce mémoire. C'est pourquoi, en construisant la grille, l'objectif était d'appréhender le parcours biographique, y compris sportif, de la parapentiste au gré de l'enchaînement « engagement sportif », puis dans la compétition et le haut niveau et désengagement. Cela permet de tester l'ensemble des hypothèses, et de permettre une fluidité assez importante dans l'échange. Ce faisant, les pistes préalables, issues de la revue de littérature, ont été mise en exergue afin que l'analyse soit plus aisée.

Des notes ont été prises, en plus de l'enregistrement. Celles-ci étaient portées sur les relances qui apparaissaient comme nécessaires, les questions importantes sur lesquelles revenir après la fin de séquence de dialogue. Ces notes sont inscrites dans le carnet de terrain tenu tout au long de la recherche.

GRILLE

Num. du thème	Thème	Pistes préalables	Questionnements entretiens	Questions générales	Relances possibles
1	Présentation du sujet du mémoire				Cadre de l'étude, le principe de l'entretien, le fait que celui-ci sera utilisé de façon anonyme dans la recherche, et demande d'autorisation de mettre en marche le dictaphone
2	Consigne			Racontez moi, comment en êtes vous arrivée à pratiquer le parapente à haut niveau et comment en êtes vous sortie ?	
3	Engagement dans le sport	Socialisation « inversée »	Socialisation sportive - éléments factuels	Racontez-moi, est-ce que vous faisiez du sport avant de faire du parapente, quand vous étiez petite par exemple?	Quand avez vous commencé à faire du sport, en loisir / compétition ? Quels sports avez vous pratiqué Avec qui pratiquiez-vous ces sports Vos parents sont-ils sportifs? Vos frères et soeurs ?
	Engagement dans le sport	Socialisation « inversée »	Socialisation sportive - éléments de représentation	Qu'est-ce qui, selon vous, a été déterminant pour vous dans le fait d'aimer le sport?	Avez vous eu des symboles dans votre enfance de sportifs et sportives ? Quels ont été les moments déterminants de votre enfance? Qu'est-ce qui , selon vous, vous a fait aimer le sport?

Num. du thème	Thème	Pistes préalables	Questionnements entretiens	Questions générales	Relances possibles
	Engagement dans le parapente	Carrières déviantes	Socialisation sportive spécifique au parapente - éléments factuels	Comment en êtes-vous arrivée à faire du parapente	A quelle âge avez vous commencé à pratiquer le parapente? Pouvez-vous me raconter votre premier vol? Avec qui était-ce?
	Engagement dans le parapente	Carrières déviantes	Socialisation sportive spécifique au parapente - éléments de représentation	Qu'est-ce qui, selon vous, a été déterminant dans votre pratique du parapente?	
4	Engagement dans la compétition et le haut niveau	Mise en avant d'un.e partenaire ressource	Entrée dans la carrière de haut niveau - éléments factuels	Racontez moi votre entrée dans le haut niveau de compétition	Quand avez-vous commencé à pratiquer le parapente en compétition ? Quelle était votre première compétition de parapente ? À quelle âge ? Comment s'est déroulée votre première compétition ? Avec qui avez vous réalisé votre première compétition ? Quels résultats avez-vous eu ? Avez-vous fait partie de l'équipe de France? Combien d'heures voliez-vous par an à ce moment là ? Voliez-vous seule?
	Engagement dans la compétition et le haut niveau	Mise en avant d'un.e partenaire ressource	Entrée dans la carrière de haut niveau - éléments de représentation	Qu'est-ce qui a été marquant dans votre parcours de parapentiste?	Quels ont été les événements qui vous ont marqué dans votre carrière de sportive? Avez-vous fait des rencontres qui vous ont motivées, inspirées? Y a t'il des épreuves qui vous ont particulièrement marqué ? Quelle compétition a été, selon vous, d décisive pour devenir SHN ? C'était quand? Ou ? Avec qui étiez vous ? Est-ce que la reconnaissance du statut de SHN était importante pour vous ?
	Engagement dans la compétition et le haut niveau		Sphère universitaire	Au moment où vous êtes entrée dans le haut niveau, faisiez-vous des études ou aviez-vous un emploi?	Etiez vous étudiante lorsque vous avez commencé les compétitions ? Quelles études avez vous faites ? Etiez vous reconnue comme SHN à ce moment là ? Aviez vous des aménagements d'emploi du temps ?
	Engagement dans la compétition et le haut niveau		Sphère professionnelle		Etiez vous salariée à la suite de vos études ou bien au début de la carrière de SHN? - <i>si la sportive était sortie des études</i> - Etiez vous à temps plein ? Temps partiel ? Comment concilliez vous votre emploi du temps de sportive et votre emploi du temps salarié ?

Num. du thème	Thème	Pistes préalables	Questionnements entretiens	Questions générales	Relances possibles
	Engagement dans la compétition et le haut niveau	Entrée de la carrière sportive et enchevêtrement des carrières	Sphère amoureuse	Racontez moi, si vous aviez un.e conjoint.e à ce moment d'entrée, comment avez vous concilié votre vie de couple?	Etiez vous en couple lorsque vous avez commencé à faire des compétitions ? Votre conjoint-e était il/elle aussi sportive/f? Si oui, quel sport exerçait-il/elle? Comment vous êtes vous rencontré ? Quand vous êtes vous rencontré ? Comment a-t-il/elle réagit lorsque vous avez débuté les compétitions ? Vous accompagnait il/elle lors de vos compétitions ?
	Engagement dans la compétition et le haut niveau		Sphère amicale	Avec vos amis, comment cela s'est passé? Arriviez vous à rester en contact avec eux et elles?	Vos ami.es de l'époque étaient-ils sportifs ? Comment avez vous concilié votre profession et votre sport avec vos ami.es ? Aviez vous du temps pour les voir ? Vous accompagnaient-ils dans vos compétitions ?
	Engagement dans la compétition et le haut niveau		Sphère familiale	Racontez moi, avec votre entourage familiale, comment cela s'est passé lorsque vous avez débuté le haut niveau ?	Si parents/ frères/ soeurs : Comment ont-ils réagit lorsque vous avez commencé les compétitions ? Quand vous avez intégré l'équipe de France? Quand vous avez été reconnue sportive de haut niveau ? Vous accompagnaient-ils lors des compétitions? Vous aidaient-ils financièrement ?
5	Etude de la carrière de haut niveau	Niveau d'engagement corrélié à l'importance de la socialisation sportive préalable	Éléments factuels	Racontez moi votre parcours dans le haut niveau, comment ça se passait ?	Combien de temps avez vous été SHN? Combien d'heures par an voliez vous ? Combien de temps avez vous été dans l'équipe de France ? à combien de compétitions participiez vous par an ? Aviez vous un.e entraîneur.se avec qui vous établissiez des objectifs ? Etiez vous rémunérée?
	Etude de la carrière de haut niveau		Conditions subjectives	Qu'est-ce qui a été marquant pour vous dans votre parcours de compétitions à haut niveau ?	Quels ont été les moments forts de votre carrière ? Y a t'il eu des personnes qui vous ont inspirée? Poussée ? Freinée ? Quelles ont été les compétitions qui vous ont marquée ? Les événements ? Avec qui étiez vous lors de ces moments marquants ?
	Etude de la carrière de haut niveau		Sphère amicale	Racontez moi, pendant votre ... ans de parapente à haut niveau, comment vous l'avez vécu avec vos amis?	Votre carrière a t'elle impacté vos amitiés Celles ci ont-elles été recomposées lorsque vous êtes devenue SHN en parapente ?
	Etude de la carrière de haut niveau	Enchevê-	Sphère familiale	Y a t'il eu des moments ou votre famille ne vous a plus soutenu dans vos compétitions ?	Y a t'il eu des moments ou votre famille ne vous a plus soutenu dans vos compétitions ? Dans votre projet ?

Num. du thème	Thème	Pistes préalables	Questionnements entretiens	Questions générales	Relances possibles
	Etude de la carrière de haut niveau	trement avec les autres dimensions de l'existence	Sphère professionnelle	Y'a t'il eu des moments où il était plus difficile pour vous de concilier votre emploi avec vos compétitions sportives ?	Y'a t'il eu des moments où il était plus difficile pour vous de concilier votre emploi avec vos compétitions sportives ?
	Etude de la carrière de haut niveau		Sphère amoureuse	Racontez moi, avez vous rencontré des conjoint.es dans le cadre du parapente?	Avez vous rencontré un.e / des conjoint.es dans le cadre du parapente (en compétitions, dans des écoles, au sein de l'équipe de france ?) Avez vous déjà rompu du fait du parapente ? Pourquoi ? Quels étaient, selon vous, les points de tensions ? Ces points de tensions étaient-ils liés au parapente?
6	Désengagement du sport de haut niveau	Enchevêtrement avec les autres dimensions de l'existence	Conditions d'existences lors de la sortie du haut niveau	Est-ce que vous pourriez me dire comment s'est déroulé votre arrêt du haut niveau ?	À quel âge avez vous arrêté le haut niveau ? Quelle profession exercez vous à ce moment là? Dans quel type d'entreprise ? Dans quelle ville habitez vous ?
	Désengagement du sport de haut niveau		Conditions subjectives	Quels ont été les facteurs déterminants de votre arrêt	Pourquoi avez vous arrêté ? / quelles ont été les raisons qui vous ont poussé à arrêter le haut niveau ? Qu'est-ce qui a été déterminant selon vous de l'arrêt du haut niveau ? De l'arrêt des compétitions ? Pensez-vous que le fait de ne pas être rémunérée (si non à la question précédente) à été déterminant dans votre arrêt de carrière? Comment avez vous vécu l'arrêt du haut niveau ?
	Désengagement du sport de haut niveau		Sphère amicale	Comment avez vous été accompagné par vos amis durant cet arrêt ?	Vos cercles d'amitié ont-ils changé lorsque vous avez arrêté le haut niveau ? Vos ami.es vous ont - il.elle.s accompagné dans cet arrêt?
	Désengagement du sport de haut niveau		Sphère professionnelle	Vous êtes vous plus impliquée dans votre vie professionnelle après l'arrêt des compétitions / du haut niveau ?	
	Désengagement du sport de haut niveau		Sphère familiale	Votre famille vous a t'elle accompagné dans cet arrêt ?	Comment ? Pourquoi ?

Num. du thème	Thème	Pistes préalables	Questionnements entretiens	Questions générales	Relances possibles
	Désengagement du sport de haut niveau		Sphère amoureuse	Comment cela s'est déroulé avec votre conjoint.e, lorsque vous avez arrêté le haut niveau?	Aviez vous un.e conjoint.e lorsque vous avez arrêté le haut niveau ? Celui/celle-ci vous a t'il/elle accompagnée? Comment ? A quelle âge avez vous eu votre premier enfant? Etait-ce en même temps que votre arrêt du haut niveau ? Du parapente ? Si enfant, avez vous repris / continué à pratiquer ?
	Désengagement du sport de haut niveau		Récapitulatif subjectif des conditions d'arrêt	Selon vous, des personnes ont elles été déterminantes dans votre choix (si c'est un choix) d'arrêter le haut niveau / les compétitions?	
	Désengagement du sport de haut niveau	Continuation carrière sportive d'autant plus important que la socialisation primaire était sportive		Après votre arrêt du haut niveau, avez vous arrêté de voler ou de faire du sport?	Continuiez vous toujours à voler ? Combien d'heures? Avez vous arrêté totalement le sport ? Quels sports faisiez vous à ce moment la ?
7	Carrière post haut niveau	Caractère généré de la recomposition des carrières	Conditions d'existence	Racontez moi, qu'est-ce qui prenait le plus de votre temps après l'arrêt du sport de haut niveau ?	Après l'arrêt, quelle profession avez-vous exercé ? Avez vous repris vos études? Avez vous eu des « promotions » dans votre carrière professionnelle après l'arrêt des compétitions et du haut niveau ? Après l'arrêt, faisiez-vous du sport ? Si oui, lesquels?
	Carrière post haut niveau	Arrêt appréhendée comme crise / Test du postulat « gérontologique » de l'arrêt comme mort sociale	Conditions subjectives	Comment avez-vous vécu votre après carrière ?	Qu'est-ce qui, selon vous, a principalement été recomposé?
8	Données de présentation			âge, situation maritale, lieu de résidence, profession, profession des parents, nombre d'enfants	

Annexe 9 : Périodes de vie marquantes

ÂGE	ÉVÉNEMENTS			SYNTHÈSES		
	<i>Famille Exemple : mise en couple, di- vorce, décès, mariage, naissance</i>	<i>Résidence Lieu de rési- dence, par exemple lors de la nais- sance puis lors de dé- ménage- ments.</i>	<i>Activité : Travail, loisirs mar- quants</i>	<i>Activités liées au sport en général et parapente en particulier : évé- nement sportif et de parapente marquant pour vous, compéti- tion marquante ou autre</i>	<i>Pouvez-vous découper votre vie en époques diffé- rentes en identifiant ce qui les diffé- rencie les unes des autres et ce qu'elles représentent dans votre vie?</i>	<i>Ces années étaient-elles : TB de très bonnes années B de bonnes années SP des années sans problème D des années difficiles TD des années très difficiles</i>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

ÂGE	ÉVÉNEMENTS			SYNTHÈSES		
	<i>Famille Exemple : mise en couple, di- vorce, décès, mariage, naissance</i>	<i>Résidence Lieu de rési- dence, par exemple lors de la nais- sance puis lors de dé- ménage- ments.</i>	<i>Activité : Travail, loisirs mar- quants</i>	<i>Activités liées au sport en général et parapente en particulier : évé- nement sportif et de parapente marquant pour vous, compéti- tion marquante ou autre</i>	<i>Pouvez-vous découper votre vie en époques diffé- rentes en identifiant ce qui les diffé- rencie les unes des autres et ce qu'elles représentent dans votre vie?</i>	<i>Ces années étaient-elles : TB de très bonnes années B de bonnes années SP des années sans problème D des années difficiles TD des années très difficiles</i>
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						

ÂGE	ÉVÉNEMENTS			SYNTHÈSES		
	<i>Famille Exemple : mise en couple, di- vorce, décès, mariage, naissance</i>	<i>Résidence Lieu de rési- dence, par exemple lors de la nais- sance puis lors de dé- ménage- ments.</i>	<i>Activité : Travail, loisirs mar- quants</i>	<i>Activités liées au sport en général et parapente en particulier : évé- nement sportif et de parapente marquant pour vous, compéti- tion marquante ou autre</i>	<i>Pouvez-vous découper votre vie en époques diffé- rentes en identifiant ce qui les diffé- rencie les unes des autres et ce qu'elles représentent dans votre vie?</i>	<i>Ces années étaient-elles : TB de très bonnes années B de bonnes années SP des années sans problème D des années difficiles TD des années très difficiles</i>
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
I. LE PARAPENTE À HAUT NIVEAU, UN SPORT ANCRÉ DANS UN CHAMP MASCULIN.....	16
1. Le champ sportif comme champ classifiant et hiérarchisant.....	16
1.1. Un champ sportif construit sur la base de dispositions masculines, mettant en jeu des rapports sociaux de sexe	16
1.2. La hiérarchisation du champ sportif	20
1.3. Une mise en scène sexuée du corps sportif dans le cadre des pratiques sportives.....	23
2. Le parapente, une discipline mettant en jeu des dispositions sexuées masculines.....	27
2.1. Un outil du masculin utilisé dans un espace sexué	27
2.2. Le « goût » du risque, une disposition masculine	29
2.3. Structurellement, une pratique masculine, des femmes exceptionnelles... 31	
2.3.a. De la sous-représentation des femmes comme marqueur de la performativité du genre	32
2.3.b. L'utilisation du concept de déviance pour rendre compte des carrières des femmes parapentistes	33
3. Exercer à haut niveau, un type d'engagement spécifique	37
3.1. Les compétitions et le haut niveau, des structures socialement construites comme masculines; le parapente comme exception.....	37
3.1.a. Une représentation quantitative semblable entre les licenciées et les pratiquantes de haut niveau.....	37
3.1.b. L'apprentissage d'un ethos particulier producteur de hiérarchies au sein du haut niveau.....	39
3.2. Des modes d'engagements différenciés.....	43
3.3. Être sportive de haut niveau, une légitimation professionnelle en question	45
3.3.a. Être dans la catégorie des sportives et sportifs de haut niveau, de la reconnaissance symbolique d'un certain professionnalisme.....	46
3.3.b. Une professionnalisation et une salarisation en question : un fossé de rétributions matérielles.....	49
3.3.c. De l'ambivalence de la situation professionnelle des sportives et sportifs de haut niveau.....	50
3.4. Conclusions, enseignements à tirer.	52
II. Des carrières de femmes dans un monde masculin.....	54
1. L'utilisation de la notion de carrière comme outil d'objectivation pour penser le processus d'engagement et de désengagement dans le haut niveau. ... 54	
1.1. La carrière, détour définitionnel	54
1.2. La carrière des femmes dans un sport considéré comme masculin, des conditions spécifiques	55

1.3.Penser les engagements et désengagements au gré des concepts d'événements	57
2.L'utilisation de dispositions sexuées pluridimensionnelles pour rendre compte de l'engagement des parapentistes dans le haut niveau	63
2.1.L'importance des dispositions masculines pour rentrer dans la carrière ; étude de la socialisation des sportives.	63
2.1.a.La construction de dispositions sexuées en partie inversées	63
2.1.b.Une socialisation et des sociabilités construites sur la base du repoussoir de la figure féminine	66
2.2.Une analyse de classe mettant en lumière la sur représentation des femmes de statut social élevé.....	68
2.3.Finalement, des dispositions multiples qui vont être utilisées	70
3.Une carrière de haut niveau sous conditions ? de l'hégémonie masculine aux résistances des femmes.	72
3.1.L'exercice du haut niveau sous contrainte de la domination : une condition d'exercice sous couvert des hommes	72
3.2.La nécessaire preuve de la capacité à être une parapentiste de l'excellence : une conception genrée de la preuve	74
3.3.Le faux dépassement de la domination masculine : se conformer à des attitudes masculines, toujours en faisant preuve de leur féminité	76
3.4.Une légitimité questionnée dans un monde d'hommes : l'ambivalence de la situation des femmes	77
3.5.Conclusion, hypothèses.....	79
III.SORTIR DU HAUT NIVEAU DANS LE PARAPENTE EN REFAISANT LE GENRE ? DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES, PARFOIS GENRÉES, DU DÉSENGAGEMENT DES SPORTIVES.....	80
1.Des sorties de carrières précipitées dans le cadre d'un arrangement entre la carrière sportive et familiale au profit de la dernière.	81
1.1.Repenser son engagement du fait de l'importance de l'engagement nécessaire	82
1.1.a.Un temps disponible dédié au travail domestique genré mettant en lumière la difficulté pour les femmes d'exercer à un niveau requérant une disponibilité sans faille.	82
1.1.b.Des arrangements conjugaux relatifs aux carrières professionnelles favorables aux hommes : l'exercice professionnel des femmes sous conditions, dans un cadre hétérosexuel.....	83
1.1.c.Des conditions spécifiques de dépassement du genre dans un cadre de conciliation entre carrière famille et professionnelle sportive ...	86
1.2.La maternité, une composante mettant un point d'arrêt à la carrière de sportive de haut niveau ?	88
1.2.a.Structurellement, une maternité « naturelle », une paternité « optionnelle »	88
1.2.b.La naissance du premier enfant comme mise en arrêt de la carrière	89

1.2.c.Des conditions spécifiques du dépassement du genre.....	92
1.3.La sphère amicale contributrice de la continuation ou de l'arrêt du sport comme carrière	94
2.Des sorties de carrières précipitées par un arrangement entre les vies pro- fessionnelle sportive et professionnelle rémunératrice au profit de la carrière rémunératrice.....	97
2.1.L'ambivalence du choix entre carrière sportive et continuation des études.....	98
2.1.a.Des situations complexes, dont les stratégies sont fonction des configurations sociales et familiales.....	98
2.1.b.Abandonner, poursuivre, l'importance du genre dans une structu- ration du haut niveau particulière.....	99
2.1.c.Des poursuites d'études conditionnées par des aménagements, posant des bases non suffisantes pour une conciliation sans peine.	100
2.2.Le monde sportif, l'exercice de l'activité physique structurellement peu rémunératrice, et spécifiquement dans le cadre du parapente	102
2.2.a.Le monde du travail rémunérateur, porteur de hiérarchies et ambi- valences	103
2.2.b.Sport amateur, sport professionnel, se positionner dans un flou.	104
2.2.c.Travailler dans le monde sportif sans pour autant vivre de sa pra- tique, une alternative.....	105
2.3.Etre une femme travaillant dans le monde sportif: sortir de sa carrière au profit de rétributions financières et symboliques plus importantes.	107
3.Des sorties de carrières plus tardives dans un cadre de pratique plus enga- gé : un dépassement du genre en question	110
3.1.Dépasser le genre, le repenser, ou incorporer les dispositions mascu- lines pour déjouer les sorties de carrières précipités.....	110
3.1.a.L'importance des dispositions et configurations de la famille	110
3.1.b.Un ethos de travail sportif masculin jusqu'au bout de la carrière de sportive de haut niveau : l'appropriation des dispositions masculines au principe d'un durcissement du régime de genre.....	111
3.2.La figure du compagnon-ressource, des sorties de carrières plus tar- dives du fait de cadres socialisateurs masculins sportifs : repenser le genre à deux.....	113
3.2.a.Des situations « d'homogamie sportive » au principe d'un désen- gagement plus tardif et des sorties de carrières moins genrées	113
3.2.b.Des arrangements entre les carrières au principe d'une redéfini- tion des normes de genre	115
3.3.La continuité de la carrière sportive en dehors du haut niveau.	116
3.4.Conclusion.	118
IV.L'ÉTUDE EMPIRIQUE, UN PROTOCOLE MÉTHODOLOGIQUE PERMET- TANT L'OPÉRATIONNALISATION DE LA REVUE DE LITTÉRATURE.....	119
1.L'approche par entretiens biographiques, une méthode compréhensive né- cessaire à la saisie des carrières	119

2. Une population restreinte, un échantillon calqué sur la population.	122
3. Une méthodologie non linéaire, liée aux aléas du terrain.....	124
4. Biais et limites méthodologiques.....	129
CONCLUSION	132
BIBLIOGRAPHIE.....	136
SITOGRAFIE	149
TABLE DES ILLUSTRATIONS	151
TABLE DES ANNEXES.....	153
TABLE DES MATIERES	170

RÉSUMÉ

Construites sur la base de mise en jeu de dispositions masculines, certaines disciplines sportives demeurent des « fiefs de la virilité ». Les sportives de haut niveau qui pratiquent le parapente, font donc office de championnes de l'exception. Elles mettent en jeu, durant chaque vol, des dispositions sexuées exceptionnelles, voire déviantes. Plus spécifiquement, en prenant en compte leur parcours sous l'angle interactionniste de la carrière, il apparaît que l'étude de leur entrée met en exergue le fait que ces sportives de l'extrême ont eu une socialisation en partie « inversée ». Cette entrée dans la carrière fait l'objet de nombre d'études sociologiques. Ce faisant, tout l'intérêt de ce travail de recherche réside dans l'étude des conditions de sorties du haut niveau. Plus spécifiquement, si l'étude de l'entrée dans la carrière met en lumière des dispositions de genre inversée, il convient de comprendre dans quelle mesure leur sortie de carrière met, elle aussi, en jeu des dispositions sexuées masculines. Inversement, il est possible de se demander si ces femmes de l'exception se font rattraper par leur « condition de femme », ou bien si elles déjouent les normes sexuées, contribuant alors à redéfinir le genre. L'étude de l'état de l'art expose tout spécifiquement des enjeux relatifs à l'articulation genrée entre carrière sportive, carrière rémunératrice ainsi que carrière domestique. Ce faisant, certaines sportives pourraient sortir du haut niveau pour des raisons renvoyant à des normes sexuées. Pour d'autres, la sortie de carrière pourrait être l'occasion aussi de redéfinir le genre, sans pour autant se soumettre à un ethos masculin.

KEYWORDS : career, paragliding, high level, gender studies, work.

ABSTRACT

Originally developed for men, some sports remain "strongholds of virility ». High level sportswomen, who practice paragliding, are thus exceptional. They show exceptional, or even deviant, gendered dispositions during each flight. The study of their career path with an interactionist approach shows that these extreme sportswomen are more likely to have had a partly "reversed" socialization. Career entry is the subject of many sociological studies. The main interest of this research lies in the study of their career exit. More specifically, if the study of career entry highlights inverted gender dispositions, it is necessary to understand to what extent career exit also brings out masculine gendered dispositions. It is possible to ask whether these women are being caught up by their "womanhood", or whether they are overturning gendered norms, thus contributing to the redefinition of gender. The literature review specifically exposes issues related to the gendered articulation between sports careers, remunerative careers and domestic careers. In doing so, some women athletes may leave the elite sport world for reasons related to gendered norms. For others, leaving the career path can be an opportunity to redefine gender, without submitting to a male ethos.